



الخزينة العامة للمملكة
•ⵓⵔⵉ ⵔⵉⵔⵉⵔⵉ ⵙⵉⵎⵓⵎⵉⵔⵉ
TRÉSORERIE GÉNÉRALE DU ROYAUME



Rapport d'Activité

2023

Sommaire

Mot du Trésorier Général du Royaume	2
Liste des abréviations	4
Faits marquants	5
Chiffres clés	8
Recouvrement des créances publiques	10
Contrôle des dépenses publiques	13
Activité bancaire et gestion des dépôts	27
Comptabilité, centralisation, reddition des comptes et valorisation de l'information financière et comptable	32
Rénovation du cadre réglementaire et technique des finances publiques	38
Coopération internationale en matière de finances publiques	44
Inspection, contrôle interne, contrôle de gestion et audit	52
Ressources humaines, logistique et système d'information	59
Standardisation des dispositifs d'exécution des finances publiques et veille informationnelle	78
Communication et veille médiatique et scientifique en matière de finances publiques	82



Noureddine BENSOUDA
Trésorier Général du Royaume

Avant - propos

“

En 2023, les finances publiques ont été confrontées à de multiples défis et contraintes, tant au niveau international que national, qui ont tous eu un impact sur l'économie nationale en général et sur les finances publiques en particulier.

Face à ces enjeux, des réformes structurelles ont été initiées afin de renforcer la résilience du système financier public et promouvoir une croissance durable. Dans ce contexte, la modernisation de la gestion des finances publiques constitue, depuis toujours, une priorité majeure pour la Trésorerie Générale du Royaume.

L'année 2023 a ainsi été marquée par une réforme d'ampleur des marchés publics, fruit de débats constructifs, de contributions pertinentes et d'études approfondies menées en collaboration avec les partenaires de la Trésorerie Générale du Royaume.

Cette réforme représente une avancée significative dans la modernisation et la professionnalisation du processus d'achat public. Elle vise à renforcer la transparence, l'efficacité et la compétitivité de l'économie marocaine, tout en favorisant l'émergence d'une économie numérique et innovante.

Dans le cadre de cette réforme, la dématérialisation complète des procédures et documents liés aux marchés publics a été également de mise, visant à rationaliser les processus administratifs, à réduire les délais de traitement et à faciliter la gestion des commandes pour les fournisseurs et les entités adjudicatrices.

Pour accompagner cette évolution, le cadre juridique de cette réforme a été renforcé par une stratégie de formation sur mesure, en vue d'améliorer les compétences de gestion des divers acteurs de la commande publique.

A cet effet, la Trésorerie Générale du Royaume a mis en place des cycles de formation et de sensibilisation à l'intention des responsables et des cadres de son réseau, des services gestionnaires de l'Etat, des établissements publics et des collectivités territoriales ainsi que des entreprises.

En adoptant une approche proactive en matière de renforcement des capacités, la Trésorerie Générale du Royaume a démontré son engagement dans la gestion des

finances publiques et sa volonté de garantir une mise en œuvre efficace et transparente des réformes entreprises.

Par ailleurs, la Trésorerie Générale du Royaume a œuvré pour une gestion intégrée de l'émission et du recouvrement de la taxe d'habitation et de la taxe de services communaux, tout en veillant à renforcer la transparence en confiant la responsabilité de la gestion de ces deux taxes à une seule entité, à améliorer leur rendement et à promouvoir la proximité territoriale en la matière.

L'avancement réussi dans ces chantiers de réforme est le fruit des efforts louables et de l'implication effective de toutes les femmes et de tous les hommes de notre institution.

C'est donc, avec le même engagement et la même ferveur que nous continuerons à remplir, tous ensemble, notre mission au service des partenaires et des citoyens.

”

LISTE DES ABREVIATIONS

ADII	: Administration des Douanes et Impôts Indirects
AJR	: Agence Judiciaire du Royaume
AMO	: Assurance Maladie Obligatoire
ANCFCC	: Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie
ATD	: Avis à Tiers Détenteur
ATF	: Amendes Transactionnelles et Forfaitaires
BAD	: Banque Africaine de Développement
BADR	: Système de dédouanement en ligne (ADII)
BAM	: Bank Al Maghrib
BERD	: Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement
BF	: Budget de Fonctionnement
BGE	: Budget Général de l'Etat
CAS	: Compte d'Affectation Spéciale
CCAG	: Cahier des Clauses Administratives et Générales
CDG	: Caisse de Dépôt et de Gestion
CMR	: Caisse Marocaine des Retraites
CNOPS	: Caisse Nationale des Organismes de Prévoyance Sociale
CST	: Comptes Spéciaux du Trésor
CT	: Collectivités Territoriales
DEPP	: Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation
DGI	: Direction Générale des Impôts
DH	: Dirham marocain
FONDAFIP	: Association pour la Fondation Internationale de Finances Publiques
GID	: Gestion Intégrée des Dépenses
GIPE	: Gestion Intégrée du Personnel de l'Etat
GIR	: Gestion Intégrée des Recettes
Indim@j	: Système de gestion intégrée du personnel de l'Etat, des collectivités territoriales et des autres organismes
IR	: Impôt sur le Revenu
IS	: Impôt sur les Sociétés
LOLF	: Loi Organique relative à la Loi de Finances
MDH	: Million de dirhams marocains
MEF	: Ministère de l'Economie et des Finances
MENA	: Moyen Orient et Afrique du Nord
MMDH	: Milliard de dirhams marocains
MS	: Masse Salariale
OCDE	: Organisation de Coopération et de Développement Economiques
OR	: Ordre de Recette
PCE	: Plan Comptable de l'Etat
PIB	: Produit Intérieur Brut
PLR	: Projet de Loi de Règlement
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
RFFP	: Revue Française de Finances Publiques
SEGMA	: Services de l'Etat Gérés de Manière Autonome
SI-PCE	: Système Informatique du Plan Comptable de l'Etat
SIAB	: Système d'Information de l'Activité Bancaire
SID	: Système Informatique Décisionnel
SIMT	: Système Interbancaire Marocain de Télé-compensation
SIT	: Système Intégré de Taxation (DGI)
TCR	: Trésorerie Centrale de Recouvrement
TGR	: Trésorerie Générale du Royaume
TH	: Taxe d'Habitation
TP	: Taxe Professionnelle
TSC	: Taxe de Services Communaux
TVA	: Taxe sur la Valeur Ajoutée
Wadef@ujour	: Système de gestion des dépenses du personnel de l'Etat, des collectivités territoriales et des autres organismes.

FAITS MARQUANTS

L'année 2023 a été riche en événements et manifestations d'ordre scientifique, culturel, social et technique qui ont marqué l'activité de la Trésorerie Générale du Royaume. A cet égard, on peut citer à titre d'illustration les différents événements suivants :

- **La conférence pour la diffusion des résultats d'évaluation du système marocain de dématérialisation des marchés publics et de sa conformité aux lignes directrices des Banques Multilatérales de Développement**, organisée par la Trésorerie Générale du Royaume en partenariat avec la Banque mondiale le 10 novembre 2023. Cet événement a été l'occasion d'annoncer l'acceptation de l'utilisation du portail des marchés publics pour les marchés financés par la Banque mondiale ;
- **La journée d'information et d'échange sur la réforme des marchés publics**, organisée par la Trésorerie Générale du Royaume le 24 octobre à Rabat, sous l'égide du Ministère de l'Economie et des Finances, en partenariat avec le Comité National de l'Environnement des Affaires (CNEA) et le projet « Promotion de l'Entreprenariat » PROMET de l'Agence de coopération allemande au développement (GIZ) ;
- **La participation de la Trésorerie Générale du Royaume aux Assemblées Annuelles du FMI et de la Banque mondiale**, qui se sont tenues du 9 au 15 octobre 2023 à Marrakech ;
- **La création du fonds spécial numéro 126 pour la gestion des effets du tremblement de terre du 8 septembre 2023 ayant touché le Royaume du Maroc et le lancement d'une campagne de communication** pour encourager l'effort de solidarité nationale en vue de la reconstruction des régions sinistrées ;
- **La 5^{ème} édition du Global Government Finance Summit (GGFS)**, qui s'est tenue à Rabat du 6 au 7 juin 2023. La Trésorerie Générale du Royaume a été le hôte de cette édition qui a connu la participation de dirigeants de grandes entreprises internationales et de hauts responsables des ministères des finances de plusieurs pays de tous les continents ;
- **Les conventions de partenariat et de coopération établies à travers deux événements notables :**
 - Signature d'une convention de coopération entre la Trésorerie Générale du Royaume et l'Ordre National des Notaires du Maroc le 8 juin 2023 à Rabat ;
 - Signature par la Trésorerie Générale du Royaume d'une convention de partenariat et de coopération avec la Société Nationale de Radiodiffusion et de Télévision, portant sur les domaines de la gestion administrative et financière ainsi que la formation des cadres le 16 mai 2023 à Rabat.

Ces accords soulignent l'engagement envers la collaboration et l'échange mutuel dans les sphères administrative, financière et de la formation des professionnels ;

- **La participation de la Trésorerie Générale du Royaume à la conférence nationale sur l'environnement des affaires**, tenue le 15 mars 2023 sous la présidence de Monsieur le Chef du Gouvernement, sur le thème « une nouvelle génération de réformes ». Lors de cette conférence, Monsieur le Trésorier Général du Royaume a animé une table ronde intitulée « Un environnement propice pour entreprendre et libérer le potentiel des TPME ».

En outre, d'autres événements ont été organisés et animés par les équipes de la TGR, il s'agit essentiellement des événements suivants :

- **La cérémonie en hommage à Feu M. Mohamed BERNOUSSI le 20 juin 2023 :**

Lors de la solennelle cérémonie en l'honneur du regretté Feu Mohamed BERNOUSSI, premier Trésorier Général de nationalité marocaine (1961-1970), l'atmosphère empreinte de respect et de nostalgie a réuni une assemblée vibrante d'émotions partagées. Les discours éloquents et les témoignages poignants ont tracé le portrait d'une personnalité exceptionnelle, rappelant son dévouement, son altruisme et son impact positif sur la communauté. Cette cérémonie a été un hommage sincère à un personnage qui continuera d'inspirer et de laisser une empreinte indélébile dans notre mémoire collective ;

- **La participation de la TGR aux travaux de la 28^{ème} édition du Salon International de l'Edition et du Livre (SIEL) les 3, 4 et 5 juin 2023 à Rabat :**

La participation de la Trésorerie Générale du Royaume (TGR) à la 28^{ème} édition du Salon International de l'Edition et du Livre (SIEL) à Rabat a été une contribution remarquable à la promotion de la culture et de la littérature. Les 3, 4 et 5 juin 2023 ont été marqués par la présence active de la TGR, qui a présenté un stand engageant mettant en lumière le rôle crucial de l'institution dans le développement culturel.

Les représentants de la TGR ont participé à des discussions enrichissantes sur les enjeux liés à la publication et à la diffusion des œuvres littéraires, renforçant ainsi les liens entre l'institution financière et le monde de la culture. La TGR a démontré son engagement envers la promotion de la connaissance et de la créativité, illustrant ainsi son rôle dynamique au-delà des aspects purement financiers ;

- **La célébration de la journée internationale des droits des Femmes du 8 mars :** En cette occasion, la Trésorerie Générale du Royaume a rendu un vibrant hommage, à son personnel féminin des différentes trésoreries réparties sur tout le territoire, laissant libre cours à chacune de présenter ses passions à travers des expositions qui ont orné l'établissement.

Dans la continuité de ses **jeudis culturels**, la Trésorerie Générale du Royaume a organisé des tables rondes qui ont porté notamment sur les thèmes suivants :

- **«La question de la lecture, du livre et de la littérature au Maroc»**, thème de la 16^{ème} table ronde, tenue le jeudi 7 décembre 2023. Cette table ronde, a été animée par M. Adil HAJJI avec la participation de M. Hassan WAHBI, Ecrivain et

enseignant de littérature et de M^{me} KENZA SEFRIOUI, journaliste culturelle, critique littéraire et éditrice ;

- « **Ben Toumert ou les derniers jours des voilés** », thème de la 15^{ème} table ronde, tenue le jeudi 9 novembre 2023. Cette table ronde a été animée par M. Adil HAJJI avec la participation de M^{me}. Mouna HACHIM, Chercheuse et autrice marocaine.

CHIFFRES CLES

Ressources humaines :

La TGR compte un effectif de 4 984 cadres et agents dont **45%** de femmes, avec un taux d'encadrement global de **74%**, réparti comme suit :

- Siège de la TGR : **12,44%** de l'effectif global, soit **620** cadres et agents ;
- Trésoreries Ministérielles : **12,32%** de l'effectif global, soit **614** cadres et agents, dont **101** cadres affectés aux Agences Comptables à l'Etranger ;
- Trésoreries Régionales : **75,24%** de l'effectif global, soit **3 750** cadres et agents, dont **91,44%** affectés aux Trésoreries Préfectorales et Provinciales et aux Perceptions (soit **3 429** cadres et agents).

Comptabilité :

- **Centralisation comptable de l'Etat :**
 - Postes comptables : **780** dont **466** postes comptables de la TGR (**294** au niveau du territoire national et **172** à l'étranger) ;
 - Recettes :
 - BG : **343,6 MMDH** ;
 - SEGMA : **3,4 MMDH** (Reports de soldes non compris) ;
 - CST : **182,2 MMDH** (Reports de soldes non compris) ;
 - Dépenses :
 - BG : **532,9 MMDH** ;
 - SEGMA : **2,7 MMDH** ;
 - CST : **151,6 MMDH** ;
- **Compte Courant du Trésor à Bank Al Maghrib :**
 - Montant global des flux alimentant le compte courant du Trésor à Bank Al Maghrib : **2 792,73 MMDH** ;
 - Montant global des sorties de fonds du compte courant du Trésor à Bank Al Maghrib : **2 785,00 MMDH**.

Recouvrement :

- Prises en charge de l'année : **12,51 MMDH** ;
- Recouvrement de l'année : **11,49 MMDH** ;
 - Etat : **3,40 MMDH** ;
 - Collectivités territoriales : **8,09 MMDH** ;
- Restes à recouvrer cumulés à fin 2023 : **62,12 MMDH** ;
 - Etat : **13,60 MMDH** ;
 - Collectivités territoriales : **48,52 MMDH**.

Dépenses hors paie du personnel:

- **Etat :**
 - Nombre d'actes d'engagement : **4 918 531** ;
 - Nombre d'ordonnances de paiement : **5 488 861** ;
- **Collectivités territoriales :**
 - Nombre d'actes d'engagement : **470 530** ;
 - Nombre d'ordonnances de paiement : **516 215**.

Paie du personnel :

- **Etat :**
 - **151,8 MMDH** au titre de la masse salariale servie par l'Etat, dont **128,1 MMDH** gérée par la Direction des Dépenses du Personnel (DDP) et **23,7 MMDH** gérée par le réseau de la TGR ;
 - **772 824** agents et fonctionnaires de l'Etat gérés par la DDP ;
- **Prestation de services :**
 - **10,1 millions** d'opérations de retenues au profit des organismes conventionnés (banques, sociétés de crédits, œuvres sociales...) pour une valeur annuelle de **12,4 MMDH** ;
 - **83 288** cadres et agents de **1 600** collectivités territoriales pour une masse salariale traitée par la DDP de **11,2 MMDH** ;
 - **158 698** cadres et agents de **109** organismes publics pour une masse salariale traitée par la DDP de **21,9 MMDH** ;
 - **126,7 MDH** de recettes au titre de la rémunération pour services rendus, générées par les prestations de service en 2023, dont **82,9 MDH** retenues à la source par la DDP.

Activité bancaire :

- **137 548** comptes bancaires dont :
 - **85 395** comptes au profit des personnes physiques ;
 - **47 982** comptes au profit des personnes morales privées ;
 - **4 171** comptes au profit des personnes morales publiques ;
- **100,82 MMDH** d'encours moyen dont :
 - **68,47 MMDH** d'encours moyen des dépôts des personnes morales publiques ;
 - **25,86 MMDH** d'encours moyen des dépôts des personnes morales privées ;
 - **6,49 MMDH** d'encours moyen des dépôts des personnes physiques.

RECOUVREMENT DES CREANCES PUBLIQUES

La Trésorerie Générale du Royaume participe activement à l'effort de recouvrement des créances publiques, que ce soit au profit de l'Etat ou des collectivités territoriales.

La présente partie de ce rapport présente quelques chiffres sur les réalisations en matière de recouvrement des créances publiques sur prise en charge préalable, ainsi que les principales actions entreprises dans ce domaine au titre de l'année 2023.

I-Prises en charge en 2023

Au cours de l'exercice 2023, les comptables relevant de la Trésorerie Générale du Royaume ont pris en charge **12,51 MMDH**, répartis entre l'Etat pour **3,64 MMDH** (soit **29,1%**) et les collectivités territoriales pour **8,87 MMDH** (soit **70,9%**).

Par nature de créances, ces émissions se ventilent comme suit :

Nature de créances		Prises en charge (en MDH)		Variation (en %)
		2022	2023	
Etat	Créances fiscales (Impôt sur le revenu, Taxe de licence sur les débits de boissons et autres)	201	136	-32,3%
	Créances domaniales	453	480	6,0%
	Autres créances non fiscales	1 241	3 024	143,7%
	Sous-total 1	1 895	3 640	92,1%
Collectivités territoriales	Patente /Taxe professionnelle (TP)	5 789	4	-99,9%
	Taxe d'édilité /Taxe de services communaux (TSC)	5 037	5 784	14,8%
	Taxe urbaine /Taxe d'habitation (TH)	571	642	12,4%
	Créances gérées par les collectivités territoriales	2 984	2 443	-18,1%
	Sous-total 2	14 381	8 873	-38,3%
Total des prises en charge		16 276	12 513	-23,1%

En comparaison avec l'année 2022, les émissions totales de 2023 ont enregistré une baisse de l'ordre de **23,1%**, avec une diminution de **32,3%** pour les créances fiscales de l'Etat et de **38,3%** pour celles des collectivités territoriales, résultant principalement du transfert de la prise en charge de la taxe professionnelle par la Direction Générale des Impôts (DGI) à partir du 1^{er} Janvier 2023.

II- Performance de recouvrement

A fin décembre 2023, les recettes réalisées par l'ensemble des comptables relevant de la Trésorerie Générale du Royaume ont atteint **11,49 MMDH**.

Ces recettes sont réparties par nature de recettes entre :

- **3,40 MMDH** pour l'Etat (soit **29,6%**), dont **533 MDH** au titre des créances domaniales ;
- et **8,09 MMDH** pour les collectivités territoriales (soit **70,4%**).

Nature de créances		Recettes réalisées (en MDH)		Variation (en %)
		2022	2023	
Etat	Créances fiscales (IS, TVA, IR, autres)	315	316	0,3%
	Créances domaniales	394	533	35,3%
	Autres créances non fiscales	1 216	2 549	109,6%
	Sous-total 1	1 925	3 398	76,5%
Collectivités territoriales	Patente /Taxe professionnelle (TP)	3 877	1 166	-69,9%
	Taxe d'édilité /Taxe de services communaux (TSC)	4 257	4 315	1,4%
	Taxe urbaine /Taxe d'habitation (TH)	410	501	22,2%
	Créances gérées par les collectivités territoriales	1 834	2 110	15,0%
	Sous-total 2	10 378	8 092	-22,0%
Total des recettes réalisées		12 303	11 490	-6,6%

En comparaison avec l'année 2022, le recouvrement des créances publiques a enregistré en 2023, une baisse de **6,6%**. Cette baisse est à relativiser par rapport à la chute des recettes propres à la taxe professionnelle.

III- Restes à recouvrer à fin 2023

Compte tenu des nouvelles prises en charge et du recouvrement réalisé, le stock des restes à recouvrer à fin 2023 s'est établi à **62,12 MMDH**, enregistrant une augmentation de **2,5%** par rapport à la fin de l'année 2022 (**60,62 MMDH**). Ce stock se répartit comme suit :

- **13,60 MMDH** pour l'Etat (soit **21,9%**), dont **1,09 MMDH** au titre des créances domaniales ;
- et **48,52 MMDH** pour les collectivités territoriales (soit **78,1%**).

IV- Ressources des collectivités territoriales

Les ressources des collectivités territoriales ont atteint **99,3 MMDH** en 2023, dont **45,8 MMDH** sous forme d'excédents au titre des années antérieures. Comparativement à l'année 2022, elles ont progressé de **3,7 MMDH**, soit une amélioration de **3,9%**.

Ces ressources se répartissent entre les budgets principaux avec **94,3 MMDH** et les budgets annexes ainsi que les comptes spéciaux du Trésor avec **5 MMDH**.

Les ressources des budgets principaux hors excédents (**48,5 MMDH**) proviennent essentiellement de trois principales sources de financement :

• Ressources transférées par l'Etat aux collectivités territoriales (28,2 MMDH)

C'est la catégorie de ressources la plus importante. Elle représente **58,1%** des recettes globales du budget principal hors excédents. Elle englobe la part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA (**60,7%**), la part des régions dans l'IR et l'IS (**18%**), la part dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance (**1,4%**) ainsi que les fonds de concours et subventions (**20%**).

• Ressources gérées par les collectivités territoriales (9,4 MMDH)

C'est la deuxième source de financement des collectivités territoriales, avec **19,4%** des recettes globales du budget principal hors excédents. Elles comprennent une partie fiscale correspondant aux taxes locales avec **5,3 MMDH**, soit **55,9%** et une

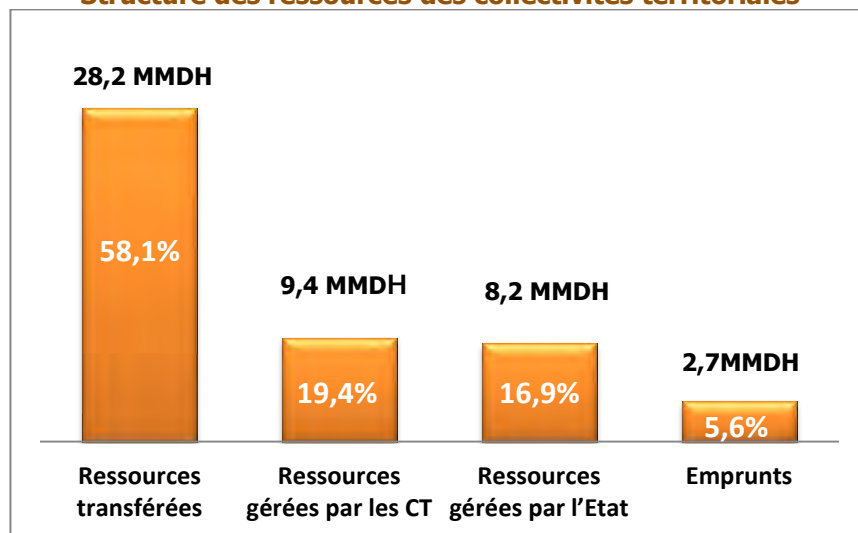
partie non fiscale correspondant aux produits des biens et services avec **4,2 MMDH**, soit **44,1%**.

• **Ressources gérées par l'Etat pour le compte des collectivités territoriales (8,2 MMDH)**

Elles représentent **16,9%** des recettes globales hors excédents. Elles englobent la taxe professionnelle avec **3,6 MMDH**, soit **44,1%**, la taxe d'habitation avec **0,4 MMDH**, soit **5,1%** et la taxe de services communaux avec **4,1 MMDH**, soit **50,8%**.

A ces trois sources de financement s'ajoutent les recettes d'emprunts qui sont de l'ordre de **2,7 MMDH**, soit **5,6%** des recettes hors excédents.

Structure des ressources des collectivités territoriales



Par type de collectivités, les communes s'accaparent presque les deux tiers desdites ressources, soit **65,9%**. Le reste est réparti à raison de **26,9%** pour les régions et **7,2%** pour les préfectures et provinces.

La ventilation des ressources des budgets principaux par type de collectivités se présente comme suit :

En millions de DH				
Nature de ressources	Régions	Préfectures et provinces	Communes	Total
Ressources transférées	10 393	2 863	14 937	28 193
Part dans le produit de la TVA	0	2 686	14 414	17 100
Part dans le produit de l'IS et de l'IR	5 070	0	0	5 070
Part dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance	383	0	0	383
Fonds de concours et subventions	4 940	177	523	5 640
Ressources gérées par les CT	607	362	8 444	9 413
Taxes locales et redevances diverses	456	279	4 530	5 265
Produits des services	0	2	1 166	1 168
Produits des biens	151	81	2 748	2 980
Ressources gérées par l'Etat	207	0	7 955	8 162
Taxe professionnelle	0	0	3 600	3 600
Taxe d'habitation	0	0	419	419
Taxe de services communaux	207	0	3 936	4 143
Emprunts	1 809	285	566	2 660
Total hors excédent	13 016	3 510	31 902	48 428
Excédent¹	17 070	5 491	23 273	45 834
Total global	30 086	9 001	55 175	94 262

¹ L'excédent est constitué pour l'essentiel de reports de crédits et il est destiné à couvrir les dépenses programmées et engagées ou programmées au titre des années antérieures et non payées ainsi que les dépenses engagées au titre de l'année en cours et non payées.

CONTROLE DES DEPENSES PUBLIQUES

En matière d'exécution et de contrôle des dépenses publiques, l'amélioration de la bonne gouvernance financière reste l'objectif principal de la Trésorerie Générale du Royaume. Pour y parvenir, et outre la dématérialisation des opérations budgétaires et comptables, l'accompagnement au quotidien de ses partenaires et l'assistance de proximité demeurent le mode opératoire par excellence.

Pour réaliser ses objectifs, la TGR s'est dotée d'un réseau dense de postes comptables pourvus de ressources humaines hautement qualifiées et de systèmes d'information intégrés performants. Ce réseau est composé de Trésoreries régionales, de Trésoreries ministérielles, de Trésoreries préfectorales et provinciales, de Perceptions, d'Agences comptables auprès d'Organismes et Institutions, d'Agences comptables auprès des Chancelleries diplomatiques et consulaires à l'étranger et d'Agences bancaires spécialisées dans l'activité bancaire.

I- Dépenses de l'Etat

• Evolution de l'activité des dépenses de l'Etat

En tant que principal acteur de l'exécution des lois de finances, la Trésorerie Générale du Royaume est au carrefour de flux financiers considérables, comme l'attestent les chiffres de l'exécution de la loi de finances 2023 ci-après.

Situation des engagements et émissions de la loi de finances 2022-2023

Crédits disponibles (en MMDH)		Engagements (en MMDH)		Emissions (en MMDH)		Taux d'engagement		Taux d'émission sur engagement	
Année 2022	Année 2023	Année 2022	Année 2023	Année 2022	Année 2023	Année 2022	Année 2023	Année 2022	Année 2023
730,3	842,4	641,3	737,3	595,9	687,0	88%	88%	93%	93%

Ainsi, le montant des engagements des dépenses de l'Etat s'est élevé à **737,3 MMDH** en 2023 contre **641,3 MMDH** en 2022, soit une évolution de près de **15%**.

Quant au montant des ordonnances de paiement², il s'est élevé à **687 MMDH** en 2023 contre **595,9 MMDH** en 2022, soit une évolution de **15,2%**.

Le taux d'engagement global des dépenses enregistré en 2023 est de **88%**, soit le même niveau que celui de 2022. Quant au taux d'émission sur engagements, il a atteint **93%** en 2023, soit le même niveau un an auparavant.

Les retombées de ces flux financiers importants, sur l'activité économique et sociale des acteurs économiques et partenaires de l'Administration, ne sont plus à démontrer. Elles sont d'autant plus bénéfiques que la célérité des délais de règlement est maîtrisée. A cet égard, les indicateurs en la matière dénotent d'une performance incontestable.

En effet, concernant l'engagement et le règlement des marchés publics, les délais moyens retracés au niveau du Système Décisionnel de la TGR, se présentent ainsi :

² Emissions de dépenses intégrant celles non soumises à engagement (personnel, dette,...)

Délai moyen de séjour des propositions d'engagement des marchés publics de l'Etat (1^{er} envoi) et délai moyen de règlement (en jours)

	Année 2022	Année 2023
Délai moyen de séjour des propositions d'engagement *	3,96	4,09
Délai moyen de règlement** par les comptables relevant de la TGR	4,83	4,97

(*) Nombre moyen de jours courus entre la date d'arrivée de la demande d'engagement et la date de visa par les comptables relevant de la TGR.

(**) Nombre moyen de jours courus entre la date de réception de l'ordre de paiement et la date de son règlement par le comptable.

•Contribution active aux réformes et à la modernisation de la gouvernance des finances publiques

Dans le cadre des efforts de conception et de mise en œuvre des réformes visant à optimiser davantage la gouvernance financière publique, la Trésorerie Générale du Royaume n'a cessé d'apporter sa contribution dynamique.

En ce qui concerne le domaine d'activité lié à la dépense de l'Etat, ladite contribution a porté sur les activités citées ci-après à titre d'illustration:

- la vulgarisation, auprès des services ordonnateurs, des dispositions de la loi de finances notamment celles relatives à la retenue à la source opérée à l'occasion des paiements des dépenses publiques ;
- la poursuite de la conception et la mise en œuvre du volet de la charte de déconcentration administrative qui se rapporte aux finances publiques ;
- la participation diligente aux diverses commissions thématiques, comités et groupes de travail : Etant membre de divers groupes de travail, comités et commissions, la TGR est sollicitée pour apporter son expertise et son savoir-faire au service des administrations publiques pour tout ce qui concerne les finances publiques. Ainsi, et à titre d'exemple, elle contribue aux travaux :
 - de l'Observatoire des délais de paiement ;
 - du Comité technique de la mise en œuvre du volet financier du chantier de la déconcentration ;
 - de la Commission Interministérielle chargée du traitement des restitutions des frais médicaux avancés par les fonctionnaires suite à la maladie ou aux accidents de travail ;
 - de la Commission Royale du pèlerinage (Hajj).

•Optimisation des missions habituelles de la Trésorerie Générale du Royaume en matière de dépenses de l'Etat

Parallèlement à la contribution active aux chantiers de réforme et de modernisation des finances publiques, la Trésorerie Générale du Royaume a mobilisé ses services centraux et déconcentrés pour mener à bien ses tâches habituelles d'accompagnement des services ordonnateurs et sous ordonnateurs dans l'exécution de leurs opérations financières. Dans ce cadre, et à titre d'exemple, on citera les actions ci-après :

- ***l'optimisation du déploiement des postes comptables et de l'organisation des services comptables relevant de la TGR*** : durant l'année 2023, la Trésorerie Générale du Royaume a procédé à la création de postes comptables et au

redéploiement des attributions de ses services déconcentrés et ce, à l'effet d'optimiser l'assistance et l'accompagnement des services gestionnaires.

Concernant les postes comptables, il y a lieu de citer :

- la création de la Trésorerie provinciale de Médiouna et de la perception de Tit Mellil ;
- la création des agences comptables auprès des Consulats Généraux du Royaume du Maroc à Miami (Etats-Unis) et à Benghazi (Libye) ;
- la fusion des perceptions « Settat Attanmya » et « Settat Essalam ».

Par ailleurs, une dizaine de notes de service a été élaborée, diffusée et mise en œuvre pour assurer l'encadrement normatif, comptable et procédural nécessaire, suite à la création des postes comptables, au transfert des opérations budgétaires et comptables des divers ordonnateurs et des sous ordonnateurs ;

- ***l'accompagnement des services ordonnateurs et autres partenaires*** : A ce niveau, le spectre de l'intervention de la TGR est assez large et concerne, entre autres, les actions ci-après :

- la mobilisation du réseau de la TGR pour la gestion des effets du tremblement de terre ayant touché le Royaume du Maroc (mobilisation du réseau au Maroc et des agences comptables à l'étranger pour la collecte de dons et l'accompagnement des partenaires, traitement diligent des opérations de dépenses y afférentes, etc.) ;
- le suivi des opérations de reports de crédits des départements ministériels et la production en temps opportun des états de report de crédits ;
- le traitement des questions parlementaires et la préparation des projets de réponses correspondantes concernant les dépenses de l'Etat ;
- la simplification des procédures de paiement de certaines indemnités dans le cadre de la dématérialisation au profit du personnel de certaines institutions comme le Conseil National des Droits de l'Homme et l'Instance Nationale de la Probité, de la Prévention et de la Lutte contre la Corruption ;
- le traitement des demandes d'assistance, d'information et de renseignement provenant des partenaires de la TGR : Direction Générale des Impôts, Direction du Budget, divers services ordonnateurs, etc. ;
- le suivi et le traitement des réclamations des citoyens et des entreprises liées à l'exécution des dépenses de l'Etat : déblocages de dépenses en souffrance, restitutions de cautions, diverses requêtes et réclamations, etc.

• **Visa réglementaire de certains actes par délégation de la Ministre de l'Economie et des Finances**

Nature d'actes	Nombre d'actes visés par les services de la TGR		
	Année 2022	Année 2023	Variation
Arrêtés de nomination des sous ordonnateurs	158	93	-41,14%
Arrêtés de nomination des payeurs délégués	7	10	42,86%
Arrêtés des régies de dépenses et de recettes de l'Etat	626	379	-39,46%
Certificats de relèvement de prescription	2 948	3 672	24,56%
Total	3 739	4 154	11,10%

Le nombre d'actes relatifs au visa réglementaire soumis au service central de la Trésorerie Générale du Royaume, aux Trésoreries Ministérielles et aux Trésoreries Régionales pour visa durant l'année 2023 a enregistré une augmentation de **11,1%**

par rapport à l'année 2022. Par ailleurs, le nombre des certificats de relèvement de prescription a connu une hausse de 24,56% (soit 3672 actes en 2023 contre 2948 actes en 2022), en raison de l'effort toujours déployé par les services ordonnateurs pour la régularisation des dépenses en instance de paiement.

II- Dépenses des collectivités territoriales

Les dépenses des collectivités territoriales³ ont enregistré en 2023 une progression de **2,8%** par rapport à l'année précédente, passant de **46,4 MMDH** en 2022 à **47,7 MMDH**.

La structure de ces dépenses est caractérisée par la prédominance des dépenses de fonctionnement, avec un montant de **26,8 MMDH** qui représente ainsi **56,2%** des dépenses globales.

Lesdites dépenses de fonctionnement ont enregistré une augmentation de **1,9%** par rapport à l'année 2022.

Quant aux dépenses d'investissement, elles ont connu une hausse de **6,2%** par rapport à l'année 2022, passant de **14,6 MMDH** à **15,5 MMDH**.

En millions de DH				
Nature de charges	Régions	Préfectures et provinces	Communes	Total
1- Dépenses ordinaires	1 888	1 768	23 099	26 755
1-1 Biens et services	1 471	1 730	22 487	25 688
Personnel	233	1 147	10 610	11 990
Autres biens et services	1 238	583	11 877	13 698
1-2 Intérêts de la dette	417	38	612	1 067
2- Investissement	9 071	1 706	4 685	15 462
Total : (1+2)	10 959	3 474	27 784	42 217
3- Comptes spéciaux	82	121	3 202	3 405
4- Budgets annexes	10	-	-	10
Total : (1+2+3+4)	11 051	3 595	30 986	45 632
Remboursement du principal de la dette	657	98	1 316	2 071
Total global	11 708	3 693	32 302	47 703

Cette tendance haussière s'explique par la hausse de certaines composantes des dépenses d'investissement des collectivités territoriales.

Ainsi, les dépenses se rapportant aux subventions ont connu une hausse entre 2022 et 2023 de **50%**, passant de **2,8 MMDH** à **4,2 MMDH**.

Celles correspondant aux acquisitions immobilières ont également enregistré une hausse passant de **0,9 MMDH** à **1,1 MMDH**, soit une augmentation de **22,2%**.

Il en est de même pour les dépenses relatives aux acquisitions mobilières qui ont enregistré une hausse à fin décembre 2023. Elles sont passées de **0,7 MMDH** à **0,8 MMDH**, soit une augmentation de **14,3%** par rapport à l'année précédente.

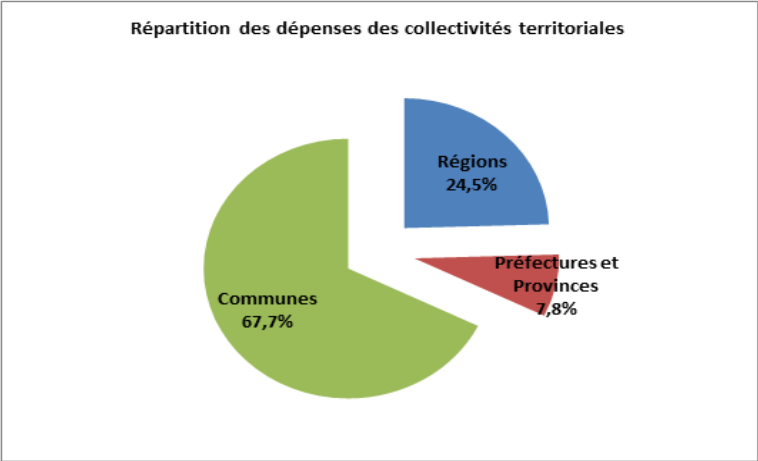
Par ailleurs et contrairement à cette tendance haussière, les dépenses se rapportant aux projets intégrés⁴, ont connu en 2023 une diminution de **0,5 MMDH**, enregistrant ainsi une baisse de **18,5%** par rapport à leur niveau en 2022.

³ Il s'agit des dépenses des budgets principaux, des budgets annexes et des comptes spéciaux.

C'est le cas aussi des dépenses relatives aux programmes nationaux ainsi qu'à celles liées aux travaux neufs et grosses réparations. Elles ont respectivement diminué de **0,2 MMDH** et **0,1 MMDH** et ce, en comparaison aux niveaux réalisés en 2022.

Il convient de signaler également que la répartition des dépenses par type de collectivités territoriales révèle que les communes s'accaparent les deux tiers de l'ensemble des dépenses des collectivités territoriales.

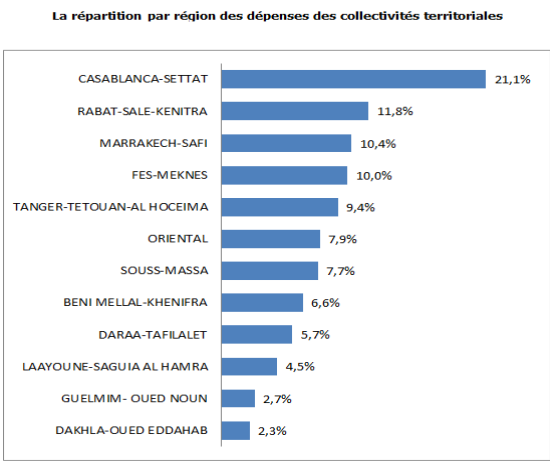
Les communes ont réalisé **32,3 MMDH**, soit **67,7%** du total des dépenses, suivies des régions avec **11,7 MMDH (24,5%)** et des préfectures et provinces avec **3,7 MMDH (7,8%)**.



Enfin, la répartition territoriale des dépenses des collectivités territoriales entre les douze régions du Royaume durant l'exercice 2023 s'est caractérisée par une forte concentration au niveau de la région de Casablanca-Settat avec un montant de **10,1 MMDH** s'accaparant ainsi **21,1%** des dépenses globales des collectivités territoriales.

La répartition territoriale des dépenses des collectivités territoriales se présente comme suit :

Régions	Dépenses (en MMDH)
CASABLANCA-SETTAT	10,1
RABAT-SALE-KENITRA	5,6
MARRAKECH-SAFI	5,0
TANGER-TETOUAN-AL HOCEIMA	4,5
FES-MEKNES	4,8
SOUSS-MASSA	3,7
ORIENTAL	3,8
BENI MELLAL-KHENIFRA	3,1
DARAA-TAFILALET	2,7
LAAYOUNE-SAGUIA AL HAMRA	2,1
DAKHLA-OUED EDDAHAB	1,1
GUELMIM- OUED NOUN	1,3
Total	47,7



Il convient de souligner que les dépenses des régions de Casablanca-Settat, Rabat-Salé-Kenitra, Marrakech-Safi, Fès-Meknès, Tanger-Tétouan-Al Hoceima et l'Oriental représentent plus de **70,6%** de l'ensemble des dépenses des collectivités territoriales.

⁴ Ce sont des dépenses liées à des activités relatives aux compétences des CT et regroupées au niveau d'un même projet (construction de gares routières, réalisation de souks hebdomadaires, travaux d'aménagement, construction, entretien des chemins, etc.).

III- Paie du personnel

A fin décembre 2023 et en comparaison avec la période correspondante de 2022, l'exécution des dépenses de personnel par la Trésorerie Générale du Royaume laisse apparaître les principales évolutions ci-après :

• Indicateurs de la masse salariale

A fin décembre 2023, les dépenses de personnel ont été réalisées à hauteur de **97,4%** des prévisions.

La masse salariale a représenté le principal poste des dépenses du budget de l'Etat, enregistrant :

- une hausse de **2,7%** des dépenses de personnel de l'Etat servies par la TGR (**151,8 MMDH** à fin décembre 2023 contre **147,8 MMDH** un an auparavant) ;
- un accroissement de **0,5%** des salaires servis par la DDP par rapport à 2022 (**128,1 MMDH** contre **127,6 MMDH**) ;
- une augmentation de la masse salariale structurelle de **1,2%** ;
- une hausse de **17%** des salaires payés par les comptables du réseau de la TGR (**23,6 MMDH** contre **20,2 MMDH**) ;
- une baisse de **9,5%** des rappels servis par la DDP (**8 442 MDH** contre **9 326 MDH**). Le nombre de fonctionnaires qui ont bénéficié de rappels est de **520 661** contre **432 153** un an auparavant. Il s'agit principalement des actes d'avancements de grades et d'échelons concernant le Ministère de l'Education Nationale, du Préscolaire et des Sports.

• Effectif géré

Le nombre de fonctionnaires payés par la DDP a enregistré une baisse de **0,5%**, passant de **776 677** à fin décembre 2022 à **772 824** à fin décembre 2023, résultant de **33 700** nouvelles prises en charge (recrutements, réintégrations et nouvelles prises en charge) et de **37 553** départs (retraite, décès, démission,...).

• Retenues réglementaires

Les retenues réglementaires sont des précomptes opérés sur la rémunération brute d'un fonctionnaire conformément à la réglementation en vigueur.

Retenues réglementaires sur la paie du personnel de l'Etat

Nature de retenues réglementaires	Montant des retenues réglementaires (en MDH)		Variation (en %)
	2022	2023	
Retenue au titre de l'impôt sur le revenu	10 626	9 936	-6,51%
Cotisations salariales au titre des régimes de retraites	13 168	13 243	0,57%
Cotisations salariales au titre de la prévoyance sociale et aux organismes de mutuelles	3 227	3 332	3,25%
Total	27 021	26 511	-1,89%

Les retenues réglementaires sur la paie du personnel de l'Etat ont atteint **26 511 MDH** en 2023 contre **27 021 MDH** en 2022, soit une diminution de 1,89%. Cette diminution est due principalement à une baisse de 6,51% des retenues au titre de l'impôt sur salaire suite à la nouvelle disposition de l'article 59 du code général des impôts conformément à la loi de finances de l'année 2023, qui a modifié le taux de

calcul des frais professionnels, qui est devenu désormais fixer à 35% du brut imposable si ce dernier est inférieur à 78 000,00 DH et 25% du brut imposable au-delà avec un plafonnement du montant des frais professionnels à 35 000 DH.

Par ailleurs, la hausse de 3,25% au titre des cotisations salariales au titre de la prévoyance sociale et aux organismes de mutuelles, est due à la revalorisation de la cotisation de la caisse complémentaire de décès de la Mutuelle Générale du Personnel des Administrations Publiques conformément à l'arrêté conjoint n°1897.23 du Ministre de la Santé et de la Prévoyance Sociale et du Ministre de l'Economie et des Finances publié au bulletin officiel n° 7239 du 16 octobre 2023. Ces amendements prévoient le relèvement du plafond des cotisations de 15 à 100 DH et le changement de l'assiette des cotisations au titre de la mutuelle CCD. L'assiette est désormais la même que celle servant pour le calcul de la cotisation de retraite.

Il sied de noter qu'en vertu des articles 15 et 69 de la loi organique n°130-13 relative à la loi de finances, les contributions de l'Etat au titre des régimes de retraite et de prévoyance sociale ont été introduites dans les chapitres des dépenses du personnel, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2020. Ainsi, le tableau ci-dessous retrace les montants émis par la DDP au titre de cette nature de dépenses durant l'exercice 2023 :

Nature de contribution	Montant des contributions de l'Etat (en MDH)		Variation
	2022	2023	
Contribution de l'Etat au titre des régimes de retraites	15 595	15 686	0,58%
Contribution de l'Etat au titre des régimes de prévoyances sociales	2 381	2 388	0,29%
Total	17 976	18 074	0,55%

• Retenues conventionnelles

Il s'agit de précomptes individuels effectués dans le cadre du Dahir du 14 juin 1941 relatif à la saisie-arrêt et à la cession des rémunérations des fonctionnaires et agents de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics dont le fait générateur est une cession de créance. Le fonctionnaire, dit « cédant », autorise l'administration, au moyen d'une cession de créance, à céder dans les proportions fixées par la réglementation en vigueur, une portion de son salaire à un tiers dit « cessionnaire ».

Dans ce cadre, **80** organismes conventionnés avec la TGR, mentionnés au tableau ci-dessous, opèrent **16** types de précomptes sur salaires.

Type d'organismes	Nombre d'organismes	Nombre de types de précomptes effectués
Banques	15	2
Compagnies d'Assurances	10	7
Fondations & Associations des Œuvres Sociales (AOS)	45	5
Sociétés de Crédit à la Consommation (SCC)	10	2
Total	80	16

Six nouvelles conventions de partenariat et trois avenants ont été signés par la TGR ; il s'agit de :

- La convention de précompte sur salaire entre la Trésorerie Générale du Royaume et l'Association des Œuvres Sociales du Personnel du Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration, ayant pour objet le prélèvement à la source des cotisations d'adhésion sur le salaire et le remboursement des frais des prestations rendues par ladite Association à ses adhérents (signée le 22 février 2023) ;

- La convention de partenariat entre la Trésorerie Générale du Royaume et le Ministère de l'Intérieur (Direction Générale des Collectivités Territoriales) ayant pour objet l'encadrement des échanges électroniques des données relatives à l'état civil (signée le 26 avril 2023) ;
- La convention de précompte sur salaire entre la Trésorerie Générale du Royaume et l'Association des Œuvres Sociales des Fonctionnaires du Département de la Transition Énergétique, ayant pour objet le prélèvement à la source au titre des prêts accordés par ladite Association à ses adhérents (signée le 26 juin 2023) ;
- La convention de précompte sur salaire entre la Trésorerie Générale du Royaume et l'Association des Œuvres Sociales du Personnel de l'Administration Centrale du Ministère de la Santé, ayant pour objet le prélèvement à la source au titre des prêts accordés par ladite Association à ses adhérents (signée le 02 octobre 2023) ;
- La convention de partenariat entre la Trésorerie Générale du Royaume et la Direction de la Mutuelle des Forces Armées Royales (DMFAR), qui porte sur l'encadrement de la relation de partenariat entre les deux parties en matière de précomptes automatiques mensuels opérés par la TGR au profit de la DMFAR, au titre des cotisations aux deux secteurs commun et mutualiste (SC/SM) sur les salaires des personnels relevant des départements de l'Administration de la Défense Nationale, de la Gendarmerie Royale et de la Garde Royale et les échanges de données y afférentes (signée le 02 octobre 2023) ;
- La convention de partenariat et de service entre la Trésorerie Générale du Royaume et la Fondation des Œuvres Sociales du Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville, ayant pour objet le prélèvement à la source des cotisations d'adhésion sur les salaires des personnels assujettis conformément à la réglementation en vigueur, et les remboursements des frais des prestations rendues par ladite fondation à ses adhérents (signée le 07 novembre 2023) ;
- L'avenant n°1 à la convention de précompte sur salaire du 10 mars 2008 entre la Trésorerie Générale du Royaume et la Société Nationale des Transports et de la Logistique (SNTL), ayant pour objet le changement de la domiciliation bancaire des prélèvements effectués au titre du produit Assurance Auto (signé le 1^{er} mars 2023) ;
- L'avenant n°1 à la convention de précompte sur salaire du 1^{er} septembre 2016 entre la Trésorerie Générale du Royaume et la Fondation des Œuvres Sociales du Personnel du Ministère de l'Economie et des Finances, ayant pour objet le changement du mode de règlement de la rémunération des services rendus par la TGR au titre des prélèvements des cotisations d'adhésion à la Fondation (signé le 23 novembre 2023) ;
- L'avenant n°1 à la convention de précompte sur salaire du 06 octobre 2021 entre la Trésorerie Générale du Royaume et la Fondation des Œuvres Sociales des Travaux publics, ayant pour objet le changement du mode de règlement de la rémunération des services rendus par la TGR au titre des prélèvements des cotisations d'adhésion à la Fondation, la mise à jour du libellé d'un prélèvement et le changement de sa domiciliation bancaire (signé le 27 décembre 2023).

Ainsi, en 2023, les différents organismes ont traité un volume de **10,1 millions** de prélèvements sur les salaires du personnel du budget général de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics dont la répartition par type d'organismes se présente comme suit :

Type d'organismes	Retenues conventionnelles en 2023			
	Nombre de prélèvements	Répartition (en %)	Montant annuel précompté (en MDH)	Répartition (en %)
Banques	4 107 208	41%	6 954	56%
Sociétés de Crédit à la Consommation (SCC)	3 351 509	33%	4 771	39%
Compagnies d'Assurances	1 062 842	11%	393	3%
Fondations & Associations des Œuvres Sociales (AOS)	1 539 074	15%	245	2%
Total	10 060 633	100%	12 363	100%

Il est à noter que les montants prélevés au titre des retenues conventionnelles ont enregistré une hausse de **4%** passant de **11 834 MDH** à fin décembre 2022 à **12 363 MDH** à fin décembre 2023.

• Ordres de recettes et oppositions juridiques

Situation des prises en charge des ordres de recettes

Année	PRISES EN CHARGE	
	Nombre	Montant (en MDH)
2022	4 124	67,1
2023	5 246	73,5

Le nombre des ordres de recettes pris en charge en 2023 a connu une hausse de **27,2%** par rapport à 2022 et les montants des créances à recouvrer ont baissé de **9,5%**.

Il sied de préciser à ce sujet, que cette hausse est le résultat des notifications tardives des actes portant cessation de paiement pour différents motifs : mise en disponibilité, détachement, décès, abandon de poste...

Situation du recouvrement des ordres de recettes

Nature du montant recouvré	Montant global recouvré (en MDH)		Variation (en %)
	2022	2023	
Principal	61,7	67,2	8,9
Majorations de retard	2,4	8,2	241,7
Total	64,1	75,4	17,6

A fin décembre 2023, les montants recouverts se sont établis à **75,4 MDH** contre **64,1 MDH** un an auparavant, soit une hausse de **17,6%**.

Cette situation est due à la relance des redevables, à l'exécution des ATD auprès de la Caisse marocaine de retraite et à l'automatisation des demandes de rejets de virements auprès des banques.

Situation des prises en charge des oppositions juridiques

En millions de DHS

Année	Montant global des oppositions juridiques consignées	Règlements effectués	Nombre de dossiers
2022	70,5	69,7	7 802
2023	121,3	119,84	26 825

L'année 2023 a enregistré une hausse des précomptes au titre des oppositions juridiques de **72,1%** par rapport à 2022. De même, le règlement des oppositions a connu une hausse de **71,9%** par rapport à 2022. Cette situation est due à la reprise des activités au niveau des tribunaux du Royaume après la crise de la pandémie Covid-19 en 2021 et aussi à la hausse des prises en charge d'ATD émanant de la Trésorerie centrale de recouvrement (5 147 en 2022 contre 26 147 ATD en 2023).

• Gestion des trop perçus

Année	Nombre de dossiers constatés durant l'année	Montants des trop perçus constatés durant l'année (en MDH)	Montant annuel recouvré des trop perçus constatés durant l'année et les années antérieures (en MDH)
2022	160 211	873,1	888,5
2023	807 437	966,0	1 122,7

A fin décembre 2023, les montants indûment versés aux fonctionnaires et agents de l'Etat en activité normale suite au retard de notification des actes de régularisation de leur situation administrative ont atteint **966,0 MDH**, contre **873,1 MDH** l'année précédente, soit une hausse de **10,6%**.

Par ailleurs, les montants recouverts relatifs aux trop perçus ont enregistré une hausse de **26,4%** par rapport à l'année précédente.

Ces augmentations résultent principalement de la prise en charge des actes d'absences injustifiées du département de l'éducation nationale.

En outre, le traitement de la paie en 2023 a été marqué par la réalisation des actions suivantes :

- La prise en charge de la réforme du statut particulier du corps des médecins, pharmaciens, chirurgiens-dentistes de la santé et protection sociale et de la protection civile, et ce conformément au décret N°2.22.682 du 07/09/2022 (BO N°7125 en date du 12/09/2022). Aux termes de cette réforme, les grilles indiciaires de cette catégorie de personnel ont été revues à la hausse ainsi que les indemnités relatives aux allocations médicales et l'indemnité d'encadrement et de recherche appliquée. Ces révisions ont été octroyées en deux tranches ; la première à compter du 01/01/2023 et la deuxième à partir du 01/01/2024 ;
- La prise en charge du statut des corps des professeurs chercheurs de l'enseignement supérieur, et ce conformément au décret n°2.23.545 du 02/08/2023 portant statut particulier du corps des professeurs chercheurs de l'enseignement supérieur (BO n°7220 du 10/08/2023). Aux termes de ce nouveau statut, les indemnités relatives à l'Allocation de recherche et l'Allocation d'encadrement ont été revalorisées et la répartition de la régularisation sera effectuée en trois tranches, 2023, 2024 et 2025 ;
- La prise en charge de la réforme du statut particulier du personnel des Forces Armées Royales et l'octroi de l'indemnité de risques professionnels accordée à certaines catégories des personnels des Forces armées royales conformément au décret n° 2.22.816 du 08 novembre 2022 modifiant et complétant le décret n° 1.57.015 du 15/01/1957 fixant le traitement du Personnel des Forces Armées Royales (B.O. n°7145 du 21/11/2022). Aux termes de cette réforme, les grilles indiciaires de la catégorie des médecins

officiers militaires ont été revues à la hausse ainsi que l'octroi de l'indemnité de risque professionnel. Ces révisions ont été accordées en deux tranches ; la première à compter du 01/01/2023 et la deuxième à partir du 01/01/2024 ;

- Le relèvement du plafond de salaires servant d'assiette au calcul des cotisations salariales du Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR) au titre de l'année 2024 conformément à la lettre N°517992 du 06/12/2023. ce plafond sera porté de 19 632,00 à 20 440,00 DH par mois, à compter du 01/01/2024 ;
- Le relèvement des cotisations au titre de la caisse complémentaire de décès de la Mutuelle Générale du Personnel des Administrations Publiques, à compter de 16 octobre 2023, conformément à l'arrêté conjoint n°1897.23 du Ministre de la Santé et de la Prévoyance Sociale et du Ministre de l'Economie et des Finances (BO n° 7239 du 16 octobre 2023). Le relèvement a porté à la fois sur le plafond qui est passé de 15 à 100 DH par mois et sur l'assiette de cotisation qui est désormais similaire à celle de la retraite ;
- Le relèvement du taux de cotisation du secteur mutualiste de la mutuelle des douanes conformément à l'arrêté conjoint du ministre de la santé et de la protection sociale et du ministre de l'économie et des finances en date du 06/12/2022 (BO n° 7177 du 13/03/2023). Au terme de cette réforme, le taux de cotisation a été relevé à 1,5% de l'assiette avec un plafond de cotisation fixé à 100 DH.

• Volume des actes de gestion traités pour le budget général

Le volume des actes par nature de traitement de la paie du personnel de l'Etat, tel qu'indiqué au tableau ci-après, a connu une augmentation par rapport à l'année 2022.

Nature du traitement	Nombre d'actes en 2022	Nombre d'actes en 2023
Actes de gestion de traitement de la paie	1 069 489	1 697 081
Retenues au profit des organismes conventionnés (*)	622 078	621 152
Prise en charge des évolutions réglementaires	255 309	252 446
Échéances Allocation Familiale	88 486	78 029
Autres Régularisations (**)	10 228	24 483
Total	2 045 590	2 673 191

(*) Il s'agit des retenues au profit des banques, des sociétés de crédits et des œuvres sociales.

(**) Il s'agit de traitement des actes de régularisation de certaines situations administratives, de fin de stage de formation et de fin de suspension avec remboursement de la période.

Les actes de gestion relatifs au traitement de la paie pris en charge en 2023 sont répartis, selon leur nature, comme suit :

Répartition des actes de gestion de l'année 2023 selon leur nature

Nature des actes de gestion	Effectif
Situations administratives	1 529 602
Allocations familiales	83 692
Loyer et vente domaniaux, mutuelles, validation de service	55 496
Saisie arrêt et pensions alimentaires	28 291
Total	1 697 081

• Absences irrégulières

Conformément aux dispositions de la circulaire du Chef du Gouvernement n° 26-12 du 15 novembre 2012, le contrôle annuel des absences irrégulières au titre de l'année N est effectué courant l'année N+1. Ainsi, au cours de l'année 2023, il a été procédé au contrôle annuel des absences irrégulières au titre de l'année 2022.

Les résultats de cette opération pour l'année 2022 comparés avec ceux de l'année 2021, sont récapitulés dans le tableau suivant :

Année	Effectif déclaré	Effectif à justifier	Justifiés	Mise en numéraire	Radiés par actes	Justifiés après mise en numéraire	Suspendus pour absence irrégulière
2021	482 654	2 854	2 819	35	1	17	17
2022	371 568	1 493	1 427	66	1	41	14

L'année 2022 a enregistré une légère diminution de l'effectif suspendu pour absences irrégulières par rapport à l'année 2021.

• Développement des prestations de services de traitement de la paie à façon

Au terme de l'année 2023, les **1600** collectivités territoriales opérationnelles du Royaume ont enregistré un effectif du personnel de **83 288** et une masse salariale de **11 182 MDH**.

L'effectif global du personnel des collectivités territoriales a baissé de **4,1%** en 2023 par rapport à l'année 2022 et ce, en raison essentiellement de l'écart négatif entre les entrées, les sorties et le transfert du personnel des conseils provinciaux et préfectoraux au budget général de l'Etat.

S'agissant des établissements et organismes publics traitant la paie de leurs personnels par la TGR, le nombre d'organismes est passé de **110** en 2022 à **109** organismes à fin 2023 avec un effectif total de **158 698** agents contre **133 838** en 2022, soit une évolution de **18,6%** et une masse salariale annuelle de **21 918 MDH** contre **17 067 MDH** en 2022.

L'évolution de l'effectif du personnel des organismes gérés durant l'année 2023 est justifiée essentiellement par la prise en charge des recrutements effectués par les Académies Régionales d'Education et de Formation (AREF), avec un effectif de **16 750** enseignants.

IV- Gestion et suivi des affaires juridiques

• Recours administratifs, conseil dispensé aux services relevant du réseau et suivi de l'action des avocats commandités par la Trésorerie Générale du Royaume

Pendant l'année 2023, et en conformité avec ses missions, la Trésorerie Générale du Royaume a continué à renforcer la gestion du contentieux administratif et à privilégier le règlement amiable des litiges et l'ouverture sur les différents partenaires.

Les réalisations enregistrées, à ce titre, en 2023 révèlent que :

- **119** dossiers ont été réglés en phase administrative ;
- **30** réclamations ont été traitées dans le cadre de la cellule du médiateur ;
- **23** conseils juridiques ont été prodigués au profit des différents services de la TGR ;
- **14** dossiers ont été reçus pour recueillir l'avis de la TGR.

• Gestion et suivi du contentieux judiciaire

Il s'agit, d'une part, des litiges contentieux où la TGR est défenderesse (contestation d'actes de recouvrement ou de décisions administratives, traitement des procédures

judiciaires qui concernent les saisies arrêts...) et, d'autre part, des litiges où la TGR est à l'origine de l'action en justice (les actions engagées par les comptables publics pour le recouvrement forcé, les poursuites des auteurs des infractions pénales relatives aux deniers publics...).

En 2023, le nombre d'affaires portées devant les juridictions compétentes a augmenté de **3,17%** tandis que leur montant a diminué de **9,72%**, comme illustré dans le tableau suivant :

Dossiers ouverts				
Structures	Année 2022		Année 2023	
	Nombre	Montant (DH)	Nombre	Montant (DH)
Trésoreries régionales	1 626	1 750 772 320,62	1 611	1 546 833 887,27
Administration centrale de la TGR	2 602	14 169 371,01	2 751	46 488 151,40
Total	4 228	1 764 941 691,63	4 362	1 593 322 038,67

Le contentieux judiciaire relatif au recouvrement des créances publiques représente la part la plus importante des affaires contentieuses dont les natures principales peuvent être regroupées comme suit :

Contentieux judiciaire du recouvrement des créances publiques

Nature du contentieux	Année 2022		Année 2023	
	Nombre de dossiers	Montant (DH)	Nombre de dossiers	Montant (DH)
Action pour annulation	395	83 783 050,49	1 667	286 282 891,52
Réalisation d'hypothèque	793	483 701 291,25	879	347 306 014,78
Saisies et ventes de Fonds de commerce	2 703	215 584 037,02	2 280	503 781 954,94
Procédure de difficultés d'entreprise	143	73 568 448,91	133	171 067 226,96
Total	4 034	856 636 827,67	4 959	1 308 438 088,20

Le nombre de dossiers concernant les opérations du contentieux judiciaire du recouvrement a augmenté de **22,93%**, en parallèle, leur montant a connu une hausse de **52,74%** par rapport à 2022.

De plus, **983** affaires ont été conclues par une décision de justice comme indiqué dans le tableau ci-dessus:

Décisions de justice

Sens de la décision judiciaire	Année 2022		Année 2023	
	Nombre	Montant (DH)	Nombre	Montant (DH)
Décisions en faveur de la TGR et des comptables publics	438	256 716 197,17	562	425 600 257,35
Décisions en faveur de la partie adverse	418	225 116 414,26	508	925 474 493,14
Total	856	481 832 611,43	1 070	1 351 074 750,49

Il en résulte que le nombre total des affaires clôturées suite à des jugements définitifs rendus par les tribunaux a augmenté de **25%** par rapport à 2022.

Parallèlement, le montant total des jugements prononcés par les tribunaux a augmenté de **180,40%**.

Pour ce qui est des saisies arrêts à l'encontre de l'Etat et des collectivités territoriales, les jugements exécutés se présentent comme suit :

Saisie-arrêt entre les mains des comptables publics

	Année 2022		Année 2023	
	Nombre de jugements	Montants exécutés (DH)	Nombre de jugements	Montants exécutés (DH)
A l'encontre des départements ministériels	68	15 792 044,70	18	5 548 484,44
A l'encontre des collectivités territoriales	36	16 805 983,06	58	16 629 614,23
Total	104	32 598 027,76	76	22 178 098,67

Les données ci-dessus indiquent une baisse de **26,92%** du nombre de jugements exécutés par saisies arrêts et de **31,96%** des montants exécutés, par rapport à 2022.

Il est important de noter que le montant des saisies arrêts à l'encontre des départements ministériels exécutées à l'initiative des comptables publics en 2023 s'élève à **5 548 484,44 DH**.

En 2023, les montants exécutés par les comptables publics suite à des saisies arrêts contre les collectivités territoriales sont de **14 652 896,73 DH**, tandis que le total des montants prélevés sur le compte courant du Trésor à Bank Al Maghrib suite à des oppositions juridiques s'élève à **1 976 717,50 DH**.

ACTIVITE BANCAIRE ET GESTION DES DEPOTS

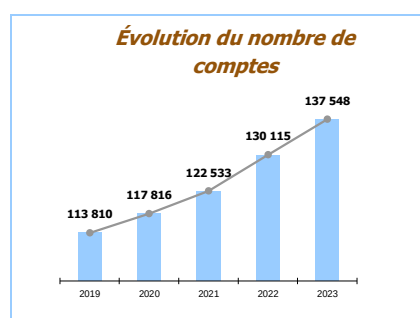
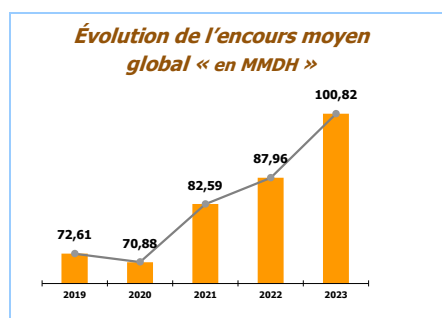
L'encours moyen global des dépôts au Trésor s'est établi au titre de l'année 2023 à **100,82 MMDH** contre **87,96 MMDH** en 2022, soit une progression notable de **14,6%**.

Le nombre de comptes bancaires gérés par la TGR a atteint **137 548 comptes** à fin 2023 contre **130 115 comptes** en 2022, soit une évolution de **5,7%**.

La répartition de l'encours des dépôts et du nombre de comptes par catégorie de clientèle est détaillée dans le tableau suivant :

Catégorie de clientèle	Encours moyen annuel		Nombre de comptes	
	2022	2023	à fin 2022	à fin 2023
Personnes morales publiques	56,38 MMDH	68,47 MMDH	3 996	4 171
Personnes morales privées	25,35 MMDH	25,86 MMDH	44 612	47 982
Personnes physiques	6,23 MMDH	6,49 MMDH	81 507	85 395
Total	87,96 MMDH	100,82 MMDH	130 115	137 548

L'évolution de l'encours moyen global et du nombre de comptes se présente comme suit :



I- Développement du partenariat TGR-CDG

Dans le cadre du développement du partenariat entre la Trésorerie Générale du Royaume (TGR) et la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG), deux nouvelles conventions ont été conclues en 2023, entre les deux institutions concernant les prestations suivantes :

- le virement électronique sur les comptes des secrétaires greffiers des juridictions du Royaume, domiciliés à la TGR ;
- la mise en place d'un nouveau dispositif de traitement des opérations de cautions.

• Virement électronique sur les comptes des secrétaires greffiers

Le service mis en place permet aux secrétaires greffiers des juridictions du Royaume, d'effectuer des virements électroniques via la plateforme web (CDGNET). Après avoir procédé à la signature électronique des ordres de virements, un contrôle de la provision est opéré automatiquement par la TGR, grâce à un interfaçage entre les systèmes d'information de la TGR et de la CDG, et le transfert de fonds est effectué pour les transactions confirmées.

• Mise en place d'un nouveau dispositif de traitement des opérations de cautions

Ce projet a porté sur la mise en place d'un nouveau dispositif fonctionnel et technique de traitement des cautionnements provisoires et définitifs relatifs aux marchés publics, pour le compte de la CDG.

Le nouveau dispositif mis en place a permis la fluidification du processus de traitement des cautionnements et l'identification de l'ensemble des opérations de versement et de remboursement des cautions traitées par le réseau de la TGR.

A ce titre, un nouveau système dédié à la gestion des cautions de la CDG a été développé par la TGR et déployé au niveau de l'ensemble des trésoreries préfectorales et provinciales. Ce nouveau système permet notamment :

- la saisie contrôlée des données relatives aux opérations de versement et de remboursement des cautions ;
- l'imputation des opérations relatives aux cautions sur le compte bancaire de la CDG ouvert auprès de l'agence bancaire centrale de la TGR ;
- l'édition des récépissés électroniques (comportant un code QR) ;
- la mise à la disposition de la CDG, via un échange informatisé quotidien, d'un fichier consolidé, selon une structure convenue, détaillant les informations relatives aux cautions traitées.

II- Digitalisation des services bancaires de la TGR

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité du service rendu à la clientèle et de l'élargissement de la gamme des prestations bancaires à distance, un projet de digitalisation des services bancaires a été engagé par la TGR.

A ce titre, un nouveau portail des services bancaires de la TGR, accessible via l'URL <https://banquenet.tgr.gov.ma/banque>, a été mis en place en 2022.

En 2023, le service de banque en ligne « TGR BanqueNet » a été enrichi par les fonctionnalités de virement en ligne et de paiement électronique des créances publiques.

En outre, il a été aussi procédé à compter du mois de septembre 2023, à la dématérialisation des relevés bancaires de la TGR.

Par ailleurs, le portail des services bancaires de la TGR sera prochainement étoffé par une multitude de nouveaux services transactionnels et de fonctionnalités de paiement en ligne.

III- Traitements de masse

Outre les actions structurantes menées en matière de professionnalisation et de modernisation de l'activité bancaire, la qualité du service s'est sensiblement améliorée quant aux aspects opérationnels liés aux traitements de masse : télépaiement d'impôts, moyens de paiement et relevés de comptes.

• Télépaiement d'impôts

Dans le cadre du protocole de télépaiement d'impôts convenu entre la TGR et la Direction Générale des Impôts (DGI), il a été procédé au titre de l'exercice 2023, à l'exécution de **15 382** prélèvements pour un montant global de **5,19 MMDH** en

faveur du Trésor public contre **11 008** prélèvements en 2022 pour un montant global de **4,63 MMDH**.

• Moyens de paiement

La gestion des moyens de paiement de la clientèle bancaire de la TGR est assurée dans les conditions de qualité, de célérité et de sécurité requises. A ce titre, **25 274** demandes de chéquiers et **10 773** commandes de cartes GAB ont été traitées en 2023 contre **18 471** demandes de chéquiers et **15 012** commandes de cartes GAB en 2022.

• Relevés de comptes

Les relevés de comptes bancaires de la TGR sont traités et transmis mensuellement aux clients selon une procédure ad-hoc convenue avec Poste Maroc.

En 2023, **467 244** relevés de comptes ont été transmis à la clientèle bancaire de la TGR à travers une démarche de traitement et d'échange informatisé entre la TGR et Poste Maroc.

IV- Traitements des réclamations

Consciente de l'importance cruciale que revêt le traitement des réclamations dans le développement de la relation client, la TGR accorde un soin particulier au traitement des demandes et des réclamations de la clientèle bancaire de la TGR.

A ce titre, au cours de 2023, le traitement de **162** réclamations reçues par différents canaux (par écrit, via le site web de la TGR ou par téléphone) a été assuré.

Au-delà de l'aspect opérationnel de leur traitement, les réclamations sont considérées comme source d'amélioration de la qualité et de correction des imperfections.

V- Contrôle du référentiel et traitement des opérations administratives sur les comptes

Ce travail de contrôle revêt une importance cruciale et constitue un axe permanent du plan d'action de l'activité bancaire dans la mesure où il permet de fiabiliser davantage la base de données afférente à la clientèle et aux comptes.

• Contrôle du référentiel client

Il s'agit d'une part, d'un contrôle de régularité qui consiste à vérifier la conformité juridique des dossiers d'ouverture des comptes ou de mise à jour du référentiel client par rapport à la réglementation en vigueur.

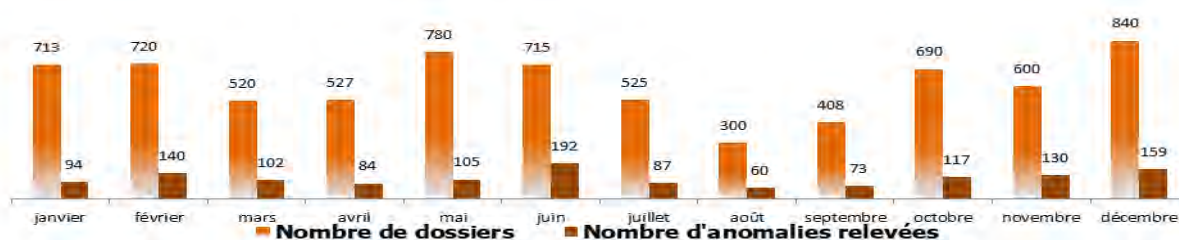
D'autre part, le contrôle du référentiel « clients » porte sur la vérification de la saisie correcte des données relatives à ces dossiers sur le système d'information de l'activité bancaire.

En 2023, le volume des dossiers « clients » parvenus au niveau central a atteint **7 338** dossiers contre **7 297** en 2022, enregistrant ainsi une augmentation de **0,56%**.

Lors du contrôle des dossiers des comptes, **1 343** anomalies ont été relevées. A ce titre, les actions de sensibilisation et de correction requises ont été entreprises auprès des postes concernés.

Le graphique ci-après, illustre le volume mensuel des dossiers de comptes parvenus aux services centraux en 2023 ainsi que le nombre d'anomalies relevées.

Dossiers des comptes parvenus au niveau central et anomalies relevées - Exercice 2023



• Traitement des opérations administratives sur les comptes

Le traitement des opérations administratives sur les comptes concerne principalement la centralisation et le traitement des saisies arrêts émanant des tribunaux à l'encontre de la clientèle bancaire de la TGR ainsi que le suivi des oppositions sur les chèques égarés.

En 2023, il a été procédé à la prise en charge de :

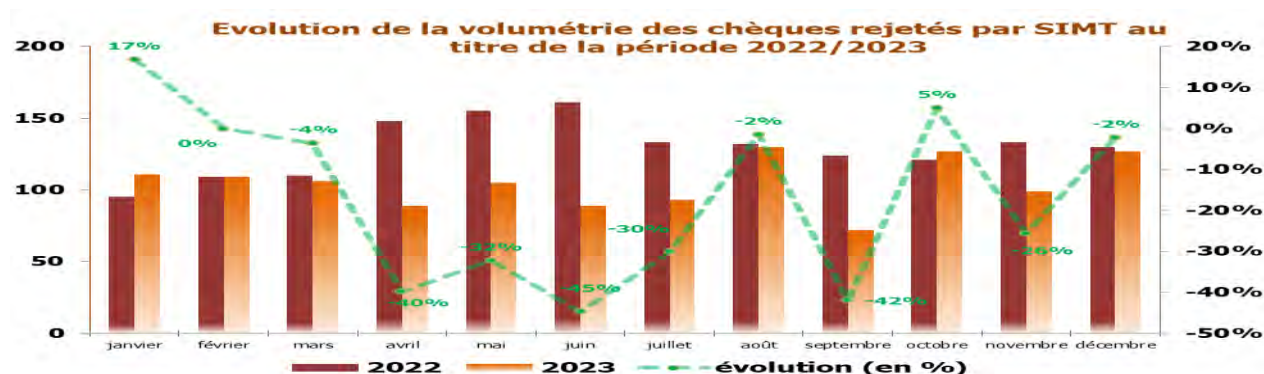
- **313** saisies arrêts présentant un montant total de **730 MDH** ;
- **197** oppositions sur les chèques égarés, dont **168** chèques TGR et **29** chèques CDG.

VI- Contrôle et suivi des incidents de paiement

• Volume des incidents de paiement

En 2023, le volume mensuel des chèques rejetés via le Système Interbancaire Marocain de Télé-compensation (SIMT) au motif d'absence ou de défaut de provision (chèques faisant l'objet de déclaration d'incident de paiement), a fluctué entre un minimum de **72** et un maximum de **130**.

Quant au montant des chèques rejetés, il a varié entre **1,3** et **11,1 MDH**. Comparé à l'exercice précédent, le volume des incidents de paiement affiche une tendance baissière à l'exception des mois de janvier et octobre comme illustré par le graphique ci-après :



Le nombre total des incidents de paiement déclarés au titre de l'année 2023 s'élève à **1 257** déclarations contre **1 551** en 2022, soit une diminution de l'ordre de **19 %**.

• Délai moyen de déclaration des incidents de paiement

Les efforts déployés en matière de suivi des déclarations des incidents de paiement, au niveau central, ont permis de maintenir au titre de l'année 2023, le délai moyen de déclaration des incidents de paiement à **1 jour**.

VII- Traitement des demandes de restitution de la CMR

Le nombre de demandes de restitution de la Caisse marocaine des retraites des montants virés par erreur aux comptes des pensionnés après leurs décès s'est établi en 2023 à **115** pour un montant global de **910 544,93 DH**.

VIII-Etablissement des attestations fiscales, prise en charge des demandes de renseignements et délivrance d'attestations aux auditeurs et commissaires aux comptes

Il a été procédé en 2023 à :

- l'établissement, au profit de la clientèle bancaire de la TGR, de **970** attestations fiscales de retenue de l'impôt sur les sociétés au titre des produits de placement à revenu fixe ;
- la prise en charge de **2764** demandes de renseignements émanant de la Direction générale des impôts, de l'Administration des douanes et impôts indirects et de la Brigade nationale de la police judiciaire ;
- la délivrance de **45** attestations aux auditeurs ou commissaires aux comptes dans le cadre des missions d'audit des comptes de la clientèle bancaire de la TGR.

I- Centralisation comptable et lois de règlement

La Trésorerie Générale du Royaume assure la mission de centralisation comptable des écritures de la comptabilité de l'Etat assurée par le Trésorier Général du Royaume en sa qualité de comptable supérieur de l'Etat.

A ce sujet, il importe de préciser que la loi organique n° 130-13 relative à la loi de finances prévoit dans son article 31 que :

- « l'Etat tient une comptabilité budgétaire des recettes et des dépenses ;
- Il tient également une comptabilité générale de l'ensemble de ses opérations ;
- Il peut tenir une comptabilité destinée à analyser les coûts des différents projets engagés dans le cadre des programmes ».

Le processus de centralisation tel qu'il est effectué englobe ainsi les opérations relatives à la comptabilité générale fondée sur la constatation des droits et des obligations et celles de la comptabilité budgétaire qui retrace les recettes encaissées et les dépenses visées par les comptables au titre d'une année budgétaire.

La tenue et la centralisation de la comptabilité de l'Etat est effectuée grâce à une solution informatique commune à l'ensemble des acteurs de la chaîne comptable. Ladite solution dispose d'un interpréteur comptable qui assure le traitement de l'ensemble des comptes rendus d'événements issus des applications métiers et alimente simultanément la comptabilité générale et la comptabilité budgétaire.

L'arrêté de la comptabilité de l'Etat est effectué au quotidien et les écritures y afférentes sont centralisées le jour suivant au niveau d'un livre unique après validation par les comptables du Trésor des rapports de comptabilité générés automatiquement par la solution informatique précitée.

Au cours de l'année 2023, les opérations liées au processus de centralisation comptable ont fait intervenir **780 comptables du Trésor** aussi bien à l'intérieur du territoire national qu'à l'étranger. Il s'agit :

- des postes comptables à compétence nationale : Direction des comptes publics, Direction des finances publiques et Direction des dépenses du personnel (3) ;
- des trésoreries ministérielles (17) ;
- des agences comptables auprès du Parlement et de la Chambre des conseillers, de la Cour des comptes, du Conseil économique, social et environnemental, du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire et du Conseil national des droits de l'Homme (5) ;
- de la trésorerie centrale de recouvrement (1) ;
- des trésoreries régionales (9) ;
- des trésoreries préfectorales et provinciales (56) ;
- des perceptions (193) ;
- des agences bancaires (10) ;
- des recettes de l'Administration Fiscale (91) ;
- des recettes des Douanes (27) ;
- des postes comptables des secrétariats greffes auprès des tribunaux (196) ;
- des agences comptables à l'étranger (172).

En ce qui concerne la comptabilité budgétaire, les trois composantes de la loi de finances ont donné lieu à la centralisation d'opérations pour un montant global en recettes et en dépenses de **1 216,4 MMDH** détaillé comme suit :

- Budget général - recettes : **343,6 MMDH** ;
- Budget général - dépenses : **532,9 MMDH** ;
- SEGMA - recettes : **3,4 MMDH** (reports de soldes non compris) ;
- SEGMA - dépenses : **2,7 MMDH** ;
- CST - recettes : **182,2 MMDH** de recettes (reports de soldes non compris) ;
- CST - dépenses : **151,6 MMDH** de dépenses.

Par ailleurs et pour les besoins des projets de lois de règlement et l'arrêté des situations budgétaires définitives, les travaux entrepris au cours de l'année 2023 ont permis l'ajustement et la production des situations budgétaires nécessaires à l'élaboration du projet de loi de règlement de l'année 2022 et leur transmission à la Direction du Budget.

L'arrêté définitif des situations budgétaires relatives au projet de loi de règlement 2022 a nécessité l'organisation de plus de 204 séances de travail avec l'ensemble des ordonnateurs en vue de l'ajustement de leurs comptes administratifs. Le nombre des rubriques examinées à l'occasion de ces opérations, s'élève à :

- **46778 rubriques budgétaires** en dépenses au titre du budget général ;
- **18662 rubriques** en dépenses au titre des SEGMA ;
- **68 comptes spéciaux du Trésor**.

En outre, les travaux menés en matière de centralisation des comptes de l'Etat ont donné lieu à la production des situations définitives budgétaires relatives au projet de loi de règlement de l'année 2022 à la Cour des Comptes.

En ce qui concerne la comptabilité générale de l'Etat qui est fondée sur le principe de la constatation des droits et des obligations, les opérations sont prises en compte au titre de l'exercice auquel elles se rattachent, indépendamment de leur date d'encaissement ou de paiement. Elle est tenue par référence au recueil des normes comptables de l'Etat adopté par le Conseil national de comptabilité.

Pour l'exercice 2023, la centralisation de la comptabilité générale de l'Etat a nécessité notamment :

- le traitement automatisé et la constatation au niveau du grand livre de la comptabilité de l'Etat d'écritures liées à **142 millions de comptes rendus d'événements** générés par les applications métiers ;
- la génération automatique et la validation de **188213 rapports de comptabilité** ;
- le traitement de **25398 relevés du compte** courant du Trésor à Bank Al Maghrib.

En outre et conformément aux dispositions de la loi organique relative à la loi de finances, les services de la Trésorerie Générale du Royaume ont procédé à la préparation du bilan et des autres états financiers ainsi que d'une évaluation des engagements hors bilan de l'année 2022 devant accompagner le projet de loi de règlement au titre de ladite année.

II-Dette du Trésor

Dans le cadre de ses attributions, la Trésorerie Générale du Royaume a pour mission d'assurer la gestion comptable de la dette du Trésor.

• Dette budgétisée

La dette budgétisée englobe l'ensemble des emprunts intérieurs et extérieurs à moyen et long terme dont les recettes et les charges en principal et intérêts sont imputées au budget général. Ces emprunts concernant la dette intérieure portent sur les bons du trésor d'une maturité de 5 ans (moyen terme) et 10, 15, 20, 30 ans et plus (long terme).

Les recettes d'emprunt à long et moyen terme comptabilisées par la TGR se sont établies à **146,9 MMDH**, soit un taux de réalisation de **113,9%** des prévisions de la loi de finances pour l'année 2023.

Recettes d'emprunt (en MDH)

	Prévisions LF 2023	Réalizations	Taux de réalisation
Dette intérieure	69 041	105 176	152,3%
Dette extérieure	60 000	41 752	69,6%
Total	129 041	146 928	113,9%

Les charges de la dette à long et moyen terme comptabilisées par la TGR ont atteint à fin décembre 2023 un montant de **122,3 MMDH**, avec un taux de réalisation de **111,9%** des prévisions contre **87,5 MMDH** un an auparavant.

Ces charges se composent d'un montant de **88,9 MMDH** en principal, dont **91,5%** au titre de la dette intérieure et d'un montant de **33,3 MMDH** en intérêts et commissions, dont **75,3%** au titre de la dette intérieure.

Charges de la dette du Trésor (en MDH)

	Prévisions LF 2023	Réalizations	Taux d'exécution
Dette intérieure	95 076	106 528	112%
Principal	70 785	81 449	115,1%
Intérêts	24 291	25 079	103,2%
Dette extérieure	14 144	15 743	111,3%
Principal	7 468	7 521	100,7%
Intérêts	6 676	8 222	123,2%
Total	109 220	122 271	111,9%

• Dette hors budget

La dette hors budget est constituée de l'ensemble des emprunts intérieurs et extérieurs à court terme dont les recettes et les remboursements du principal sont pris en charge au niveau des comptes de trésorerie et dont les charges en intérêts et commissions sont imputées au budget général. Ces emprunts concernant la dette intérieure englobent les emprunts à très court terme de 1 à 7 jours et les bons du trésor entre 7 jours et 10 semaines ainsi que ceux de 13, 26, 52 semaines et de 2 ans. Les opérations de la dette hors budget ont dégagé un flux net positif de **9,4 MMDH**.

Dettes hors budget (en MDH)			
	A fin décembre 2022	A fin décembre 2023	Taux d'évolution
Recettes	117 176	165 982	41,6%
Dettes intérieures	93 396	162 122	73,6%
Dettes extérieures	23 780*	3 859	-83,8%
Dépenses	80 024	156 573	95,7%
Dettes intérieures	77 050	153 467	99,2%
Dettes extérieures	2 974	3 107	4,5%

*La dette extérieure hors budget a été marquée en 2022 par la réalisation d'un montant de 21 MMDH au titre de l'utilisation par le trésor de la ligne de précaution et de liquidité du FMI.

Dans le cadre de la gestion active de la dette intérieure, le Trésor a procédé en 2023 à des opérations d'échange et de rachat pour des montants nominaux respectifs de **61,8 MMDH** et de **8,1 MMDH** contre un montant nominal de **8,6 MMDH** au titre des opérations d'échange effectuées en 2022.

III-Reddition des comptes

Dans le cadre de l'exercice de son rôle d'intermédiation entre les comptables publics et les juridictions financières, la TGR assure un suivi de la reddition des comptes des services de l'Etat auxdites juridictions et accompagne les comptables publics lors de la mise en jeu de leur responsabilité.

• Suivi de la reddition des comptes publics

La reddition des comptes est une obligation légale pour tous les comptables publics principaux qui sont tenus à cet effet, de produire les comptes des services de l'Etat et des collectivités territoriales, conformément aux articles 25, 26, 126 et 127 du code des juridictions financières.

En application de ce principe, la TGR assure un suivi de cette production des comptes et accompagne les comptables publics pour s'acquitter, dans les meilleures conditions, de cette obligation.

Le suivi de la production des comptes des services de l'Etat, pour l'année 2023, a concerné une population de **565** postes comptables, répartie comme suit :

- postes comptables à compétence nationale : Direction des comptes publics, Direction des finances publiques et Direction des dépenses du personnel (3) ;
- trésoreries ministérielles (17) ;
- agences comptables auprès du Parlement et de la Chambre des conseillers, de la Cour des comptes, du Conseil économique, social et environnemental, du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire et du Conseil national des droits de l'Homme (5) ;
- trésorerie centrale de recouvrement (1) ;
- trésoreries préfectorales et provinciales (56) ;
- perceptions (193) ;
- recettes de l'Administration Fiscale (91) ;
- recettes des Douanes (27) ;
- agences comptables à l'étranger (172).

Les comptes produits par les comptables sont mis en état d'examen par les services de la TGR avant leur transmission à la Cour des comptes. Ce contrôle préalable permet d'une part, de s'assurer de l'existence matérielle des pièces générales et des pièces justificatives constituant les comptes des comptables publics et, d'autre part, d'examiner sur chiffres et de procéder au rapprochement de conformité des différentes pièces générales produites.

En outre, il est à préciser que les comptes des services de l'Etat des Trésoreries ministérielles, des Trésoreries préfectorales et provinciales et des comptables principaux auprès des organismes et des institutions, ont été mis à la disposition de la Cour des comptes sous format dématérialisé à compter de la gestion 2022. Sachant, par ailleurs, que les comptes des Receveurs des Douanes sont produits sous format dématérialisé depuis l'exercice 2019.

• **Accompagnement des comptables publics en matière de responsabilité**

Dans le cadre de cette activité, cinq axes principaux d'intervention sont initiés par la TGR, à savoir :

- l'instruction des propositions de mise en débet, des demandes de décharge de responsabilité et de remise gracieuse ;
- l'instruction des demandes de remplacement des pièces de dépenses adirées ou détruites après paiement ;
- l'assistance des comptables publics en matière de recours juridictionnels ;
- la déclaration des sinistres à la compagnie d'assurances et le suivi des remboursements ;
- l'instruction des dossiers de remises de services entre comptables publics.

L'activité de mise en cause de la responsabilité des comptables publics, a enregistré, en 2023, l'instruction d'un dossier ayant fait l'objet de la procédure de mise en débet du comptable responsable.

Concernant l'instruction des demandes de décharge de responsabilité et de remise gracieuse formulées par les comptables publics, une commission chargée d'instruire les demandes de décharge de responsabilité, de remises gracieuses et de sursis de versement, a été instituée au niveau de la TGR afin de statuer, au vu des prescriptions de la loi relative à la responsabilité des ordonnateurs, des contrôleurs et des comptables publics, sur lesdites demandes. Ainsi, au titre de l'année 2023, sept demandes ont été instruites par cette commission (dont un sursis de versement a été accordé au comptable concerné et une demande en décharge de responsabilité n'a pas été satisfaite).

Il est à signaler que la procédure d'instruction des demandes de remplacement des pièces de dépenses adirées ou détruites après paiement, consiste à autoriser, selon les formes et conditions y afférentes, les comptables publics ayant signalé la perte, la disparition ou le vol des pièces justificatives de dépenses après paiement entre les mains du (des) véritable(s) créancier(s) à pourvoir au remplacement desdites justifications qui leur sont remises. Dans ce cadre, seize demandes de justifications ont été satisfaites.

Quant à l'assistance des comptables publics en matière de jugement des comptes et de discipline budgétaire et financière, il y a lieu de préciser que **66** demandes ont été traitées contre **76** en 2022. Cette assistance consiste en la rédaction de projets de réponses aux notes d'observations, arrêts ou jugements provisoires ou définitifs rendus par les juridictions financières compétentes.

Par ailleurs, la gestion des sinistres déclarés par les comptables publics a montré qu'ils ont connu une augmentation en nombre et en valeur, soit **65** sinistres en 2023 contre **36** en 2022 pour une valeur de **3 655 977 DH** en 2023 contre **1 593 049 DH** en 2022.

Les sinistres remboursés se rapportant à l'année 2023 sont au nombre de **52** avec une valeur globale de **2 305 227 DH**, soit un taux de couverture de **63%** avec un délai d'indemnisation de **58 jours**. Le tableau suivant montre la répartition des

sinistres déclarés en 2023 par nature.

Type de sinistre	Demandes formulées		Demandes réglées	
	Nombre	Montant (DH)	Nombre	Montant (DH)
Déficit de caisse et autres	21	17 500	21	17 500
Débet juridictionnel	42	3 409 515	30	2 175 405
Erreur	1	112 322	1	112 322
Perte de valeur	1	116 640	0	0
Total	65	3 655 977	52	2 305 227

Les sinistres remboursés, se rapportant aux années antérieures à 2023, sont au nombre de **34** avec une valeur totale de **1 599 478 DH**.

Il reste enfin à signaler que la TGR a instruit **158** dossiers de remise de service se rapportant à l'octroi de délais supplémentaires et aux échanges de réserves aux observations entre les comptables concernés (cf. tableau suivant).

Type d'activité	Nombre d'actes
Réception de dossier de remise	80
Octroi de délai supplémentaire	49
Réception et envoi de réserves sur dossier de remise de service	25
Réception et envoi de réponses sur réserves	4
Total	158

• Suivi de la qualité comptable

La loi organique relative à la loi de finances (LOF) du 18 juin 2015, a stipulé dans son article 31 que les comptes de l'Etat doivent être réguliers, sincères et donner une image fidèle de son patrimoine et de sa situation financière.

Pour répondre aux exigences de cet article, plusieurs actions qui s'inscrivent dans le cadre du renforcement de la qualité comptable ont été menées, à savoir :

- la sensibilisation de l'ensemble des postes comptables sur l'importance de produire des comptes réguliers, fiables et sincères ;
- l'assistance de certains comptables ayant des discordances entre les montants signalés sur leurs balances générales des comptes et ceux signalés sur leurs états de développement des soldes des comptes d'imputation provisoires ;
- le traitement et l'exploitation des données comptables communiquées par les postes comptables au niveau de leurs comptes des services de l'Etat.

IV- Valorisation de l'information financière et comptable

De par ses attributions de centralisation des données comptables de l'Etat et des collectivités territoriales, la TGR procède régulièrement à la production et à la valorisation de l'information financière et comptable du secteur public, notamment en ce qui concerne la gestion de la trésorerie publique et l'exécution de la loi de finances et des budgets des collectivités territoriales.

A cet effet, la TGR met à la disposition des décideurs plusieurs supports d'information, dont :

- le tableau de bord quotidien de la trésorerie ;
- le bulletin mensuel de statistiques des finances publiques ;
- le bulletin mensuel de statistiques des finances locales ;
- le bulletin mensuel des dépenses de personnel de l'Etat ;
- le bulletin mensuel de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain ;
- le rapport trimestriel sur l'exécution de la loi de finances ;
- la consolidation des situations financières de l'Etat et des collectivités territoriales.

Le bulletin mensuel de statistiques des finances publiques et le bulletin de statistiques des finances locales sont communiqués au public via le portail Internet de la TGR.

RENOVATION DU CADRE REGLEMENTAIRE ET TECHNIQUE DES FINANCES PUBLIQUES

Durant l'année 2023, les principales activités visant la rénovation et l'optimisation du cadre juridique régissant l'exécution des finances publiques se présentent ainsi :

I- Production des projets de textes législatifs et réglementaires

• Elaboration des projets de textes

- En matière de finances de l'Etat et des collectivités territoriales :

- l'élaboration de la note de service sur les principales dispositions contenues dans la loi de finances pour l'année budgétaire 2023 ;
- l'élaboration d'une note sur les principales réformes et actions de modernisation en cours et celles programmées par la Trésorerie Générale du Royaume pour l'année 2024 ;
- la modification des dispositions des articles 5, 36 et 42 de la loi n° 15-97 formant code de recouvrement des créances publiques, en vue de renforcer les moyens d'information et de notification ;
- la modification de l'article 122 de la loi n°15-97 formant code de recouvrement des créances publiques, en vue de permettre au ministre chargé des finances, ou la personne déléguée par lui à cet effet, d'accorder remise ou modération des intérêts de retard, majorations, pénalités et frais de recouvrement afférents aux créances publiques prévues par ladite loi ;
- la contribution à la mise en œuvre du projet de loi de finances ;
- la refonte du règlement général de comptabilité publique ;
- la refonte du décret relatif au contrôle des dépenses de l'Etat ;
- la refonte du dispositif juridique relatif à la cession des salaires des fonctionnaires et agents de l'Etat, des Collectivités territoriales et des établissements publics et les oppositions faites entre les mains des comptables publics ;
- la réforme du décret sur l'exécution des recettes et des dépenses publiques à l'étranger ;
- l'élaboration d'une circulaire conjointe relative à la retenue à la source en matière d'IR et d'IS au titre des prestations de services rendus à l'Etat et aux collectivités territoriales par les contribuables soumis aux régimes de la contribution professionnelle unique et de l'autoentrepreneur ;
- l'élaboration d'une circulaire conjointe relative aux modalités d'application de la retenue à la source en matière d'impôt sur les sociétés (IS) et d'impôt sur le revenu (IR) au titre des rémunérations allouées à des tiers par l'Etat et les collectivités territoriales ;
- la mise à jour du répertoire des notices de fonctionnement des comptes spéciaux du Trésor ;
- l'élaboration du répertoire des services de l'Etat gérés de manière autonome ;
- les notes de service fixant le taux des intérêts moratoires au titre des marchés de l'Etat et des Collectivités territoriales ;
- la finalisation de la nomenclature des pièces justificatives des recettes et des dépenses des Collectivités territoriales et de leurs groupements ;

- le projet d'arrêté modifiant et complétant l'arrêté n°681-67 du 12 décembre 1967 fixant la liste des dépenses qui peuvent être payées sans ordonnancement préalable.

- En matière de marchés publics :

- l'arrêté du Ministre Délégué auprès de la Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du budget n° 1502-23 du 24 kaada 1444 (13 juin 2023) portant application des dispositions de l'article 148 du décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics ;
- l'arrêté du Ministre Délégué auprès de la Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du budget n° 1503-23 du 20 kaada 1444 (9 juin 2023) fixant la rémunération relative à la remise des plans et documents techniques prévus aux articles 22, 52 et 102 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics ;
- l'arrêté du Ministre Délégué auprès de la Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics ;
- l'arrêté du Ministre Délégué auprès de la Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du budget n° 1689-23 du 14 hija 1444 (3 juillet 2023) pris pour l'application de l'article 153 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics ;
- l'arrêté du Ministre Délégué auprès de la Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du budget n°1501-23 du 20 kaada 1444 (9 juin 2023) pris pour l'application de l'article 168 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics ;
- le projet de décret relatif à la liste des autres personnes morales de droit public, soumises à un contrôle financier spécifique de l'Etat et disposant de règlement propre des marchés publics, devant être soumises, pour la réalisation de leurs dépenses, aux dispositions du décret sur les marchés publics ;
- le projet d'arrêté du Chef du gouvernement relatif à la répercussion des fluctuations des prix sur le prix du règlement ;
- le projet d'arrêté de la Ministre de l'Economie et des Finances fixant la nomenclature des pièces justificatives des propositions d'engagement et de paiement des dépenses de biens et services de l'Etat.

- En matière de dépenses du personnel :

- la mise à jour de l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°3394-18 du 9 novembre 2018 fixant la nomenclature des pièces justificatives des recettes de l'Etat ;
- la mise à jour de l'arrêté de la Ministre de l'Economie et des Finances modifiant l'arrêté n° 713.18 du 12 mars 2018 fixant la liste des pièces justificatives des propositions d'engagement et de paiement des dépenses du personnel de l'Etat ;
- la nomenclature des pièces justificatives des propositions d'engagement et de paiement des dépenses de personnel des Collectivités territoriales ;
- la loi modifiant les articles 18 et 19 de la loi n° 038.13 portant création de l'Ecole Nationale Supérieure de l'Administration ;

- la mise à jour des guides thématiques concernant notamment l'accès à la fonction publique, la mobilité, les congés, les emplois supérieurs et la sortie de service.

- En matière de normalisation comptable :

- la relecture des instructions comptables des acteurs comptables en vue de leur mise à jour ;
- la poursuite des travaux de mise à niveau du plan de comptes des Collectivités territoriales ainsi que le paramétrage de la nouvelle solution de SI-PCE ;
- la participation à l'élaboration des modes opératoires de la tenue de la comptabilité pour les principaux acteurs comptables ;
- la poursuite de la mise à jour et de la finalisation du plan de comptes de l'Etat ;
- l'élaboration de nouvelles normes comptables de l'Etat se rapportant aux contrats concourant à la réalisation d'un service public ;
- l'élaboration de nouvelles normes comptables de l'Etat concernant le changement des méthodes et d'estimations comptables et correction d'erreurs ;
- l'élaboration de nouvelles normes comptables de l'Etat relatives aux événements postérieurs à la date de reporting ;
- la conception et l'implémentation de nouveaux schémas comptables pour répondre aux besoins de l'évolution de la solution et la prise en charge de nouveaux événements comptables dont principalement la liaison comptable entre les comptables et la Direction des comptes publics et la dématérialisation du circuit des chèques ;
- la poursuite des travaux de rapprochement des schémas comptables des instructions comptables par catégorie comptable et des schémas comptables implémentés au niveau du SI-PCE.

• Etude des projets de textes proposés par les partenaires

- En matière de finances de l'Etat et des collectivités territoriales :

- le projet modifiant l'article 102 du code de recouvrement des créances publiques promulgué par la loi n° 15-97 ;
- le projet de loi n° 02-23 relative au code de la procédure civile ;
- le projet de loi n° 67-19 formant code des taxes judiciaires et frais de justice ;
- le projet de loi portant transformation du fonds d'équipement communal en société anonyme ;
- le projet de loi n° 46-21 relatif à l'organisation du métier des huissiers de justice ;
- le projet de loi n° 10-23 relatif à l'organisation et au fonctionnement des établissements pénitentiaires ;
- le projet de décret modifiant et complétant le décret Royal n° 330-66 portant règlement général de la comptabilité publique ;
- le projet de loi portant création de l'Agence nationale de la gestion et du recouvrement des fonds et biens saisis et confisqués ainsi que du recouvrement des amendes, des condamnations pécuniaires et des frais de justice ;

- le projet de décret relatif au partenariat entre le secteur public et les associations ;
- le projet d'arrêté conjoint du Ministre de la Justice et de la Ministre de l'Economie et des Finances fixant les conditions et formes du recouvrement des dépens et frais de justice ;
- le projet de décret portant octroi d'une indemnité au profit des participants à la préparation et à la réalisation du recensement de la population et de l'habitat du Royaume ;
- le projet d'arrêté du chef du gouvernement fixant les conditions requises pour les participants à la préparation et à la réalisation du recensement de la population et de l'habitat du Royaume ;
- le projet de décret n° 2-23-751 fixant les attributions et l'organisation du ministère de l'Aménagement du territoire national, de l'urbanisme, de l'habitat et de la politique de la ville ;
- le projet d'instruction conjointe relative au recouvrement des frais, dépens de justice et taxe judiciaire.

- En matière de marchés publics :

- le projet d'arrêté du Chef du gouvernement relatif aux conditions et modalités de révision des prix des marchés publics ;
- le projet de décret complétant celui, en vigueur, relatif à l'exécution des dépenses de l'INDH ;
- le projet de décret relatif à l'alimentation des détenus en garde à vue.

- En matière de dépenses du personnel :

- les dispositions du projet de loi de finances au titre de l'année 2023 relatives aux postes budgétaires affectés à l'Agence nationale des eaux et forêts et au Conseil supérieur du pouvoir judiciaire ;
- les projets de loi complétant les articles 4 et 44 du statut général de la fonction publique ;
- les projets d'arrêtés relatifs à l'organisation financière et comptable et au règlement d'achat du Conseil National des Droits de l'Homme ;
- le projet de loi modifiant les articles 18 et 19 de la loi n°038-13 portant création de l'Ecole Nationale Supérieure de l'Administration.

II-Instruction des litiges relatifs au contrôle des dépenses publiques

La TGR est amenée, dans le cadre de ses activités habituelles, à instruire les litiges nés entre les ordonnateurs et les comptables publics dans le processus d'exécution et de contrôle des dépenses publiques et ce, conformément au décret n° 2-07-1235 du 4 novembre 2008 relatif au contrôle des dépenses de l'Etat. Ainsi, et durant l'année 2023, la TGR a instruit 28 demandes de litiges, dont 16 en matière de marchés publics et 12 dans le domaine des dépenses de personnel.

III- Représentation de la Trésorerie Générale du Royaume

Durant l'année 2023, la Trésorerie Générale du Royaume a été représentée dans diverses commissions thématiques notamment celles en charge des dépenses du personnel, ensuite celles en relation avec les marchés publics et enfin les commissions traitant de la comptabilité publique.

- En matière de dépenses du personnel :

La TGR a assuré une participation active aux diverses commissions et réunions consacrées aux dépenses du personnel. Ainsi, elle a pris part à 26 réunions se rapportant à ce domaine dont 14 au ministère de la Transition numérique et de la Réforme de l'Administration, 2 au sein du secrétariat général du Gouvernement et 10 au niveau d'autres partenaires.

- En matière de commande publique :

La TGR a été activement représentée dans trois commissions. La première concerne la Commission Nationale de la Commande Publique qui assure les missions de consultation, d'assistance, d'étude et d'examen de toute question qui lui est soumise en matière de commande publique.

La deuxième commission se rapporte à la classification et à la qualification des entreprises de bâtiment et des travaux publics, instituée au niveau du département de l'habitat.

La troisième commission concerne le partenariat public-privé qui est une commission interministérielle placée auprès du ministre chargé des finances et qui donne un avis motivé sur tout projet en relation avec ce type de contrat.

- En matière de comptabilité publique :

La participation de la TGR a concerné les activités et événements ci-après :

- les travaux du comité de pilotage relatif au système d'information du plan comptable de l'Etat (deux à trois fois par semaine) ;
- les réunions relatives à la tenue de la comptabilité des collectivités territoriales ;
- les travaux de « l'International Standards of Accounting and Reporting » (ISAR 40 Session, du 16 au 19 Octobre 2023).

IV- Etudes et assistance juridique aux partenaires et autres activités de support en relation avec la réglementation

En matière d'études, assistance juridique et activités de support, et à titre d'illustration, la TGR a assuré diverses activités dont notamment :

• Renforcement des compétences en matière des marchés publics :

Dans ce cadre et durant l'année 2023, plusieurs ateliers et sessions de formation ont été organisés, respectivement :

- avec les groupes de responsables et cadres des postes comptables relevant de la TGR dans le cadre des sessions de formation sur les apports de la réforme des marchés publics, et ce, pendant les mois de mai et juin 2023 ;
- avec les partenaires de la TGR et les intervenants dans le domaine des marchés publics dans le cadre des journées d'information et d'échange organisées, soit au siège de la TGR, soit chez lesdits partenaires pour les sensibiliser et assurer une plus grande vulgarisation des apports de la réforme des marchés publics.

Le but étant à la fois de mettre à jour les connaissances de ces bénéficiaires, d'unifier et d'harmoniser l'interprétation et la compréhension des innovations introduites par le

nouveau texte sur les marchés publics, tout en mettant à leur disposition les supports ayant servi à cette formation, à charge pour eux, de la décliner auprès de leurs partenaires publics et privés.

• Contribution à la mise à niveau des systèmes d'information :

Dans ce cadre et durant l'année 2023, plusieurs réunions, rencontres et ateliers ont été organisés avec les responsables en charge du système d'information au sein de la TGR, afin d'examiner et d'implémenter les innovations et les apports du décret sur les marchés publics précité dans ledit système d'information ainsi que leur impact sur les services et fonctionnalités offerts par le portail des marchés publics et le système intégré des dépenses de l'Etat.

• Préparation des éléments de réponses aux questions parlementaires :

Durant l'année 2023, en ce qui concerne les thématiques liées aux marchés publics et aux dépenses du personnel, la TGR a préparé les éléments de réponses à 28 questions parlementaires, dont 27 en matière de marchés publics et une question se rapportant aux dépenses du personnel.

• Assistance juridique aux partenaires :

Durant l'année 2023, l'activité de la TGR, au niveau central, a porté également sur l'assistance juridique aux différents partenaires internes et externes à travers :

- le traitement des réclamations des partenaires, dont 18 en matière de marchés publics et 8 en matière des dépenses du personnel ;
- la participation à des réunions de travail, dont 34 réunions en matière de dépenses de personnel et 1157 en matière de marchés publics ;
- les consultations téléphoniques ;
- la messagerie électronique.

• En matière d'accréditations des comptables publics :

La TGR procède à l'accréditation des comptables du Trésor auprès de Bank Al Maghrib et d'Al Barid Bank, et ce en vue de leur permettre, dans le cadre de leurs missions, de payer les dépenses publiques et d'encaisser les recettes de l'Etat. Cette accréditation intervient suite à une nouvelle nomination ou à un changement de poste.

Durant l'année 2023, 81 procédures d'accréditation ont été assurées au profit des comptables de la TGR.

COOPERATION INTERNATIONALE EN MATIERE DE FINANCES PUBLIQUES

I- Coopération bilatérale

•Coopération avec l'Association pour la Fondation Internationale de Finances Publiques (FONDAFIP)

Dans le cadre de sa coopération avec FONFAFIP, la TGR a pris part à trois colloques qui ont été organisés en 2023 par FONDAFIP en France et qui ont porté sur les thèmes suivants :

- Autonomie fiscale et libre administration des collectivités territoriales ;
- Finances publiques et transition écologique ;
- Quelle pertinence du modèle fiscal actuel.

Ainsi, des délégations mixtes, composées de responsables du siège et du réseau ont pu participer, en présentiel, à ces événements scientifiques qui ont été consacrés à divers aspects liés aux finances publiques.

Plusieurs réunions de coordination et de travail, TGR-FONDAFIP, ont également été tenues en 2023, aussi bien en France qu'au Maroc.

•Coopération avec le programme de développement du droit commercial (CLDP⁵)

Durant l'année 2023, la TGR a renforcé davantage les liens de coopération et de partenariat avec le Programme de Développement de Droit Commercial (CLDP) du Département du Commerce des États-Unis d'Amérique.

Cette coopération stratégique vise notamment à soutenir les efforts du Maroc pour promouvoir l'efficacité et la transparence du système des marchés publics à travers l'échange de bonnes pratiques et les ateliers de formation.

Dans ce cadre, la TGR a organisé, au titre de l'année 2023, deux ateliers d'échange en partenariat avec le CLDP du Département du Commerce des États-Unis d'Amérique et avec le soutien de l'Initiative de partenariat du Département d'Etat des États-Unis pour le Moyen-Orient (MEPI⁶).

Le premier atelier a eu lieu, les 8 et 9 février 2023, à Rabat sur le thème « Vers une commande publique plus durable » et a été organisé de manière à mettre en relation les démarches pratiques expérimentées aux États-Unis d'Amérique ou ailleurs en matière d'achat public durable et l'expérience marocaine dans ce domaine à l'aune de la nouvelle réforme des marchés publics.

En réunissant les représentants de différents acteurs dans le domaine des marchés publics : représentants de maîtres d'ouvrages, d'organes de contrôle, d'opérateurs publics et privés ainsi que d'organisations professionnelles, cet atelier était l'occasion de débattre des défis et opportunités pour l'émergence d'un achat public durable.

Le second atelier a eu lieu les 28 et 29 novembre 2023 à Rabat sur la promotion de l'éthique, la concurrence ouverte et la lutte contre les pratiques anti-concurrentielles dans les marchés publics.

⁵ Commercial Law Development Program

⁶ Middle East Partnership Initiative

Cet atelier qui a réuni plusieurs experts en passation de marchés aux États-Unis d'Amérique, était l'occasion pour les participants de :

- discuter du cadre juridique et de la promotion des pratiques d'éthique dans la passation de marchés publics et le rôle des technologies de l'information (TI) ;
- promouvoir un échange d'expériences entre les États-Unis et le Maroc et les enseignements tirés de la lutte contre les pratiques anti-concurrentielles ;
- partager l'expérience américaine en ce qui concerne les techniques de lutte anti-corruption dans le cadre des marchés publics.

La TGR a également pris part, les 30 novembre et 1er décembre 2023 à Rabat, à un atelier d'échange co-organisé par le CLDP et la Présidence du Ministère Public sur la lutte contre les pratiques anticoncurrentielles dans les marchés publics.

Cet évènement qui était animé par des experts américains en la matière, a permis aux participants, notamment les représentants du Parquet, du Conseil de la Concurrence et des différents intervenants dans les processus d'achats publics de prendre connaissance des techniques d'identification des pratiques anticoncurrentielles dans les marchés publics.

II- Coopération avec l'Union Européenne (UE)

Dans le cadre du partenariat stratégique entre le Maroc et l'Union Européenne, la TGR a contribué activement aux missions de suivi du programme HAKAMA II.

Ce programme qui s'inscrit dans la continuité du programme d'appui de l'Union Européenne à la réforme de la gouvernance publique au Maroc « HAKAMA », vise à accroître l'efficacité, l'efficience et la qualité de l'action publique par la mise en œuvre d'une gestion plus performante et plus transparente.

A ce titre, la TGR a participé à une mission du 7 au 13 novembre 2023 et à une réunion le 9 du même mois sur la modernisation du contrôle.

III- Coopération multilatérale

Au cours de l'année 2023, la Trésorerie Générale du Royaume a entrepris des actions tendant à renforcer davantage les relations de coopération et de partenariat avec les différents partenaires et organismes internationaux qui œuvrent dans le domaine des finances publiques.

• Coopération avec l'Association Internationale des Services du Trésor (AIST)

La coopération avec l'Association Internationale des Services du Trésor (AIST) représente l'un des axes importants de la coopération multilatérale pour la TGR.

Membre fondateur de l'AIST et faisant partie de ses instances dirigeantes, la TGR a participé activement à toutes les réunions du bureau exécutif qui ont eu lieu en 2023.

En effet, le secrétariat Général de l'AIST a organisé avec l'appui de la TGR la réunion du Bureau Exécutif tenue à Paris le 18 septembre 2023 en mode hybride (présentiel et distanciel).

Dans le cadre du partenariat entre l'AIST et l'OCDE⁷, la TGR a également participé au premier séminaire sur l'assistance transfrontalière au recouvrement des créances

⁷ Organisation de Coopération et de Développement Economiques

fiscales à Paris, France, du 10 au 12 juillet 2023. Ce séminaire a pour objectif de sensibiliser les participants à l'assistance transfrontalière au recouvrement des créances fiscales et de permettre aux participants de se familiariser avec le concept d'assistance transfrontalière au recouvrement des créances fiscales et avec les cadres juridiques et opérationnels de cette forme d'assistance administrative en matière fiscale.

En outre, et dans le cadre des activités annuelles, la TGR a participé à l'organisation de la 14^{ème} édition du Colloque annuel de l'AIST qui a eu lieu à Nosy Be à Madagascar du 9 au 10 Mai sur le thème « La digitalisation et les services en ligne pour mieux servir l'utilisateur ». Ce colloque qui a été animé par des experts de la Banque mondiale et du FMI, a été aussi l'occasion de présenter les expériences-pays du Maroc, de la France, du Bénin et de la Côte d'Ivoire. L'objectif étant de s'interroger sur les enjeux pour les pays membres de l'AIST, de la digitalisation centrée sur les usagers et des services en ligne et de mener une réflexion sur les meilleures pratiques en matière de digitalisation «centrée usagers» des services du Trésor, des actions concrètes à mettre en place et des difficultés réelles et potentielles de sa mise en œuvre.

Parallèlement à la 14^{ème} édition du Colloque annuel, la TGR a également participé activement à l'organisation de l'Assemblée Générale ordinaire de l'AIST, à l'issue de laquelle le flambeau de la présidence a été remis à la Guinée.

•Coopération avec la Banque Mondiale (BM)

Dans le cadre de son partenariat avec la Banque Mondiale, la TGR a participé activement, au courant de l'année 2023, au programme d'appui à la performance du secteur public (ENNAJAA). Ce programme vise à appuyer les efforts du Gouvernement Marocain pour l'amélioration de l'efficacité des secteurs publics. La TGR s'est engagée sur deux composantes de ce programme : (i) l'efficacité et l'efficience de la dépense publique et (ii) la gestion de la fiscalité locale.

L'année 2023 a été marquée par la visite à la TGR de Madame la Directrice du pôle de passation des marchés pour la région MENA à la Banque mondiale. Cette visite, qui a eu lieu le 11 avril 2023, a été une opportunité pour discuter des engagements stratégiques de la Banque avec le Maroc dans le domaine des marchés publics et d'identifier les potentiels domaines de partenariat. Les représentants de la Banque ont également salué les efforts déployés par la TGR pour mener et accompagner les chantiers de professionnalisation du secteur des marchés publics et la mise en place de projets structurants.

La Trésorerie Générale du Royaume a également organisé en partenariat avec la Banque mondiale une conférence pour la diffusion des résultats d'évaluation du système marocain de dématérialisation des marchés publics et de sa conformité aux lignes directrices des Banques Multilatérales de Développement.

Cette Conférence qui s'est tenue à Rabat le 10 novembre 2023, a été l'occasion d'annoncer l'acceptation de l'utilisation du portail des marchés publics pour les marchés financés par la Banque mondiale. Cette acceptation fait suite à deux évaluations réalisées en 2019 et en 2022 qui ont conclu que le système de dématérialisation est largement conforme aux lignes directrices de passation de marchés électroniques des banques multilatérales de développement, notamment en ce qui concerne son accessibilité, sa sécurité, son intégrité, sa confidentialité ainsi que ses caractéristiques de contrôle et de suivi des opérations.

A cette occasion, une allocution d'ouverture a été prononcée par Monsieur le Trésorier Général du Royaume, introduisant les différentes thématiques inscrites au programme de cette manifestation à laquelle ont pris part des représentants des départements ministériels et des organismes internationaux.

Au titre de 2023, les experts de la TGR ont participé, également, à une formation sur « les achats publics verts », qui s'est tenue au Koweït du 12 au 14 juin 2023; ils ont également contribué à l'animation de la conférence régionale organisée par la Banque mondiale au Koweït le 15 juin 2023 sur le thème "Climat Resilient and Efficient Public Procurement Systems" et qui a connu la participation des experts en marchés publics, des universitaires, des représentants des organismes internationaux et du secteur privé, afin de discuter des défis de la commande publique face aux changements climatiques.

L'année 2023 a été également marquée par la participation d'une délégation de la Trésorerie Générale du Royaume aux Assemblées Annuelles du FMI et de la Banque mondiale, qui se sont tenues à Marrakech du 9 au 15 octobre 2023, présidée par Monsieur le Trésorier Général du Royaume dans le cadre de la délégation officielle conduite par Madame la Ministre de l'Economie et des Finances.

•Coopération avec l'Agence Française de développement (AFD)

Dans le cadre du programme d'appui à la transition budgétaire verte du Royaume du Maroc, la Trésorerie Générale du Royaume a participé à la visite d'études Madrid-Paris-Bruxelles, sur les « Finances publiques vertes » qui a été organisée par l'Agence Française de Développement (AFD) dans le cadre des missions de l'Unité de Gestion Climat (UGC), pour le Ministère de l'Economie et des Finances du Royaume du Maroc.

L'objectif de cette visite était de renforcer les échanges de pairs à pairs et permettre aux responsables du MEF de clarifier leurs attentes concernant les futurs programmes en matière de finances publiques vertes et également d'offrir l'opportunité de mettre les membres de l'unité climat au même niveau de connaissances et de nourrir les premiers travaux de l'UGC.

•Coopération avec la Banque Africaine de Développement (BAD)

Le Maroc et la Banque Africaine de développement (BAD) ont instauré un partenariat solide et dynamique qui n'a cessé de se renforcer depuis plusieurs années.

A ce titre, la TGR a participé activement, au courant de l'année 2023, au programme d'Appui à la Généralisation de la Couverture Sociale.

Ce programme a pour objectif principal d'accompagner le Gouvernement Marocain dans son Programme de renforcement et consolidation des fondements de l'«Etat social» à travers notamment l'extension de la protection sociale pour une meilleure intégration du secteur informel et la création d'opportunités d'emplois de qualité.

La contribution de la TGR s'inscrit dans le cadre de la mesure intitulée «Une promotion des initiatives entrepreneuriales et de développement des PME/TPE pour une meilleure inclusivité ».

L'année 2023 a été marquée par le lancement d'une mission, avec les représentants de la Banque Africaine de développement, dont l'objectif est la mise à jour de l'évaluation du risque fiduciaire pays et des réformes dans le domaine des marchés publics et commande publique : cadre légal et réglementaire, cadre institutionnel,

régulation, contrôle et audit, lutte contre les pratiques interdites, dématérialisation et systèmes d'information, statistiques et publication d'information et de rapports, délais de paiement, professionnalisation, traitements des réclamations, accès des TPMEs, ...

• Programme PEFA (Public Expenditure and Financial Accountability)

Le programme PEFA (Public Expenditure and Financial Accountability) est un partenariat international qui vise à améliorer la gestion des finances publiques dans les pays en développement. Il a été lancé en 2001 par sept partenaires internationaux : la Commission européenne, le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, les gouvernements de la France, de la Norvège, de la Suisse et du Royaume-Uni.

A ce titre, la Trésorerie Générale du Royaume a participé à l'atelier de formation technique sur les 7 piliers du cadre PEFA, les 3 et 4 mai 2023, à Rabat.

La Trésorerie Générale du Royaume a également participé activement aux travaux d'évaluation PEFA Agile 2023, à travers l'alimentation de la plateforme PEFA, par les données et les documents concernant les indicateurs la concernant.

• Coopération avec le Comité National de l'Environnement des Affaires et l'Agence de coopération allemande au développement (CNEA-GIZ)

Dans le cadre des actions visant à améliorer le climat des affaires, le Comité National de l'Environnement des Affaires (CNEA) a organisé une conférence nationale sur l'environnement des affaires, le 15 mars 2023 sous la présidence de Monsieur le Chef du Gouvernement, sur le thème « une nouvelle génération de réformes ».

Lors de cette conférence, qui visait le renforcement du dialogue public-privé et la mobilisation des acteurs autour de la feuille de route stratégique pour l'amélioration de l'environnement des affaires à l'horizon 2026, Monsieur le Trésorier Général du Royaume a animé une table ronde intitulée « Un environnement propice pour entreprendre et libérer le potentiel des TPME » au cours de laquelle il a présenté les apports de la nouvelle réforme des marchés publics notamment en faveur de la TPME.

En outre et dans le cadre de la coopération bilatérale Maroc-Allemande, la Trésorerie Générale du Royaume a collaboré avec l'agence de coopération allemande au développement (GIZ) et le Comité National de l'Environnement des Affaires (CNEA) dans le cadre de plusieurs programmes visant l'amélioration du climat des affaires dans le domaine de la commande publique.

En 2023, ce partenariat stratégique s'est poursuivi à travers le projet « Promotion de l'Entreprenariat » PROMET de l'Agence de coopération allemande au développement (GIZ). Ce projet vise à promouvoir le développement économique durable et à accompagner les stratégies de relance au niveau national.

Dans ce contexte, la Trésorerie Générale du Royaume a organisé en partenariat avec le Comité National de l'Environnement des Affaires (CNEA) et GIZ, une journée d'information et d'échange sur la réforme des marchés publics.

Cette journée qui s'est tenue au siège de la Trésorerie Générale du Royaume à Rabat le 24 octobre 2023, intervient suite à la réforme du cadre réglementaire relatif aux marchés publics qui s'inscrit dans un contexte national et international marqué par de profondes mutations et dans une perspective d'amélioration continue de l'environnement des affaires au Maroc. L'objectif de cette journée était de partager les axes majeurs de la réforme et les différents chantiers devant accompagner sa mise en

œuvre. Cet évènement a connu ainsi la participation d'un panel de personnalités de renom et a rassemblé des représentants des différents partenaires et acteurs intervenant dans le domaine des marchés publics.

Afin de faire connaître et vulgariser le portail des marchés publics auprès des différents acteurs de l'écosystème mais également afin d'informer au sujet des nouvelles fonctionnalités du portail, la Trésorerie Générale du Royaume, avec l'appui de l'Agence de coopération allemande au développement (GIZ), a procédé également à la production de 7 capsules vidéo de communication sur les services offerts par le portail des marchés publics (PMP) en 3 langues (arabe, français et anglais).

En outre, le projet PROMET a lancé une consultation qui aura pour mission l'accompagnement de la TGR, pour assurer l'alignement du Portail des Marchés Publics, compte tenu des nouveautés introduites par le décret sur les marchés publics et l'introduction de nouveaux modes d'achat.

Les experts de la Trésorerie Générale du Royaume ont également participé au voyage d'étude en Allemagne du 2 au 9 septembre 2023 et qui a été organisé par la Direction Générale des Collectivités Territoriales et l'Agence de coopération allemande au développement (GIZ) au titre du projet intitulé « Bonne Gouvernance Financière ». En matière de recettes propres, l'objectif assigné à ce projet est d'assurer une plus grande visibilité du potentiel fiscal communal et des possibilités de mobilisation des ressources permettant aux communes d'augmenter leurs recettes propres.

•Coopération Sud-Sud

Les actions de coopération Sud-Sud revêtent une importance cruciale puisqu'elles participent au renforcement des relations d'amitié et de fraternité qu'entretient le Maroc avec les pays africains et arabes et consolident le rôle de premier plan que le pays joue dans son environnement régional et continental.

Durant l'année 2023, plusieurs actions de coopération Sud-Sud ont pu être menées par la TGR. C'est ainsi qu'elle a accueilli - du 25 au 28 avril 2023 - une délégation du ministère des finances mauritanien, qui a pu bénéficier de plusieurs présentations sur la gestion des immobilisations corporelles, notamment sur les normes comptables relatives aux immobilisations, les modalités de traitement des immobilisations dans le cadre du nouveau système comptable et la gestion des immobilisations sur le nouveau système d'information comptable.

De même, la TGR a également reçu, du 31 octobre au 3 novembre 2023, une délégation guinéenne appartenant à la Direction Nationale des Systèmes Informatiques du Ministère du Budget qui souhaitait connaître de près l'expérience marocaine dans le domaine de la gouvernance et la modernisation des systèmes d'information portant sur l'élaboration et l'exécution de la dépense publique.

Durant les 4 jours de la visite, les responsables de la TGR ont offert à la délégation guinéenne un large aperçu sur l'écosystème numérique de la TGR et notamment sur ses piliers : GID, GIR, SI-PCE, @jour et le Portail des marchés publics.

Et en collaboration avec le Ministère de l'Intérieur, la TGR a reçu une délégation de hauts responsables palestiniens qui souhaitaient s'enquérir de l'expérience de la Trésorerie Générale du Royaume en matière de gestion des finances locales.

Et dans le cadre d'une visite d'études organisée du 23 au 27 octobre 2023 par le Ministère de l'économie et des finances au profit d'une délégation du Burundi souhaitant s'enquérir de l'expérience marocaine dans le domaine de la mise en œuvre du budget-programme, la TGR a assuré, le 27 octobre 2023, une intervention sur le fonctionnement du Compte Unique du Trésor.

IV- Participation aux conférences internationales

Eu égard à l'intérêt porté par les partenaires à l'expérience marocaine en matière de finances publiques, la TGR a pris part, au cours de l'année 2023, à de nombreuses activités et événements internationaux. En effet, il s'agit de :

•Conférence des Nations-Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED)

La 40^{ème} session du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication (ISAR) s'est tenue du 17 au 19 octobre 2023 à Abou Dhabi, aux Émirats arabes unis.

Une délégation de la TGR, présidée par Monsieur le Trésorier Général du Royaume, a ainsi pris part aux travaux de cette session dont les travaux se sont focalisés sur les deux points suivants :

- l'examen de la mise en œuvre pratique des exigences en matière de publication d'informations sur la durabilité et des évolutions récentes en la matière;
- les besoins des microentreprises et des petites et moyennes entreprises en matière de comptabilité et de publication d'informations et comment ces activités peuvent faciliter la formalisation des entreprises du secteur informel.

Cette session était également une occasion importante pour les États membres de discuter des questions les plus importantes en matière de comptabilité et de publication. Les recommandations adoptées à l'issue de la session contribueront à promouvoir la transparence et la comparabilité des informations financières à l'échelle mondiale.

•Global Government Finance Summit (GGFS)

Le Sommet Mondial sur les Finances Publiques (GGFS) sollicite régulièrement la participation de la TGR pour animer et participer à cet événement qui rassemble chaque année des dirigeants et des hauts responsables de tous les horizons.

Dans ce sens, la Trésorerie Générale du Royaume a participé à l'organisation de la 5^{ème} édition de ce sommet qui s'est tenue à Rabat du 6 au 7 juin 2023 et qui a connu la participation de dirigeants de grandes entreprises internationales et de hauts responsables des ministères des finances de plusieurs pays de tous les continents.

Lors de cet événement international, Monsieur le Trésorier Général du Royaume a prononcé une allocution d'ouverture et a animé une table ronde sur « The smart shopper: commissioning and procurement ».

Les principales questions abordées lors de ce sommet avaient trait notamment :

- à la voie d'une croissance durable : les administrations financières et la crise climatique ;

- à une fiscalité du 21^{ème} siècle ;
- à la prise de décision basée sur les données ;
- au smart shopper : mise en service et approvisionnement.

V- Coopération avec les partenaires nationaux

•Conférence au profit des officiers stagiaires du Collège Royal de l'Enseignement Militaire Supérieur (CREMS)

Comme chaque année, la TGR a été invitée, pour l'animation d'une conférence au profit des officiers stagiaires, nationaux et étrangers, du Collège Royal de l'Enseignement Militaire Supérieur (CREMS).

Cette conférence, tenue, le 15 février 2023, sur le thème : « Le budget, entre la lecture juridique et la lecture politique et sociale » a été animée par Monsieur le Trésorier Général du Royaume.

•Conférence inaugurale à l'université Sidi Mohamed Benabdellah de Fès

Dans le cadre de l'ouverture de notre institution sur le monde académique, Monsieur le Trésorier Général du Royaume a donné une conférence inaugurale à l'université Sidi Mohamed Benabdellah de Fès, le 5 décembre 2023 sur le thème « La dépense publique et son impact économique et sociale ».

INSPECTION, CONTROLE INTERNE, CONTROLE DE GESTION ET AUDIT

Les missions d'inspection, d'audit, de contrôle interne et de contrôle de gestion ont pour objectifs de développer les fonctions de bonne gouvernance et de mettre en place les outils nécessaires pour avoir un réel « feed back » sur les métiers exercés par la TGR.

Inspection

Les missions de vérification et d'enquête menées en 2023 par les corps d'inspection relevant de la TGR, auprès des entités opérationnelles, ont visé comme objectifs majeurs :

- de s'assurer de la régularité des opérations effectuées conformément à la réglementation en vigueur ;
- de s'assurer du niveau de maîtrise des opérations réalisées par les entités du réseau en vérifiant leur conformité aux lois et règlements en vigueur ;
- de veiller à la protection des différentes composantes du patrimoine de la TGR ;
- d'apprécier les performances des postes comptables dans les différents métiers de la TGR au regard des objectifs stratégiques définis par l'institution ;
- d'apporter les conseils, l'assistance et de prodiguer les recommandations nécessaires à l'amélioration de la gestion des entités du réseau.

Dans ce cadre, la TGR a opté pour une programmation sélective des contrôles privilégiant une hiérarchisation des priorités, tout en accordant une importance particulière aux réclamations et aux dénonciations.

I- L'Inspection en chiffres

Au titre de l'exercice 2023, les inspections régionales et l'inspection centrale ont effectué 60 missions d'enquête et 204 missions de vérification sur place et sur pièces, ventilées comme suit :

Postes comptables	Nombre
Trésoreries ministérielles	02
Trésoreries régionales, préfectorales et provinciales	14
Perceptions	51
Régies de recettes et de dépenses de l'Etat	48
Régies de recettes et de dépenses des collectivités territoriales	50
Autres postes comptables (Agences comptables à l'étranger, Recettes de l'Administration fiscale, Recettes des Douanes, Secrétariats greffes, Payeurs Délégués et Intendants)	39

En dehors des missions d'enquête et de vérification, les inspections régionales et l'inspection centrale ont procédé à 51 arrêts de caisse inopinés, à 12 missions de suivi, à 7 remises de service, à 17 missions d'incinération et au traitement de 14 réclamations en ligne.

II- Relations avec les partenaires

Dans le cadre de l'exercice de ses missions, la TGR entretient des relations étroites avec différents partenaires notamment, l'Agence Judiciaire du Royaume (AJR) et l'Institution du Médiateur du Royaume.

•Au niveau de l'Agence Judiciaire du Royaume

A l'issue des différentes vérifications et enquêtes effectuées par les corps d'inspection de la TGR, 5 dossiers afférents à des personnes physiques ou morales se rapportant à des actes de détournement de deniers publics, de fraudes ou de falsifications d'attestations fiscales ou de quittances de paiement ont été envoyés à l'Agence Judiciaire du Royaume au titre de l'année 2023.

•Au niveau de l'Institution du Médiateur

En sa qualité d'interlocuteur officiel de la Trésorerie Générale du Royaume auprès de l'Institution du Médiateur, la Division de l'Audit et de l'Inspection (DAI) joue un rôle fondamental dans la prise en charge et l'instruction de toutes les réclamations et/ou requêtes émanant de cette institution, dans l'objectif de défendre les droits des usagers et les intérêts des citoyens, dans leur rapport avec la TGR.

Dans ce cadre, il y a lieu de préciser que la DAI a œuvré dans le sens de l'amélioration des relations de la TGR avec l'Institution du Médiateur en vue d'assurer un meilleur suivi des dossiers et plus de célérité dans le traitement des réclamations émanant de ladite institution. Ainsi au titre de l'exercice 2023, sur les 126 dossiers parvenus à la DAI, 79 ont été réglés de manière définitive, 40 ont été adressés aux structures concernées pour instruction et 7, dont l'objet était en dehors des compétences de la TGR, ont fait l'objet de renvoi à l'Institution du Médiateur.

Contrôle interne et qualité

I- Gestion des risques

Durant l'année 2023, plusieurs actions ont été menées à la Trésorerie Générale du Royaume en vue de renforcer le dispositif de maîtrise des risques inhérents aux différents processus métiers et d'améliorer la couverture des risques opérationnels.

•Elaboration du référentiel et de la cartographie des risques du domaine « Agences comptables à l'étranger »

La Trésorerie Générale du Royaume a élaboré la cartographie des risques relative au domaine métier des agences comptables à l'étranger en procédant à l'identification de l'ensemble des risques pesant sur ce métier, à l'élaboration du référentiel de fiches de risques et à l'évaluation de la criticité des risques en fonction de leur niveau d'impact et de leur fréquence. Ce qui a permis, par la suite, de formaliser et d'élaborer un référentiel de contrôle interne pour la réalisation des contrôles permanents afin de pallier les risques identifiés.

•Elaboration du référentiel et de la cartographie des risques du domaine « Gestion des fournisseurs »

Dans le cadre de la mise en œuvre de la directive nationale de sécurité des systèmes d'information, la TGR a procédé à l'élaboration de la cartographie des risques et d'un rapport d'analyse se rapportant au processus « Gestion des fournisseurs » afin de mettre en place les mesures nécessaires quant aux risques se rapportant à l'accès illicite aux données, à la divulgation d'informations confidentielles ou à l'atteinte à la disponibilité des systèmes....

•Analyse des risques des systèmes d'information GID et GIR

Dans le cadre du projet de certification de la sécurité des systèmes d'information de la TGR, des ateliers d'analyse des risques de sécurité des systèmes GID et GIR ont été organisés, à l'issue desquels plusieurs risques ont été analysés et évalués selon leur criticité en termes d'impact et de probabilité d'occurrence. Ainsi et en vue de maîtriser les risques identifiés, des plans de traitement de ces risques ont été élaborés.

•Evaluation des risques touchant la sécurité et la sûreté à la TGR

Dans ce registre, la TGR a parachevé la réalisation du projet de mise en place du système de management de la sécurité et de la sûreté en élaborant les différents documents constituant le référentiel de la sécurité/sûreté tels que :

- la charte et la politique de sécurité de la TGR ;
- les directives détaillant les exigences de la politique de sécurité ;
- les guides méthodologiques permettant la vulgarisation des exigences de sécurité ;
- la cartographie des risques de sécurité/sûreté de la TGR.

II- Contrôle interne

En matière de contrôle interne, l'année 2023 a connu la réalisation de plusieurs actions visant l'amélioration continue du système de contrôle interne de la TGR.

•Déploiement d'une nouvelle version du référentiel de contrôle interne relatif au domaine « recouvrement des créances publiques »

Dans la continuité des actions de mise à jour des documents opérationnels, il a été procédé au déploiement d'une version revue du référentiel de contrôle interne relatif au domaine du recouvrement des créances publiques, en remplacement de celle déployée au mois de mars 2021.

•Revue des habilitations des systèmes d'information (SI) de la TGR

Dans le cadre des travaux d'extension des activités du contrôle interne vers les contrôles généraux informatiques, notamment ceux relatifs aux processus de gestion de la sécurité informatique (droits d'accès et système d'habilitation SI), un dispositif de revue périodique des habilitations a été mis en place afin de maîtriser l'octroi des habilitations informatiques des SI-Métiers de la TGR.

•Reporting du déploiement des référentiels de contrôle interne

Conformément au cadre général du système de contrôle interne à la TGR, l'activité de reporting a concerné principalement les référentiels de contrôle interne relatifs aux

domaines « Dépenses des Biens et Services de l'Etat », « Activité Bancaire » et « Cycle de Trésorerie » dans la perspective de leur amélioration et/ou leur mise à jour.

III-Management de la qualité

Dans le cadre de l'amélioration continue de sa qualité de service, la TGR s'est inscrite dans le prolongement des actions visant le développement de la proximité territoriale, la dématérialisation des services et l'instauration d'une relation basée sur l'écoute et la communication avec les usagers. En outre, l'année 2023 a connu le renforcement de la réactivité du système de traitement des réclamations et du baromètre en ligne, en vue d'une plus grande efficacité de ces systèmes.

• Démarche qualité accompagnant le métier et les réformes

Durant l'année 2023, le service de la TGR a connu des ajustements profonds induits par le développement d'une nouvelle plateforme e-services, la dématérialisation des bons de commande, la prise en charge élargie de la mission d'assiette de la taxe d'habitation et de la taxe de services communaux,.....

Ainsi et afin d'asseoir les conditions d'une transition sans rupture pour le citoyen, la TGR a joué un rôle d'accompagnateur du changement en s'appuyant sur l'analyse des interrogations des utilisateurs pour mieux ajuster les produits mis en place aux desiderata des utilisateurs.

• Dispositif des réclamations en ligne

Les statistiques au titre de l'année 2023 montrent que le nombre des réclamations reçues a été de 38 781 (majoritairement des demandes d'information), marquant ainsi une baisse de 12% par rapport au chiffre enregistré en 2022 qui était de 44 268. Quant au taux de traitement des réclamations, il est passé de 85% en 2022 à 93% en 2023.

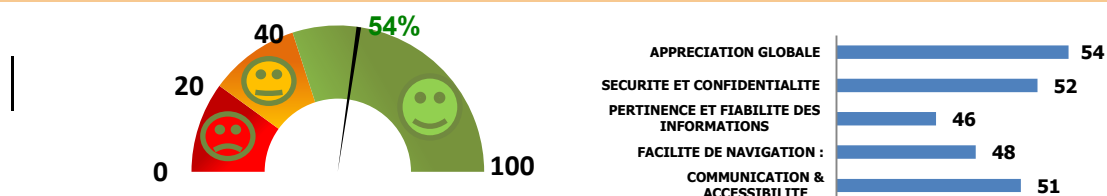
En outre, s'agissant du portail « Chikaya », il est utile de souligner que conformément aux exigences de l'article 14 du décret 2-17-256 relatif au portail Chikaya, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2018, la TGR a produit son rapport analytique sur les réclamations formulées via le portail « Chikaya » au titre de l'année 2022.

• Maintien de la surveillance des principaux indicateurs du baromètre en ligne

Le baromètre de satisfaction en ligne constitue l'une des sources d'information indispensable à tout système de management de la qualité, dans la mesure où il permet d'alerter sur l'écart qui pourrait exister entre la qualité voulue et la qualité perçue par le client. L'objectif du baromètre est d'identifier les déperditions de qualité de service afin d'apporter les correctifs nécessaires à la réduction de tout écart éventuel. Les services en ligne qui font l'objet d'une évaluation permanente à travers le baromètre de satisfaction de la TGR, concernent les «Réclamations en ligne» et les «Téléservices-fonctionnaires» (consultation de la situation administrative), dont les résultats se présentent comme suit :

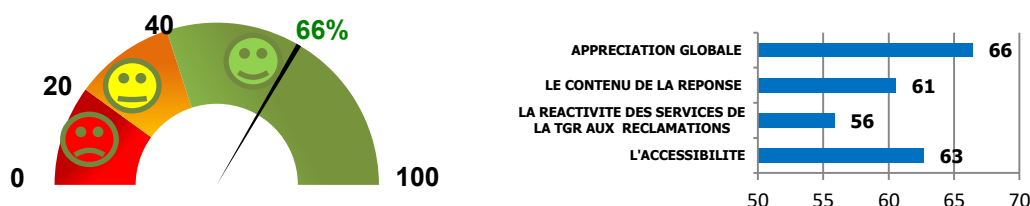
- pour les «Téléservices-fonctionnaires » : le niveau de satisfaction a enregistré 54% en 2023 avec un nombre de retours-usagers relativement stable (1052 en 2022 et 1062 en 2023).

APPRECIATION GLOBALE DES "Téléservices-Fonctionnaires"



- pour les «Réclamations en ligne» : le niveau de satisfaction a enregistré 66% avec un nombre de retours-usagers de 465 en 2023 contre 482 en 2022.

APPRECIATION GLOBALE DU DISPOSITIF DES RECLAMATIONS EN LIGNE



Contrôle de gestion

Le dispositif de contrôle de gestion mis en place depuis l'année 2015 a créé une réelle synergie au sein des structures de la TGR et a contribué à une amélioration significative de ses performances, comme le montre le tableau ci-après.

Année	Recouvrement des créances publiques Année n-1 et antérieures (en MMDH)		Contrôle des dépenses de l'Etat (biens et services)					Activité bancaire	
			Délai Moyen de séjour des engagements des marchés de l'Etat (en jours)		Délai Moyen de traitement des ordonnances de paiement des marchés de l'Etat (en jours)	Dépassement des délais réglementaires toutes dépenses confondues (en %)		Encours Journalier Moyen (en MMDH)	Nombre quotidien moyen de comptes
	Montant recouvré	Recettes réelles ⁸	au 1 ^{er} envoi	au 2 ^{ème} envoi		Contrôle de régularité	Contrôle de validité		
2014	1,70	1,35	5,1	4,2	8,8	26,3	58,6	46	88 407
2015	2,65	2,20	4,1	3,3	4,1	2,6	30,3	50,2	90 815
2016	3,20	2,56	3,5	3,2	3,7	1,1	28,4	56,2	95 844
2017	3,65	2,70	3,4	2,8	3,5	3,2	11,2	60	101 818
2018*	5,46	3,84	3,3	2,8	3,5	3,8	10	66,5	104 886
2019	3,80	2,60	3,4	2,5	3,3	2,9	9,9	72,6	113 810
2020	3,18	1,90	2,6	1,9	3,2	2,4	10,2	70,9	117 816
2021*	5,35	3,74	2,9	2,4	3,5	3,2	11,9	82,7	119 892
2022	4,20	2,62	3,8	3,2	4,8	4,4	7,1	87,9	125 362
2023	4.97	3.05	3.9	3.1	5.0	4.7	10.2	100.9	133 637

* Année d'annistie

En matière de recouvrement des créances publiques, les recettes encaissées sur les restes à recouvrer des années antérieures à 2023 se sont élevées à un peu plus de

⁸ Il s'agit des recouvrements réalisés moins les recettes d'ordre (les dégrèvements et les annulations)

3 MMDH, en hausse de 16,4% par rapport à 2022. Il y a lieu, à cet égard, de souligner les actions de suivi soutenu de la part des responsables centraux chargés du recouvrement tout au long de l'exercice écoulé.

Pour le domaine des dépenses de l'Etat (biens et services), les délais enregistrés en 2023 lors du contrôle de régularité et de validité sont demeurés relativement stables par rapport à 2022.

En outre, plusieurs rapports et bilans ont été produits en 2023, en plus des contributions de la TGR au projet de performance au titre de l'année 2024 et au rapport de performance du Ministère au titre de l'année 2022. Il s'agit notamment :

- des rapports de performance au titre de l'année 2022 des trésoreries ministérielles et régionales par domaine d'activité ;
- du rapport général de performance de l'année 2022 ;
- du bilan des réalisations des plans d'action des services de la TGR au titre de l'année 2022 ;
- du rapport consolidé des objectifs et des plans d'action associés des services de la TGR au titre de l'exercice 2023 ;
- du rapport d'activité de la TGR au titre de l'année 2022.

Audit

I- Audit interne

L'objectif majeur assigné à l'audit interne est la maîtrise des processus des activités à forts enjeux. Il s'agit d'évaluer, de manière indépendante et objective, l'efficacité et l'efficience des dispositifs de maîtrise des risques et de faire des suggestions pertinentes, en vue d'améliorer ces dispositifs et d'apporter des conseils aux services déconcentrés de la TGR. Le bilan d'activité de l'audit interne, pour l'année 2023, se présente comme suit :

• Mission d'audit concernant le processus de gestion des nantissements et des avis à tiers détenteur (ATD) au sein des services déconcentrés

Cette mission d'audit a été effectuée au sein de 3 postes comptables et a permis d'évaluer l'efficacité des procédures mises en place et d'identifier certaines zones de fragilité se rapportant essentiellement au renforcement de la revue de contrôle des habilitations et au respect des niveaux de contrôle (auto contrôle et contrôle de supervision).

• Suivi et évaluation des rapports d'audit des Trésoreries Régionales

Durant l'année 2023, l'exploitation des rapports d'audits régionaux a permis d'avoir un meilleur aperçu sur les enjeux spécifiques liés aux différents processus audités se rapportant au domaine de l'exécution des dépenses des biens et services et à celui du recouvrement. Ainsi, les risques résiduels identifiés concernent principalement :

- le défaut de rattachement de certaines créances à leurs redevables lors de la création des avis sans frais et des actes de commandement ;

- le remboursement de l'excédent de versement au redevable en situation irrégulière ;
- l'existence de discordances sur les dossiers d'inscription de l'hypothèque du Trésor entre les extraits de rôle des redevables et les certificats de propriétés.

Les recommandations issues de l'étude de ces rapports ont été intégrées aux fins d'amélioration continue du dispositif du contrôle interne.

II- Audit de la capacité de gestion des services ordonnateurs

Le décret n° 2-07-1235 du 4 novembre 2008 relatif au contrôle des dépenses de l'Etat, a attribué à la TGR la responsabilité d'évaluer la capacité de gestion des services sous ordonnateurs à travers l'organisation et la réalisation de missions d'audit et d'assurer le suivi de la qualité d'exécution de leurs dépenses.

A ce titre, le bilan de cette activité pour l'année 2023 se présente comme suit :

• Missions d'audit de la capacité de gestion des services sous ordonnateurs

Le nombre de missions réalisées durant l'année 2023 a atteint 82 missions et a porté le nombre total des missions réalisées depuis 2012 à 970 missions.

L'étude des rapports d'audit des missions réalisées en 2023 a permis la qualification de 9 nouveaux services sous ordonnateurs au contrôle modulé de la dépense, portant ainsi le nombre total des services sous ordonnateurs qualifiés à 186 services dont 8 au niveau « contrôle allégé supplémentaire ».

• Production du rapport synthétique semestriel de veille

Pour l'année 2023, deux rapports semestriels de veille ont été élaborés et adressés par le Trésorier Général du Royaume à la Ministre de l'Economie et des Finances. Le premier concerne une synthèse de 161 situations de veille au titre du second semestre de l'année 2022. Le deuxième est une synthèse de 151 situations de veille relatives au premier semestre de 2023.

Ces rapports synthétiques récapitulent et synthétisent par semestre les conclusions des situations de suivi de la qualité d'exécution des dépenses des services bénéficiant des allègements du contrôle modulé de la dépense. Ils proposent en l'occurrence, des recommandations et des pistes d'amélioration pour assurer une meilleure exécution des dépenses de l'Etat.

RESSOURCES HUMAINES, LOGISTIQUE ET SYSTEME D'INFORMATION

Ressources humaines

La Trésorerie Générale du Royaume mène une gestion prévisionnelle des ressources humaines portant aussi bien sur l'aspect qualitatif que quantitatif.

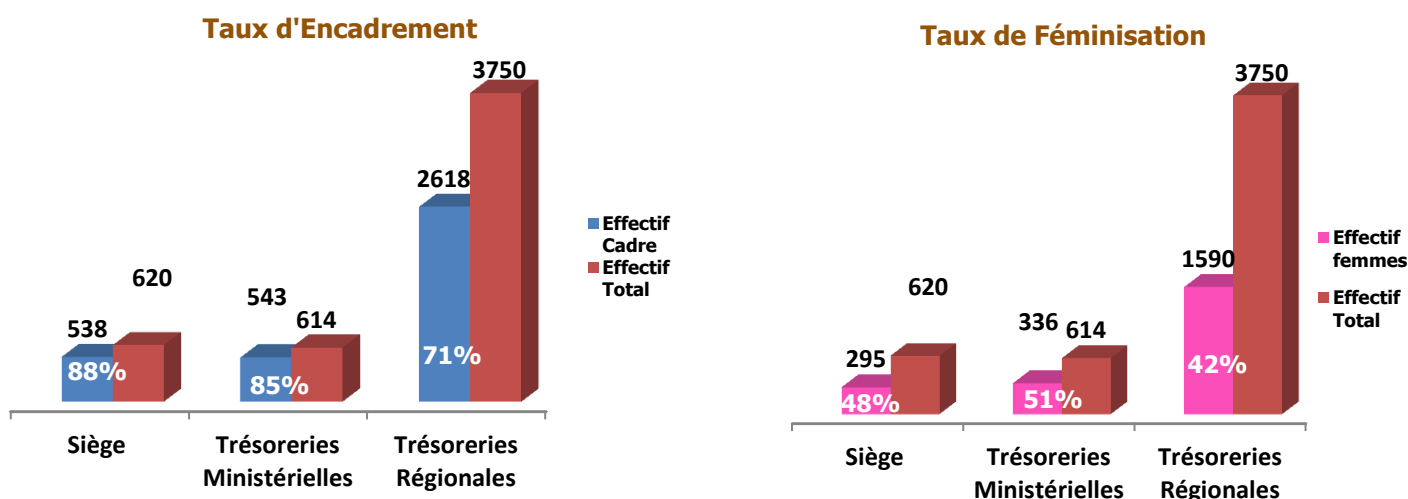
Dans ce cadre, il a été procédé à l'issue d'un recensement des besoins des structures en effectifs et en emplois :

- au renforcement des effectifs moyennant le recrutement et la mise en œuvre du plan de mobilité annuelle ;
- à la réalisation d'actions de formation transverses et métiers en interne et avec des partenaires externes nationaux et internationaux.

I-GESTION ADMINISTRATIVE

• Effectifs de la Trésorerie Générale du Royaume

L'effectif global a atteint **4 984** en 2023 (contre **4 884** en 2022), avec un taux de déconcentration dépassant **84%** au profit du réseau national et international.



Le taux d'encadrement est de **74%** (contre **70%** en 2022) et le taux de féminisation est de **45%** contre **43%** en 2022.

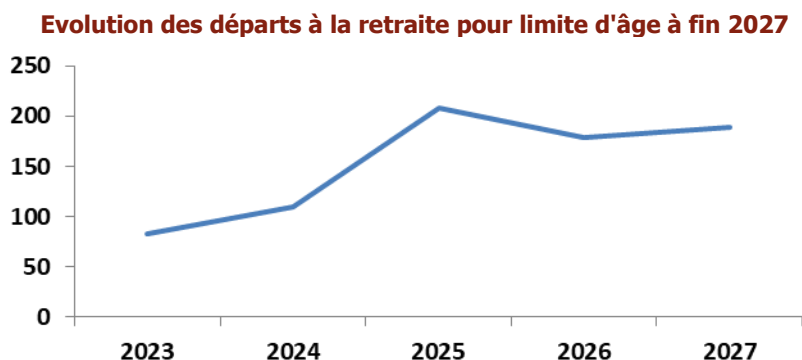
A titre de rappel, le taux d'encadrement global a connu une progression continue passant de **40%** en 2010 à **74%** en 2023.

• Recrutements et sorties de service

En 2023, **130** administrateurs et **220** techniciens ont rejoint la Trésorerie Générale du Royaume.

Les nouvelles recrues sont affectées exclusivement au niveau du réseau à compétence nationale et territoriale : trésoreries ministérielles, trésoreries régionales, trésoreries préfectorales/provinciales et perceptions.

Par ailleurs, l'année 2023 a enregistré 13 décès et 100 départs à la retraite (dont 15 retraites anticipées) contre 257 en 2022.



Le nombre cumulé prévu des départs à la retraite atteindrait au terme de 2027 près de 768 fonctionnaires, représentant 15,4% de l'effectif actuel.

La TGR a adopté une démarche proactive pour maîtriser les effets négatifs des flux des départs, en se basant sur deux leviers :

- Un levier qualitatif : favoriser la polyvalence du personnel et le transfert du savoir-faire dans le cadre du déploiement de plans de formation en rapport avec les évolutions des métiers de la TGR ;
- Un levier quantitatif : poursuivre une politique soutenue en matière de recrutement pour le renforcement de ses effectifs.

• Nominations et redéploiements

L'année 2023 a connu le lancement de plusieurs appels à candidature pour la promotion des cadres et des responsables :

Catégorie de responsables	Nombre de Nominations	Nombre de Redéploiements
Trésoriers Ministériels	-	09
Chef de division	01	04
Trésoriers Régionaux	01	03
Trésoriers Préfectoraux et Provinciaux	02	09
Percepteurs	11	22
Chef de service au niveau central		15
Chef de service au niveau des Trésoreries Ministérielles	13	14
Chef de service au niveau des Trésoreries Régionales	17	12
Agent comptable à l'étranger	11	12
Responsables des entités chargées de l'Assiette	26	24
Total	82	124

A mentionner, également, la satisfaction de 222 demandes de mutation émanant du personnel, soit 84%.

II-GESTION PREVISIONNELLE DES RESSOURCES HUMAINES

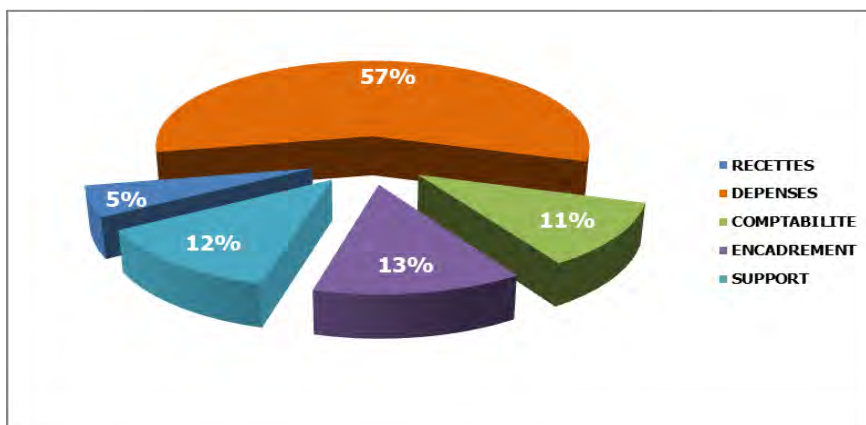
La gestion des ressources humaines de la TGR s'appuie sur le développement et la valorisation du capital humain. Elle s'assigne comme objectifs le développement, la valorisation et la professionnalisation des compétences des ressources humaines.

Cette valorisation passe par une véritable connaissance des caractéristiques du capital humain aussi bien quantitatives que qualitatives.

En 2023, la répartition du personnel de la TGR, par métier ou famille professionnelle (FP), se présente comme ci-après.

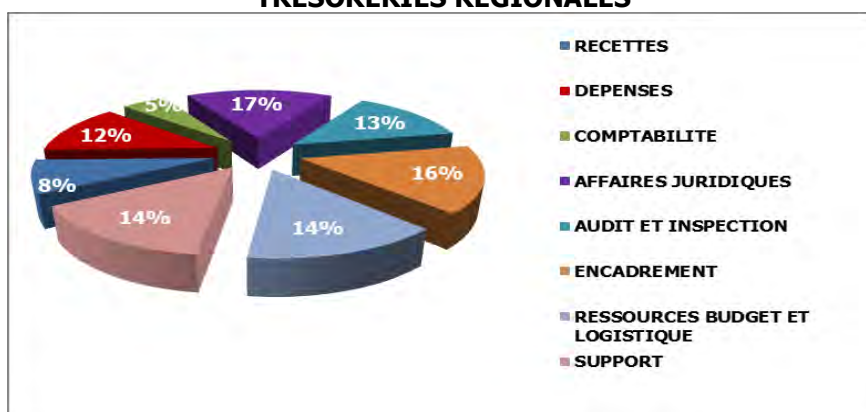
Cartographie des effectifs par famille professionnelle en 2023

TRESORERIES MINISTERIELLES



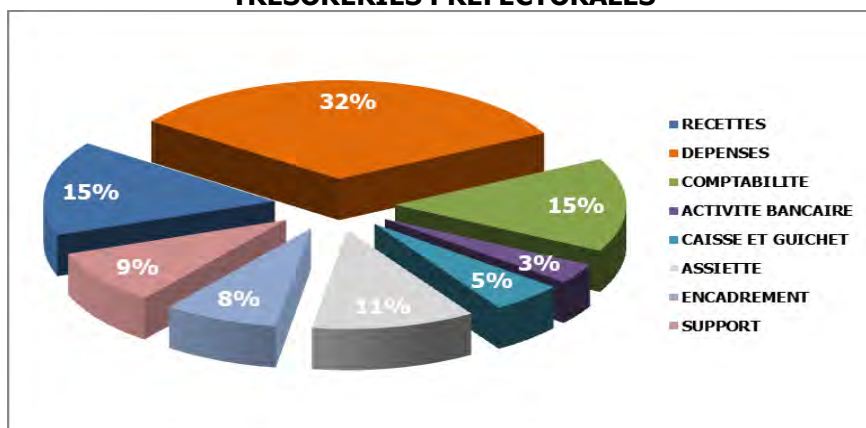
Il est constaté que **57%** des effectifs des 17 Trésoreries ministérielles exercent au niveau de la famille professionnelle « Dépenses » (Personnel et Biens & Services).

TRESORERIES REGIONALES



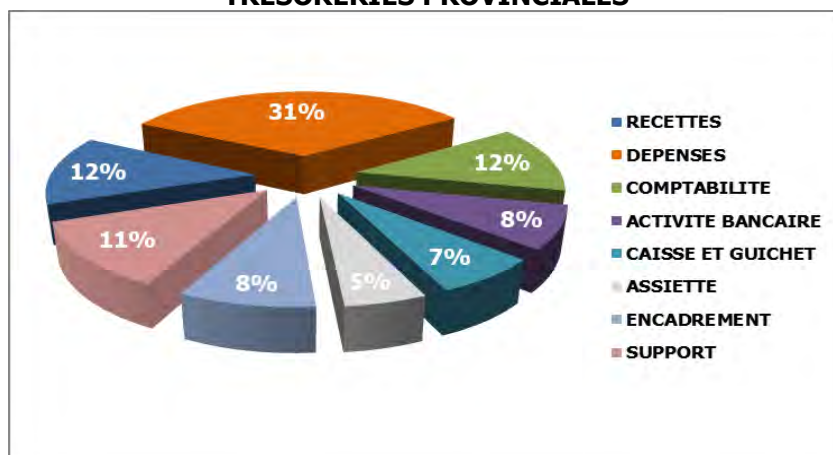
Il est constaté que **17%** du personnel des Trésoreries régionales exercent au niveau du métier « Affaires Juridiques ».

TRESORERIES PREFECTORALES



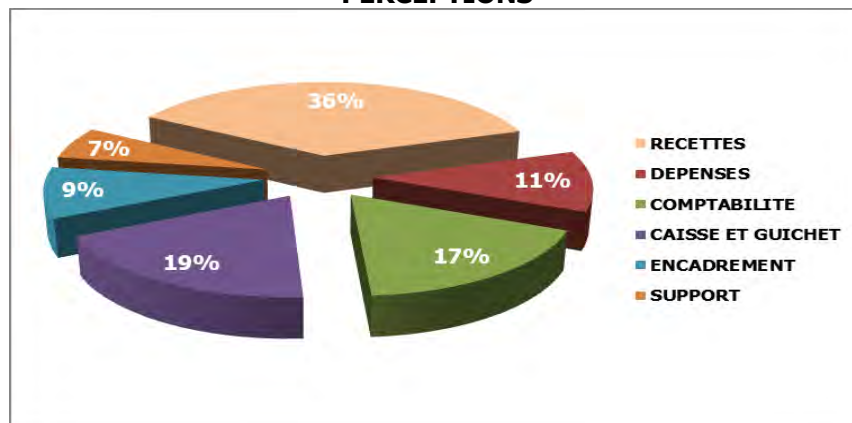
Les familles professionnelles « Dépenses », « Comptabilité » et « Recettes » représentent respectivement **32%**, **15%** et **15%** de l'activité des Trésoreries préfectorales.

TRESORERIES PROVINCIALES



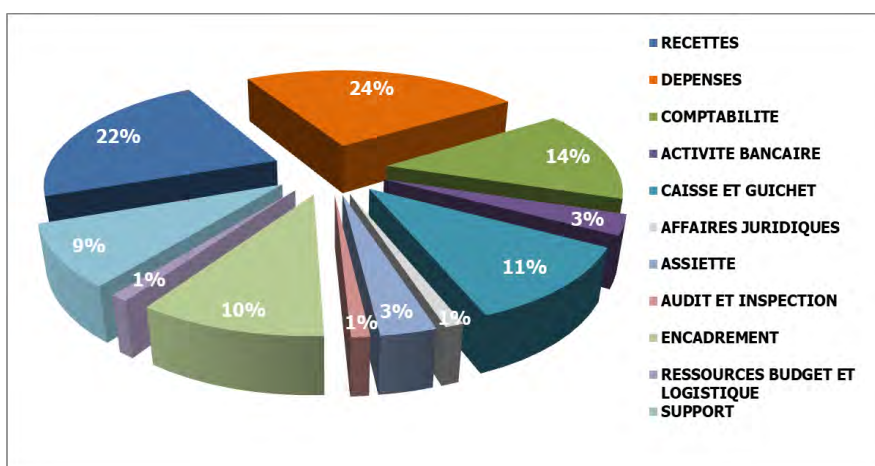
Les familles professionnelles « Dépenses » et « Recettes » concentrent respectivement **31%** et **12%** des effectifs des Trésoreries provinciales.

PERCEPTIONS



Au niveau des perceptions, le métier « Recettes » occupe **36%** du personnel.

ENSEMBLE DU RESEAU



Les familles professionnelles « Dépenses » et « Recettes » arrivent en tête des activités de l'ensemble du réseau de la TGR, employant respectivement **24%** et **22%** du personnel du réseau de la TGR.

III-Formation

La Trésorerie Générale du Royaume accorde à la formation un intérêt stratégique eu égard à l'importance stratégique que revêtent les Ressources humaines en tant que capital immatériel, et aussi du fait qu'elles constituent un levier essentiel pour le développement des compétences et l'accompagnement des différentes réformes.

A cet effet, la TGR a mis en place un ensemble de dispositifs et outils de formation permettant d'accompagner son capital humain dans ce processus de formation en vue de relever les défis et les exigences de ce nouveau contexte.

Pour ce faire, la TGR a mené son plan de formation pour l'année 2023 s'appuyant sur des dispositifs de formation, à savoir :

- la réingénierie des processus de formation ;
- l'accompagnement des réformes menées, à citer la nouvelle réforme des marchés publics et la réforme relative à la prise en charge de l'assiette de la taxe d'habitation et la taxe de services communaux ;
- l'accompagnement de l'évolution des métiers de la TGR ;
- le développement de l'organisation apprenante et de la base des connaissances ;
- le développement du partenariat national et international ;
- la mise en place d'une plateforme « TGR E-learning » ;
- la programmation et la production de contenus pédagogiques adaptés à la digitalisation de la formation.

La TGR a exécuté son plan de formation pour l'année 2023, conformément à ses engagements. Son plan stratégique de formation s'est articulé autour des axes de formation suivants :

- La formation de base :

- Préparation aux postes de responsabilité : formation des percepteurs et des agents comptables à l'étranger ;
- Formation/insertion : Formation de 160 nouvelles recrues promotion 2022-2023 ;

- La formation métier :

- Cycles de formation continue relatifs au métiers de la TGR (PCE, recouvrement, assiette, dématérialisation, ...) ;
- Formations dans le cadre de la coopération nationale et internationale ;
- Formations d'accompagnement au profit des partenaires de la TGR (le renforcement de la capacité de gestion des ordonnateurs, la mise en œuvre des systèmes GID, GIR, PCE, la dématérialisation, les marchés publics,...) ;

- Les formations transverses :

- Formation en communication et développement personnel ;
- Formation en langue ;
- Séminaires et tables rondes.

Par ailleurs, la formation durant l'année 2023 a été marquée par :

- l'enrichissement de la plateforme E-learning, avec de nouveaux modules ;
- la poursuite de l'accompagnement de la nouvelle mission de la TGR concernant l'assiette de la taxe d'habitation et la taxe de services communaux ;

-l'accompagnement de la réforme de la commande publique avec un programme de formation sur le nouveau décret n°2-22-431 relatif aux marchés publics, au profit des cadres de la Trésorerie Générale du Royaume et de ses partenaires.

Logistique et gestion des moyens

Durant l'année 2023, la Trésorerie Générale du Royaume a poursuivi, d'une part, la réalisation de son programme de mise à niveau de l'infrastructure immobilière et ce, dans le cadre de sa politique visant à améliorer les conditions de travail et d'accueil au niveau des services déconcentrés. D'autre part, plusieurs actions ont été entreprises en vue d'apporter une réponse efficace et optimale aux besoins en moyens budgétaires et logistiques exprimés par les services centraux et déconcentrés de la TGR.

I- Programme de mise à niveau de l'infrastructure immobilière

- **Aménagement des bâtiments administratifs** : Au titre de l'exercice 2023, le projet d'aménagement des locaux qui vont abriter les services d'assiette TH/TSC au niveau de la Trésorerie provinciale de Kenitra, a été entamé.

La TGR a procédé aussi, en 2023, à la réception provisoire des projets relatifs aux travaux d'aménagement de la Trésorerie préfectorale de Temara, de la Perception avec l'Agence Bancaire de Taza et de la Perception Meknès El Batha.

Par ailleurs, les équipes de la TGR ont poursuivi le projet d'aménagement de la Trésorerie préfectorale de Tanger.

Il est à signaler que tous les projets précités incluent l'aménagement des logements de fonction rattachés aux bâtiments administratifs concernés.

La TGR a procédé également, en 2023, à la réception définitive des travaux d'étanchéité de toitures de 15 bâtiments au profit des postes comptables relevant des Trésoreries régionales de Fès et d'Errachidia.

- **Construction des bâtiments administratifs** : Au titre de l'exercice 2023, les équipes de la TGR (trésoreries régionales et services centraux) ont assuré le suivi et la coordination de trois projets de construction de postes comptables avec leurs logements de fonction, à savoir :

- le projet de construction d'une Trésorerie préfectorale avec une Perception à Tit Mellil au niveau de la province de Mediouna, qui a été réceptionné définitivement ;
- le projet de construction de la perception de Guercif ;
- le projet de construction d'une perception à Laioun Sidi Mellouk.

- **Maintenance et entretien des bâtiments** : concernant la maintenance des équipements techniques, l'entretien et le nettoyage régulier des bâtiments administratifs, la TGR a entrepris plusieurs mesures à savoir :

- le lancement et l'attribution du nouveau marché de la maintenance multi-technique du siège, des bâtiments de la TGR à l'Agdal et des Agences bancaires à Rabat ;
- la reconduction et le suivi des marchés relatifs à la maintenance des onduleurs et des stabilisateurs installés au niveau des services extérieurs

ainsi que le lancement et l'attribution des nouveaux marchés qui entreront en vigueur en Janvier 2024 ;

- la reconduction du marché relatif à l'entretien et au nettoyage des bâtiments des services centraux de la Trésorerie Générale du Royaume ;
- le renouvellement de 7 marchés relatifs à l'entretien et au nettoyage des bâtiments administratifs des services extérieurs de la TGR.

• **Sécurité** : Dans le cadre de la politique de sécurité des biens et des personnes menée par la TGR, il a été procédé :

- au renouvellement du marché relatif à la surveillance et au gardiennage des bâtiments administratifs relevant du Siège de la TGR ;
- à la reconduction et au suivi de l'exécution de 14 marchés en cours relatifs à la surveillance et au gardiennage des bâtiments des services extérieurs ;
- à la reconduction et au suivi des marchés relatifs à la maintenance des systèmes d'alarme installés au niveau des services extérieurs ainsi que le lancement et l'attribution des nouveaux marchés qui entreront en vigueur en Janvier 2024.

• **Transport de fonds** : Il a été procédé au renouvellement de 6 marchés de Transport de Fonds et de Traitement des valeurs, concernant les circonscriptions financières d'Ouarzazate, de Settati, de Beni Mellal, d'Agadir, d'El Jadida et de Kenitra/Khemisset.

• **Gestion des archives** : La TGR a entrepris, en parallèle à la gestion quotidienne des dépôts d'archives, l'assainissement, le traitement et le classement des archives des différents postes comptables relevant des Trésoreries régionales de Marrakech, d'Agadir, de Fès, d'Oujda, de Casablanca, de Tanger et de Rabat. Elle a également entrepris les dispositions nécessaires pour la prise en charge des archives de l'assiette de la Taxe d'habitation/Taxe de services communaux.

• **Equipeement des locaux** : Durant l'exercice 2023, la TGR a procédé à l'équipement en mobilier de bureau des perceptions et des trésoreries préfectorales/provinciales nouvellement aménagées ou construites. Il s'agit de :

- la Trésorerie préfectorale d'Inzegane ;
- la Perception et l'Agence bancaire de Taza ;
- la Perception de Meknès Al Batha ;
- la Trésorerie Ministérielle du Transport.

Suite à la prise en charge de l'assiette de la taxe d'habitation et de la taxe de services communaux par la Trésorerie Générale du Royaume, la TGR a procédé également à l'équipement des locaux devant abriter les entités chargées de cette assiette fiscale par divers moyens logistiques.

II- Gestion des achats et des moyens budgétaires

• Programme des achats

Pour l'exécution du plan prévisionnel des achats 2023, la Trésorerie Générale du Royaume a lancé 67 appels à la concurrence répartis comme suit :

Natures des prestations	Nombre
Système d'Information	27
Travaux d'aménagement et de réhabilitation	08
Support et Logistique	32

• Exécution du budget

Durant l'année 2023, la Trésorerie Générale du Royaume a poursuivi son effort d'amélioration de la gestion de ses ressources budgétaires et logistiques en vue d'offrir aux clients et partenaires, un service dans les meilleures conditions de fiabilité, de célérité et d'efficacité.

Ainsi, au niveau de la programmation budgétaire, il a été procédé à la réalisation des actions suivantes :

- l'élaboration du budget 2024 au niveau central et déconcentré dans le cadre du programme « Exécution de la dépense publique, recouvrement et tenue de la comptabilité publique », qui regroupe l'ensemble des projets et actions de la TGR ;
- la mise à jour de la programmation budgétaire triennale pour la période 2024-2026 ;
- l'établissement de trois budgets modificatifs au titre du budget des Services de l'Etat Gérés de Manière Autonome (SEGMA-TGR) afin de prendre en charge les instances d'engagement ainsi que quatre programmes d'emploi modificatifs au titre du budget du Compte d'Affectation Spéciale (CAS-TGR).

Dans le domaine de l'exécution budgétaire, les grandes tendances en matière d'engagement et d'émission des crédits alloués aux services centraux de la TGR se présentent comme suit :

Exécution du Budget général

Exécution du Budget général		2022	2023
Fonctionnement- Dépenses du personnel	Taux d'engagement	99,98%	99,99%
	Taux d'émission/engagement	100%	100%
Fonctionnement - Matériel et dépenses diverses	Taux d'engagement	99,92%	99,99%
	Taux d'émission/engagement	95,04%	98,00%
Investissement	Taux d'engagement	99,87%	99,73%
	Taux d'émission/engagement	82,87%	81,00%

Exécution du Budget SEGMA-TGR

Exécution du SEGMA TGR		2022	2023
Fonctionnement	Taux d'engagement	99,99%	99,95%
	Taux d'émission/engagement	90,75%	92,49%
Investissement	Taux d'engagement	99,97%	99,68%
	Taux d'émission/engagement	77,06%	62,01%*

* Le taux d'émission réalisé a atteint 62%, enregistrant un recul de 15%, par rapport à 2022, s'expliquant par l'engagement de plusieurs projets en fin de l'exercice 2023.

• Exécution des dépenses

L'exécution du budget général et du budget SEGMA-TGR s'est traduite par le contrôle, la liquidation et l'ordonnancement des dépenses qui ont donné lieu à un volume de **2 157** ordonnances de paiement. En ce qui concerne la régie, le nombre de factures traitées a atteint **755** en 2023.

Volume des ordonnances de paiements traitées

Intitulé	BG	SEGMA	Total
Nombre d'ordonnances de paiement	1 265	892	2 157
Nombre d'ordres de virement des factures par régie	252	503	755

• Apurement des reports de crédits

L'effort d'apurement des reports de crédits a continué en 2023 sur le Budget général (BG) et le SEGMA-TGR à travers l'assainissement du passif des années 2022 et antérieurs et l'ordonnancement de nouvelles dépenses en 2023 afin d'éviter la reconstitution d'arriérés. Ainsi, le report 2023/2024 sur le budget général est de l'ordre de **2,8 MDH** contre **1,7 MDH** au titre l'exercice précédent. Cette augmentation est justifiée par le reliquat restant de certains projets non exécutés en totalité.

Pour le budget SEGMA, le montant des réengagements 2023/2024 sur le budget d'investissement est de l'ordre de **27 MDH** contre **20 MDH** durant l'exercice précédent, soit une augmentation d'environ **35%**. Cette augmentation est liée aux retards d'exécution de certains projets dont l'engagement n'a été réalisé qu'en fin d'année 2023.

Evolution des reports

En millions de DH

Année	2015/ 2016	2016/ 2017	2017/ 2018	2018/ 2019	2019/ 2020	2020/ 2021	2021/ 2022	2022/ 2023	2023/ 2024
Montant des reports	8,94	7,34	1,86	1,04	0,13	0,24	0,5	1,7	2,8

• Recouvrement des recettes

En ce qui concerne les recettes TGR-SEGMA au titre des services rendus par la TGR au profit de certains organismes, l'effort de dynamisation du recouvrement s'est poursuivi en 2023 notamment par le renforcement du travail collaboratif avec les comptables sur la partie de traitement de la paie du personnel des collectivités territoriales et des établissements publics relevant de leur ressort territorial. Cela s'est traduit par la réalisation d'une recette globale de plus de **141,7 MDH** à fin 2023.

Evolution des recettes SEGMA-TGR par type de recette (en DH)

Exercice/type de recette	Retenues à la source*	Traitement de la paie**	Autres prestations***	Gestion des comptes	Total
2016	68 512 444,79	11 615 710,01	6 795 400,25	3 210 596,24	90 134 151,29
2017	69 083 325,75	26 520 116,40	10 454 939,16	2 573 197,50	108 631 578,81
2018	70 289 135,05	35 027 473,78	4 510 283,33	4 850 015,43	114 676 907,59
2019	71 858 730,45	36 117 775,29	10 630 570,41	3 996 836,88	122 603 913,03
2020	73 958 689,64	35 174 181,92	7 227 444,50	2 905 701,39	119 266 017,45
2021	79 342 955,64	35 391 436,35	5 720 746,37	4 058 491,84	124 513 630,20
2022	81 014 134,85	40 265 353,18	8 485 430,00	7 337 637,22	137 102 555,25
2023	82 508 942,79	40 420 949,00	9 560 843,41	9 235 001,82	141 725 737,02

(*) Services rendus par la TGR au titre des précomptes sur salaire effectués par la procédure de réservation / confirmation au profit des banques, des sociétés de financement, des assurances et des œuvres sociales ;

(**) Services rendus par la TGR au titre de la prise en charge de la paie à façon pour les organismes autonomes ;

(***) Services rendues par convention au titre des retenus automatiques relatives aux cotisations de l'adhésion aux fondations des œuvres sociales ou des mutuelles.

Système d'information

Au cours de l'année 2023, le système d'information de la TGR a connu une accélération à travers l'implémentation de la dématérialisation et l'accompagnement de la mise en œuvre des réformes des métiers.

I-Systèmes informatiques

•Système de gestion intégrée de la dépense (GID)

Au cours de l'année 2023, l'équipe d'assistance GID a reçu plus de 9 000 demandes dont 95% ont été satisfaites.

Par ailleurs, le système d'information GID a fait l'objet de plus de 2 700 interventions techniques en 2023 visant à consolider le système et à intégrer de nouvelles fonctionnalités.

Les différentes interventions techniques ont été déployées, selon un mode agile et réparties sur les différents sous-systèmes suivants :

- GID-ETAT ;
- GID-CT (Collectivités territoriales) ;
- GID-ACE (Agents comptables à l'étranger);
- GID-Fournisseurs ;
- GID-Reporting ;
- GID-EP (Etablissements Publics) ;
- Smart-GID.

Lesdites améliorations ont porté principalement sur les domaines :

- **des nouvelles fonctionnalités**
 - Intégration et prise en charge des nouveautés du décret des marchés publics ;
 - Intégration de la retenue à la source ;
 - Démarrage du projet d'intégration de la comptabilité des immobilisations ;
- **de la dématérialisation :**
 - Intégration des améliorations et généralisation du module de la dématérialisation des valeurs (timbres et vignettes) ;
 - Dématérialisation du compte de gestion du système GID-ACE ;
 - Stabilisation du compte de gestion du système GID-ETAT ;
 - Intégration des signatures automatiques sur les environnements de test et de qualification ;
 - Intégration des établissements publics dans le processus de dématérialisation sans obligation ;
 - Renforcement des outils de suivi ;
 - Intégration de l'obligation de signature électronique ;
 - Extension de la reconnaissance des clés de signature à d'autres opérateurs ;
 - Intégration des G-Recaptcha dans le processus d'inscription automatique ;
- **du smart-GID : Exploitation des données :**
 - Veille sur la qualité des données ;

- Optimisation du stockage de la donnée ;
- Enrichissement et stabilisation des deux assistants numériques (chatbot), au niveau du portail des marchés publics pour assister les entreprises, les acheteurs publics, les banques et les comptables publics et au niveau de GID-Fournisseurs ;
- **de l'intégration des acteurs :**
 - Amélioration des situations de report exploitées par la DGCT (Direction générale des collectivités territoriales) ;
 - Intégration des Habous ;
 - Consolidation et démarrage du système GID-AREF (Académies Régionales d'Education et de Formation) ;
 - Automatisation des échanges avec le Ministère de l'Intérieur (Initiative Nationale pour le Développement Humain) ;
 - Automatisation de chargement Tiers à partir du système de la DGI ;
 - Automatisation des échanges relatifs à la retenue à la source avec la DGI ;
- **de l'échange avec les systèmes internes de la TGR :** Automatisation des échanges avec le Portail des Marchés Publics pour éviter la ressaisie des données liées aux marchés engagés et assurer la continuité du processus de la commande publique ;
- **de la performance du système GID :**
 - Amélioration des performances applicatives ;
 - Gestion des exceptions techniques ;
 - Démarrage de la réflexion sur la mise à niveau des environnements techniques du système ;
 - Optimisation du système GID-Fournisseurs.

• **Système de gestion intégrée des recettes (GIR)**

L'année 2023 a été caractérisée notamment par les réalisations suivantes :

- Traitement et satisfaction de 7339 demandes d'amélioration ou du redressement des fonctionnalités du système GIR postées via la plateforme JIRA ;
- Déploiement du 2^{ème} palier GIR-CT (collectivités territoriales) concernant les ordres de recettes pour 372 services d'assiette pour atteindre 568 services d'assiette au total ;
- Déploiement du 1^{er} palier du système GIR-ETAT relatif à l'intégration des régisseurs de l'état : Intégration des 25 régisseurs de l'Etat dans le système GIR-ETAT ;
- Améliorations et stabilisation de l'exploitation de l'Interfaçage des systèmes GIR et PCE ;
- Intégration des modules du redressement avec leurs impacts PCE pour les opérations relatives aux versements, aux encaissements, aux approvisionnements et dégagements de la caisse, aux remboursements,....
- Déploiement et généralisation de la prise en charge de l'assiette de la TH et de la TSC (2^{ème} lot) : Prise en charge à 100% pour les villes d'Agadir et Mohammedia ;
- Déploiement de 4 situations au niveau du système GIR-REPORTING-CT pour les services des collectivités territoriales qui sont :

- Situation des Recettes par collectivité ;
- Recouvrement nominatif par régisseur de la collectivité ;
- Situation de recouvrement détaillée par ordonnateur ;
- Situation des quittances annulées par régisseur de la collectivité ;
- Amélioration du module de dépense pour l'intégration de la liquidation des dépenses des états des sommes dues des ANETs (Agents de Notification et d'Exécution du Trésor) et des huissiers de justice ;
- Améliorations des fonctionnalités GIR-CT qui sont :
 - Gestion des rejets des chèques entre le comptable assignataire et le régisseur de la CT ;
 - Module gestion des arriérés de la nature relative à la taxe de lotissement ;
 - Contrôle du chevauchement des éléments de liquidation ;
 - Module modifier date début et fin des éléments de liquidation ;
 - Module annulation bordereau créance avant prise en charge ;
 - Affichage poids au niveau de la quittance abattoir ;
 - Traitement de masse pour la génération des créances ;
 - Situation des quittances validées ;
 - Contrôle imputation des versements avant la connexion à la régie ;
- Amélioration de la procédure d'émargement des Bordereaux de la remise des chèques (BRC) ;
- Génération d'un seul BRC avec crédit immédiat pour le cas du paiement par chèque des créances avec crédit immédiat et valeur à l'encaissement ;
- Intégration du traitement de la caution électorale depuis la création jusqu'au remboursement ;
- Développement des situations pour le suivi de restes à recouvrer ;
- Déploiement des mises à jour relatives aux contributions libératoires au titre des amendes relatives aux incidents de paiement -article 8 bis de la loi de finances 2024 ;
- Améliorations des fonctionnalités du transfert des recettes et des dégrèvements Intra-GIR et reçu de PCE ;
 - Module Report des recettes Intra-GIR entre exercice sans consignation ;
 - Rattachement des consignations Intra-GIR ;
 - Amélioration du module des dégrèvements ;
 - Prise en charge des dégrèvements des taxes professionnelles reçues des RAFs ;
 - Situation Etat des consignations Intra-GIR ;
- Améliorations de fonctionnalités liées à la dématérialisation des comptes des services d'Etat (CSE) :
 - Génération des fichiers relatifs aux comptes de service de l'Etat-Recette ;
 - Situation détaillée des pièces justificatives de recettes ;
 - fiabiliser les données de l'Etat détaillé des pièces justificatives (doublons, recettes non affichées, recettes en moins,...) ;
 - Gestion et contrôle de jointure des pièces justificatives ;
- Gestion du remboursement des majorations après recouvrement :
 - Désactivation au niveau du module remise gracieuse ;
 - Paiement comme dépense ordonnancée ;
- Consignation des recettes reçues suite aux encaissements collègues ;

- Traitement des retenues à la source sur les rémunérations allouées à l'huissier de justice et leurs transferts à la DGI ;
- Mise en place du protocole d'échange des ATD entre la TGR et la CMR ;
- Amélioration du module relatif aux prescriptions des consignations ;
- Plusieurs améliorations des modules de la gestion des actes de recouvrements forcés.

• **Système informatique du plan comptable de l'Etat (SI-PCE)**

L'année 2023 a été caractérisée par le lancement officiel de la mission finale de certification des comptes pour les exercices 2020 et 2021.

Concernant l'exercice 2022, le dispositif de clôture a été marqué par la production de la comptabilité budgétaire durant l'exercice 2023 en plus de l'apurement des soldes de certains comptes d'attentes pour les exercices 2020, 2021 et 2022.

Les principales actions effectuées pendant cette année se présentent comme suit :

- Gestion des Comptes d'Imputation Provisoire et du lettrage : (reprise des tests avec des postes pilotes dans une optique d'aller vers une généralisation progressive) ;
 - Test avec la Direction des Dépenses du personnel et une agence bancaire ;
 - Programmation d'une généralisation au niveau des agences bancaires, des agents comptables à l'étranger et des receveurs d'administration fiscale ;
- Mise en place d'une solution pour gérer les immobilisations :
 - Implémentation des choix structurants au niveau d'une plateforme de test ;
 - Test unitaire et formation des utilisateurs ;
 - Lancement du recettage au niveau de la Direction des Comptes publics ;
 - Etablissement des spécifications détaillées concernant les besoins d'évolution du système GID pour produire les informations nécessaires à l'établissement des fiches immobilisations et leur comptabilisation ;
- Production des Comptes des Services de l'Etat :
 - Décision des situations à produire du SI-PCE ;
 - Interfaçage avec certains systèmes pour les compléments d'informations ;
 - Conception et développement de la solution permettant au comptable de produire les pièces à partir du SI-PCE ;
 - Interfaçage avec la plateforme des comptes des services de l'Etat ;
 - Programmation de la livraison définitive en fin février 2024 ;
- Amélioration des retours entre le PCE et applications remettantes :
 - Synchronisation des retours de validations entre le SIPCE et GIR ;
 - Remontée des emplois des avis concernant la taxe professionnelle émanant des RAFs pour alimenter les budgets des collectivités territoriales sur GIR : Recettes et dégrèvements ;
 - Remontée sur GIR des emplois des avis concernant les recettes de la Carte d'identité Nationale émanant des Agents comptables à l'étranger ;
- Lettrage des comptes de liaison : une solution pour lettrer les écritures d'emploi avec les écritures d'émissions correspondantes :
 - Conception de la solution ;

- Développement de la solution sur une plateforme de test ;
- Commencement des tests unitaires pour le système des avis de règlement APP40 comme application remettante pilote ;
- Spécialisation du compte de liaison des comptables avec la Direction des Comptes Publics en ce qui concerne l'émission des virements centralisés et la gestion de leurs rejets ;
- Développement pour préparation des données du Grand Livre pour les fournir à la Cour des Comptes dans le cadre de la certification et ce, conformément à la structure demandée par le Certificateur.

D'autres maintenances évolutives et correctives ont été réalisées concernant les interfaces avec les applications remettantes. Les actions réalisées sont les suivantes :

- Développement de nouveaux alerteurs pour prévenir les anomalies des données ;
- Développement de nouveaux états ;
- Prise en charge de nouveaux événements ;
- Maintenance des scripts d'extraction des données ainsi que leur optimisation ;
- Traitement des tickets relatifs à la validation des journées comptables et des emplois des avis de règlement ;
- Suivi de l'exploitation :
 - Production des tableaux de bords d'exploitation ;
 - Suivi des validations des rapports de comptabilité au quotidien ;
 - Suivi des emplois des avis de règlement.

• **Système de gestion des dépenses du personnel de l'Etat, des collectivités territoriales et des autres organismes «Wadef@ujour»**

Concernant le système de gestion des dépenses du personnel de l'Etat, des collectivités territoriales et des autres organismes «Wadef@ujour», l'année 2023 a été marquée par les principales réalisations suivantes :

- Développement des modules de prise en charge des contributions des fonctionnaires au profit du fonds spécial contre les effets du tremblement de terre ;
- Gestion et suivi de la Tierce Maintenance Applicative (TMA 8) qui a pour objet l'assistance technique pour la conception, le développement informatique et la mise en œuvre des évolutions et des corrections des systèmes des engagements et de la paie des dépenses du personnel de l'Etat « Wadef-@ujour/Indim@j » en lot unique. Les principales évolutions contenues dans la TMA sont énumérées comme suit :
 - Etude, conception et développement de la solution de dématérialisation des pièces justificatives des dépenses du personnel au niveau du système de gestion des ressources humaines «Indim@j», déployé auprès de l'ensemble des départements ministériels, et au niveau du système «wadef@ujour» avec intégration de la signature électronique sécurisée sur les dites pièces ;
 - Mise en place du projet Indim@j-Partenaires qui a pour but d'intégrer les partenaires de la DDP dans le processus de la paie, faciliter l'accès aux données auxdits partenaires et enfin réduire au maximum le nombre de rejets ;

- Refonte et unification des contrôles au niveau des systèmes Indim@j et Wadef@ujour afin de réduire les rejets en ramenant le maximum de contrôles au niveau du profil ordonnateur et adapter les contrôles des comptables suivant leurs attributions ;
- Premier draft de la documentation technique du système Wadef@ujour (actes de gestion, postes budgétaires) ;
- Amélioration des modules liés à l'impact des actes d'accès et de sortie de la fonction publique sur la situation des postes budgétaires au moment du visa ;
- Amélioration du fonctionnement de la gestion des actes d'absence irrégulière ;
- Développement des exigences liées aux contrôles de régularité pour l'accompagnement du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire dans sa nouvelle gestion des dépenses du personnel ;
- Etude de la nouvelle solution technique pour servir le télé-service de l'attestation de salaire au niveau des e-services de la TGR avec apposition du QR code sur le document fourni ;
- Maintenance continue du système Wadef@ujour et Indim@j par les équipes internes (265 tickets JIRA).

• **Système de gestion intégrée du personnel de l'Etat, des collectivités territoriales et des autres organismes «Indim@j»**

Le système «Indim@j» représente l'un des piliers du projet de gestion intégrée des dépenses du personnel et constitue une solution centralisée mise à la disposition des ordonnateurs. Au cours de l'année 2023, plusieurs fonctionnalités ont été intégrées à ce système dont notamment :

- Développement des exigences internes connexes (paramétrage de la dématérialisation, Indim@j partenaires (gestion des habilitations), gestion des mots de passe) ;
- Optimisation des traitements de transfert et de synchronisation quotidienne et mensuelle des données du système Wadef@ujour vers le système Indim@j ;
- Paramétrage du système Indim@j pour partager en temps réel les informations sur les utilisateurs et des bordereaux envoyés avec le système Wadef@ujour ;
- Synchronisation en temps réel, au niveau du système Indim@j, des situations de l'agent et des actes de gestion à partir du système Wadef@ujour ;
- Travaux d'optimisation du temps de transfert de toutes les données d'un département du système Wadef@ujour vers le système Indim@j ;
- Traitement des incidents techniques liés au système Indim@j et la maintenance du paramétrage.

L'année 2023 a également connu la réalisation des actions d'installation, de mise en œuvre, de formation, d'assistance des utilisateurs et d'accompagnement des ordonnateurs sur tous les aspects d'utilisation du système Indim@j. La formation et l'assistance ont concerné principalement la Société Nationale des Autoroutes du Maroc pour intégrer le système Indim@j et l'équipe système d'information du Ministère du transport pour intégrer le système Indim@j-Local.

• **Système de dématérialisation du compte de service de l'Etat (CSE)**

Dans le cadre de la dématérialisation de la chaîne financière et comptable de l'Etat, plusieurs actions ont été réalisées courant l'année 2023 dont notamment :

- la définition, la validation des fichiers structurés des pièces générales et de leur source de données, en commun accord avec la Cour des Comptes (CDC) ;
- la finalisation des spécifications techniques du protocole d'échange pour l'échange dématérialisé des comptes de services de l'Etat entre la Trésorerie Générale du Royaume et la Cour des Comptes ;
- la conception, le développement, le test et le déploiement du nouveau protocole d'échange TGR/CDC (Cour des Comptes) au niveau de la plateforme CSE (compte de service de l'Etat) utilisée pour le contrôle technique et le dépôt dématérialisé des pièces justificatives du CSE ;
- la formation et l'assistance des Trésoreries Ministérielles et des Trésoreries Préfectorales et des Trésoreries Provinciales au sujet des étapes d'exploitation dudit système de bout en bout en commençant par la génération des fichiers structurés des systèmes remettants jusqu'au dépôt dématérialisé et l'envoi du compte de service de l'Etat à la Cour des comptes via CFT (Cross File Transfer).

• **Echange des données avec les partenaires**

L'année 2023 a connu la poursuite de la mise en place des systèmes d'échange avec les partenaires externes dans le cadre des programmes sociaux en faveur des personnes défavorisées pour permettre au gouvernement de faire bénéficier la bonne cible des programmes et des aides sociaux dont notamment :

- la maintenance des modules, le suivi et la supervision de la qualité de fonctionnement du système d'échange des données sur les ménages, entre le système d'information de la TGR (Wadef@ujour, GIR) et le système du Registre Social Unifié (RSU), à travers la Gateway Gouvernementale de l'Agence de Développement Digital. Ce système d'échange vise la rationalisation du ciblage des populations défavorisées inscrites au système du RSU via un système de scoring des ménages ;
- le développement, le test et le déploiement des API (Application Programming Interface) de l'échange dématérialisé des données, sur l'éligibilité des bénéficiaires aux allocations familiales dans le cadre du programme de l'aide sociale directe. Ce canal d'échange a été implémenté entre le système Wadef@ujour et le système de la Caisse Nationale des Retraites et d'Assurances ;
- le développement, le test et le déploiement des API de l'échange dématérialisé des données concernant la détention des biens destinés au logement dans le cadre de l'Aide Directe de l'Etat pour le soutien au logement, entre le système GIR et le système de la Caisse National des Retraites et d'Assurances à travers le même canal ci-dessus ;
- le traitement et la supervision des blocages et incidents liés à ces échanges.

• **Plateforme de dématérialisation de la commande publique**

Le programme de dématérialisation de la commande publique piloté par la Trésorerie Générale du Royaume constitue un levier important dans la promotion de la

transparence et la lutte contre les pratiques illicites, par la réduction de l'intervention humaine dans l'acte d'achat public, tout en favorisant notablement la simplification et l'allègement des conditions de soumission et d'attribution des marchés pour l'entreprise, par l'intégration avisée des technologies de l'information et de la communication.

L'année 2023 a été marquée par la réalisation des actions suivantes :

- Opérationnalisation du système d'achat sur bon de commande ;
- Amélioration du plugin ATEXO-SIGN relatif aux prérequis techniques d'utilisation du portail des marchés publics ;
- Généralisation de l'obligation de la soumission électronique à l'ensemble des marchés quels que soient leurs budgets estimatifs ;
- Généralisation de l'obligation de la caution provisoire électronique à l'ensemble des marchés quels que soient leurs budgets estimatifs ;
- Suivi de l'exécution des prestations de la hotline spécialisée du portail marocain des marchés publics ;
- Renforcement de la dématérialisation au niveau du portail des marchés publics à travers les formations continues et l'assistance des utilisateurs ;
- Utilisation et amélioration du système "Accès comptable" au niveau du portail marocain des marchés publics ;
- Lancement des TDR (Termes de Références) concernant les activités suivantes financées par l'Agence de coopération internationale allemande pour le développement GIZ (Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit) en partenariat avec le CNEA (Comité National de l'Environnement des Affaires) :
 - l'élaboration des guides multimédia d'utilisation du portail des marchés publics (PMP) ;
 - l'élaboration des capsules vidéo de communication sur les services offerts par le système de dématérialisation des marchés publics ;
 - la conception et la mise en œuvre de MOOC (Massive Open Online Course) dédiés aux acteurs du portail des marchés publics (PMP) ;
 - la conception et la mise en œuvre des évolutions du portail des marchés publics (PMP) compte tenu des nouveautés introduites par le décret des marchés publics : système de nantissement des marchés publics et système d'achat sur catalogues électroniques.

D'autres opérations de maintenance préventive du système ont été effectuées. Il s'agit du traitement des anomalies ou demandes d'évolutions demandées par les acteurs du portail des marchés publics ou autres demandes de rectifications.

• Base de données des marchés publics (Observatoire Marocain de la commande publique)

Dans le cadre de la maintenance de la base de données des marchés publics, les actions réalisées au titre de l'année 2023 se résument comme suit :

- Optimisation des requêtes des indicateurs et axes d'analyses par la mise à jour des requêtes et des flux des chargements Data Services ;
- Suivi des chargements de données de la base de données des marchés publics à partir des sources de données ;
- Intégration des retours suite aux recettes fonctionnelles concernant les domaines de la préparation des appels d'offres, le domaine des enchères

électroniques inversées et le domaine de la passation et de l'exécution des marchés publics ;

- Elaboration de quelques rapports, bulletins mensuels, tableaux de bords et flash infos des domaines de la préparation des appels d'offres, le domaine des enchères électroniques inversées et le domaine de la passation et de l'exécution des marchés publics ;
- Développement d'un nouveau domaine et univers sur le suivi des indicateurs des cautions bancaires provisoires et restitutions y afférentes.

II- Infrastructure technique

L'année 2023 a été une période marquante pour la Trésorerie Générale du Royaume, caractérisée par une accélération des chantiers de dématérialisation et une réforme majeure du décret des marchés publics.

Afin d'accompagner ces évolutions, une attention particulière a été accordée à l'infrastructure technique du système d'information de la TGR, mettant l'accent sur la sécurité et la continuité des services métiers.

Les réalisations de l'année 2023 peuvent être résumées comme suit :

- **Modernisation et optimisation des systèmes, du stockage et des bases de données :** (modernisation des équipements, amélioration de la performance et optimisation des coûts)

- Mise à jour de la plateforme de consolidation des bases de données à travers le déploiement de la solution Exac@c dans les deux centres de données de la TGR ;
- Mise en œuvre de la couche orchestration, cloud et catalogue de services ;
- Renforcement de la capacité de calcul du site de secours ;
- Réorganisation de l'agencement des équipements du centre de données de Hay Riad pour optimiser l'occupation de l'espace et réduire l'empreinte écologique du site ;

- **Renforcement de la sécurité et de la performance des réseaux et télécommunications :**

- Mise à niveau et renforcement de la sécurité du réseau étendu ;
- Déploiement des accès en fibre optique dans plusieurs sites, ce qui a permis d'atteindre un taux de couverture en fibre optique de 50% ;
- Augmentation des débits des accès WAN et Internet du siège ;
- Migration du réseau des partenaires vers la nouvelle architecture de sécurité ;
- Intégration de nouveaux partenaires et amélioration des échanges de données ;
- Installation ou redéploiement des lignes de télécommunication pour les sites nouvellement créés ou réaménagés ;
- Equipement des nouveaux responsables en lignes téléphoniques et en terminaux mobiles ;

- **Mise à niveau des portails et amélioration des services en ligne :**

- Refonte du Portail Internet et amélioration du Portail BanqueNet ;

- Amélioration de la performance du Portail Marocain des Marchés Publics ;
- Mise en production de nouveaux services en ligne sur les Portails de la TGR :
 - Gestion des missions d'inspection ;
 - Gestion des demandes de mutation ;
 - Gestion Intégrée des Affaires Juridiques ;
 - Mise à jour du module de délivrance des attestations grevant l'immeuble (intégration des services d'assiette TGR) ;
 - Gestion des événements ;
- Intégration de nouveaux partenaires aux systèmes de paiement multicanal et d'échange de données ;
- Extension de la solution de dématérialisation des droits de chancellerie (e-Timbre) à une quarantaine de postes ;
- Mise en place d'un environnement de production adapté aux besoins spécifiques de l'e-learning ;

• **Mise à niveau et renforcement de la sécurité des postes de travail et de la messagerie :**

- Acquisition de nouveaux PC, imprimantes, scanners et photocopieurs dans le cadre du projet de dématérialisation de la commande publique pour les TR, TP et TM ;
- Déploiement des serveurs antivirus au niveau des Circonscriptions Financières ;
- Assistance des techniciens et des utilisateurs finaux pour répondre aux besoins d'utilisation et de sécurité des postes de travail ;
- Mise en œuvre des recommandations de sécurité relatives aux postes de travail et à la messagerie électronique ;

• **Amélioration de la sécurité organisationnelle et opérationnelle :**

- Elaboration d'un plan d'action de mise en conformité avec la DNSSI-v2 (Directive Nationale de la Sécurité du Système d'Information) et le suivi de la mise en place des actions inscrites ;
- Accompagnement à la certification ISO 27001 ;
- Mise en œuvre d'un Système de Management de la Sûreté et de la Sécurité ;
- Réalisation de tests d'intrusion sur plusieurs systèmes de la TGR ;
- Détection et réponse aux incidents de sécurité ;
- Sensibilisation d'un ensemble d'utilisateurs à la sécurité des systèmes d'information ;
- Initiation du chantier d'intégration de la sécurité dans le cycle de développement.

STANDARDISATION DES DISPOSITIFS D'EXECUTION DES FINANCES PUBLIQUES ET VEILLE INFORMATIONNELLE

Ces activités couvrent deux domaines essentiels à savoir le manuel des procédures et la gestion de la documentation, qui participent dans leur ensemble d'une part, à moderniser et simplifier les méthodes et outils de gestion des services opérationnels et d'autre part, à optimiser l'exploitation de l'information documentaire en vue de répondre aux besoins du personnel de la TGR, des usagers et des partenaires.

I- Manuel des procédures

L'activité du manuel des procédures se propose d'accompagner les structures de la Trésorerie Générale du Royaume dans les réformes engagées et permet d'avoir une visibilité suffisante sur la fiabilité des processus et leurs conformités aux lois et règles en vigueur. A ce titre, elle a connu durant l'année 2023, une performance qualitative notable, marquée par la consolidation des acquis et la mise en œuvre de nouveaux projets.

Les principales performances réalisées peuvent être résumées comme suit :

- Formalisation de nouvelles procédures ;
- Elargissement de la couverture fonctionnelle du manuel de procédures ;
- Actualisation des procédures existantes en vue de les adapter aux changements organisationnels, réglementaires et/ou techniques ;
- Enrichissement des procédures existantes par insertion de nouveaux textes réglementaires et/ou des formulaires et imprimés ;
- Renforcement de l'expertise des gestionnaires en leur proposant un outil de référence qui normalise les meilleures pratiques auprès de tous les acteurs par la sensibilisation, la formation et la communication.

• En matière de formalisation de nouvelles procédures

Durant l'année 2023 et afin d'accompagner la publication de nouveaux textes réglementaires et/ou suite à des changements techniques au niveau des systèmes d'information utilisés, la couverture fonctionnelle du manuel a été élargie grâce à la formalisation de 58 nouvelles procédures réparties comme suit :

Domaine d'activité	Nombre de nouvelles procédures formalisées
Collectivités territoriales	19
Agences comptables à l'étranger»	05
Comptabilité	28
Management de la qualité et communication	05
Logistique – Volet Gestion bibliothèque	01
Total	58

• En matière d'actualisation des procédures formalisées

En 2023, il a été procédé à l'actualisation de 83 procédures concernant principalement les domaines d'activités suivants :

Le détail des procédures actualisées par domaine d'activité se présente comme suit :

Domaine d'activité	Nombre de procédures actualisées
Recouvrement des créances publiques	03
Dépenses de l'Etat	47
Logistique	04
Ressources humaines	02
Comptabilité	27
Total	83

• En matière d'opérationnalisation du manuel des procédures

Dans le cadre de la sensibilisation à l'utilisation du manuel de procédures comme outil d'aide aux gestionnaires, et outre l'assistance habituelle aux utilisateurs et le traitement de leurs diverses requêtes, plusieurs actions ont été réalisées dont notamment l'enrichissement de la base de données des procédures par l'intégration des nouveaux textes réglementaires et la mise à jour des textes ayant fait l'objet de modification ou d'actualisation.

II- Gestion documentaire et veille informationnelle

Dans la continuité de sa démarche qualité, la Trésorerie Générale du Royaume, par le biais de son Centre de documentation, s'est activé durant l'année 2023 à renforcer son potentiel et son capital informationnel pour offrir un accompagnement efficace dans l'utilisation des ressources et des produits documentaires sur place et via les dispositifs de diffusion numérique.

Ainsi, il a été relevé une activité toujours dense des ressources notamment celles ayant trait à la base de données juridique via la plateforme ALFRESCO, et celles concernant la bibliothèque.

• Gestion de la documentation législative et réglementaire

La documentation législative et réglementaire a fait l'objet d'un recours massif de la part des usagers aux ressources numériques mises à leur disposition comme en témoigne le nombre important de consultations et de recherches documentaires en ligne constatées, soit près de **703** usages. De même, la mise à jour du fonds documentaire a connu une nette évolution suite à l'injection de **304** nouveaux documents traités, indexés et pris en charge dans la base de données ALFRESCO.

Le volume global du fonds juridique accessible via intranet a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente. En effet, ce volume est passé à **13 770** documents (contre **13 367** en 2022), répartis entre notes et textes législatifs et réglementaires constitués de dahirs, décrets et arrêtés et plus d'une centaine de rapports, répertoires, bulletins et morasses budgétaires.

• Gestion de la bibliothèque

Outre la gestion du fonds législatif et réglementaire, la gestion des ressources documentaires au niveau de la bibliothèque s'est nettement améliorée après une période de récession occasionnée par la pandémie de Covid19. Ceci a permis de satisfaire davantage en quantité et en qualité les besoins des usagers.

Enfin, il est à signaler que l'ensemble des références bibliographiques est accessible en ligne depuis le site intranet de la TGR, via le catalogue informatisé de la

bibliothèque en ligne, disponible sous la plateforme « Pour Ma Bibliothèque », ce qui permet des interrogations et des recherches multicritères.

- Acquisitions, dons et legs à la bibliothèque TGR du siège : Il est à noter aussi que le fonds documentaire de la TGR ne cesse de s'accroître par une sélection rigoureuse de documents pertinents et d'actualité et par les dons et legs de différentes provenances. Le fonds documentaire a enregistré ainsi une hausse globale de 8% pour les périodiques et de 4% pour les notes et textes législatifs et réglementaires par rapport à l'année précédente.

	Nombre de prises en charge/saisie des notices bibliographiques en 2023	Volume total du fonds à fin 2023
Livres	40	10 000
Périodiques	300	5 372

- Prêts et consultations de la bibliothèque de la TGR du siège : Plus de **197** utilisateurs internes et externes ont fréquenté la bibliothèque de la TGR, sans compter les usagers passagers qui recourent au service de la consultation sur place, à l'assistance, à la recherche ou à l'orientation vers les ressources appropriées en fonction de leur besoin. Durant l'exercice 2023, comme en témoigne le tableau ci-dessous, le taux de fréquentation physique de la bibliothèque a enregistré une légère hausse par rapport aux années précédentes (marquées par un recul de l'accès physique suite à la crise sanitaire).

Nombre de prêts par catégorie de lecteurs

Catégorie de lecteur	Nombre de prêts durant l'année 2023
Lecteur Externe	94
Lecteur Interne	103

- Acquisitions, dons et legs à la bibliothèque FONDAFIP : Durant l'exercice 2023, les ressources documentaires de la bibliothèque Fondafip ont été enrichies par un nouveau don de 605 documents qui se sont ajoutés à sa collection bibliographique, couvrant les différentes thématiques et disciplines liées aux métiers diversifiés de la TGR, en vue de faciliter l'accès à l'information et la connaissance scientifique au profit des chercheurs, du personnel de la TGR et des visiteurs externes (chercheurs, étudiants, stagiaires ...).

Ledit fonds est multilingue, constitué de thèses et mémoires, rapports et actes de colloques, livres et revues couvrant notamment les thématiques suivantes : Finances publiques, Droit, Economie, Collectivités territoriales, Fiscalité et Contrôle financier et Audit.

Don FONDAFIP (2023)

Type de documents	Nombre de documents
Livres	252
Rapports	4
Revues	174
Thèses	175
Total	605

• Veille informationnelle

Comme auparavant, le Centre de la documentation de la TGR a procédé, durant l'année 2023, à la diffusion sur intranet des notes de service, circulaires et instructions conjointes produites par les structures internes de la TGR et d'autres émanant des partenaires de la TGR.

Le détail de cette diffusion est ainsi présenté :

Nature des documents diffusés	Nombre de documents diffusés
Notes de service	95
Repères	02
Bulletin «ALR» (Actualités Législatives et Réglementaires)	12
Répertoire annuel des notes de service	01
Rubrique réglementation	70

Par ailleurs, plusieurs bulletins de veille ont été régulièrement élaborés et transmis aux responsables concernés de la TGR. Ces bulletins contenaient en moyenne 25 articles tous les deux mois, soit près de 150 documents couvrant une thématique diversifiée : économie, finances, conjoncture, gestion, bibliographie, rapports, ...

Concernant la Revue « REPERES », elle est à son 58^{ème} numéro à fin 2023. Au total, à raison d'une vingtaine d'articles par numéro (2 numéros/an), la TGR a pu constituer un fonds d'articles pertinents et accessibles via intranet.

COMMUNICATION ET VEILLE MEDIATIQUE ET SCIENTIFIQUE EN MATIERE DE FINANCES PUBLIQUES

La communication interne et externe se propose d'assurer l'information et la vulgarisation des différentes activités, réformes ou actions entreprises par la TGR, auprès d'un large public interne et externe. Elle vise également à mettre en relief les différents événements organisés par les services de la TGR.

I- Communication et veille médiatique

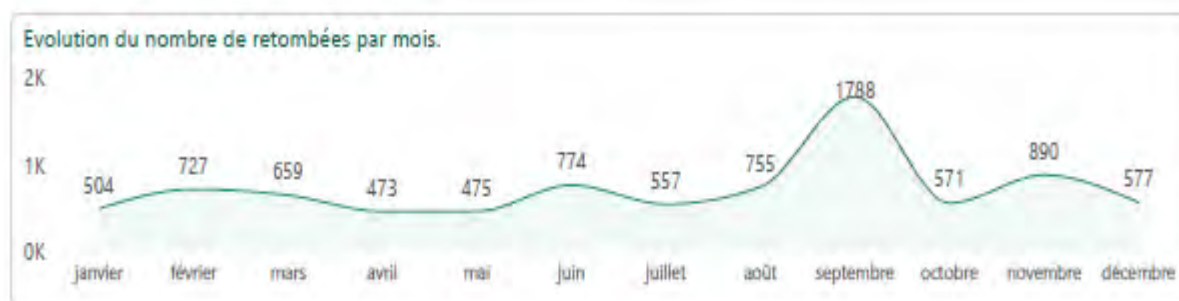
Durant l'année 2023, la TGR a été citée dans **8 750** articles de presse (tous médias confondus), contre **10 432** en 2022 ; soit une régression de **16%** principalement due à l'absence de la couverture médiatique jadis consacrée au colloque annuel sur les finances publiques.

743 organes de presse contre **735** en 2022 ont cité la TGR au cours de cette année, dont 663 de la presse digitale qui représente **89%**. **21,34 Millions** est l'estimation du nombre de lecteurs atteints.

La langue de rédaction dominante pour cette période est la langue arabe avec **70%** des articles et **29%** sont rédigés en langue française.

La moyenne mensuelle de cette année est de **365** contre une moyenne de **869** articles l'année dernière.

Le mois de septembre a enregistré le pic des publications avec **1 788** articles, ce qui représente **20%** du volume global de l'année. Le mois de novembre a également enregistré **890** articles publiés.



• Les sujets phares les plus relayés

Les sujets phares les plus abordés et relayés cette année sont les suivants :

- Création du Compte spécial séisme : lancement de la collecte de fonds ;
- Versement des contributions au Fonds spécial séisme : la TGR opérationnelle les weekends et jours fériés ;
- La TGR met en exergue l'importance et les ambitions de la réforme des marchés publics ;
- Fiscalité locale: La TGR lance une plateforme de paiement ;
- Convention SNRT-TGR en matière de gestion administrative et financière ;
- Administration digitale : la Trésorerie générale et l'Ordre des notaires mettent à jour leur partenariat ;
- Le BSFP: Le déficit budgétaire à 50,5 MMDH à fin novembre 2023 (TGR) ;

- Le BSFP: Compensation : les dépenses diminuent de 21,5% à fin novembre 2023 (TGR) ;
- Le BSFP : Compensation : les dépenses émises en baisse de 16,3 % à fin juillet (TGR) ;
- Le BSFP : Contraventions : hausse de 17,24% des amendes transactionnelles en 2022 ;
- Le BSFP : Cour des comptes: Les partis politiques doivent restituer 2.17 MDH à la TGR ;
- Le BSFL : Collectivités territoriales : 6,9 MMDH de recettes fiscales au 1er trimestre (TGR) ;
- Le BSFL : Collectivités territoriales : le budget d'investissement réalisé à peine à 26%.

• Evaluation de la tonalité des retombées médiatiques

Le résultat de l'évaluation des retombées révèle une tonalité par Média répartie comme suit : 6% sont considérées positives, 93% sont considérées neutres et seulement 0,3% des retombées ont formulé des critiques à l'égard de la TGR.

• Les articles du mois de septembre concernent principalement :

- Création du Compte spécial séisme : lancement de la collecte de fonds pour la reconstruction du Haouz, à hauteur de 64% ;
- Versement des contributions au Fonds spécial séisme et l'effort de solidarité nationale, à hauteur de 7% ;
- Le BSFP : Le déficit budgétaire à 41,6 MMDH à fin novembre 2023 (TGR), 6% ;
- Le BSFL : Collectivités territoriales : 6,9 MMDH de recettes fiscales au 1^{er} trimestre (TGR), 3% ;
- La TGR met en exergue l'importance et les ambitions de la réforme des marchés publics, à hauteur de 2%.

La plus forte baisse a été enregistrée en **Avril** avec seulement **473** articles soit **4%** du volume global mensuel.

Sujet	Nombre d'articles	Pourcentage
Fonds spécial numéro 126 pour la gestion des effets du tremblement de terre	1 148	64%
BSFP: besoin de financement brut du Trésor devrait s'établir à 57,7 milliards de dirhams	258	14%
l'effort national de solidarité suite au tremblement de terre	121	7%
BSFP: Le déficit budgétaire atteint 41,6 milliards de dirhams	102	6%
Divers	57	3%
BSFL: Collectivités territoriales : hausse des recettes fiscales	55	3%
Nouveau décret des Marchés publics	31	2%
Statut unifié des enseignants	09	1%
Total	1 788	100%

II- Supports de communication interne et externe

Au titre de l'année 2023, le bilan réalisé dans ce domaine d'activité a concerné la publication des supports d'information suivants :

Supports	Objectifs et réalisations
Lettre d'information TG-INFO Spécial colloque FONDAFIP & Coopération	La lettre d'information constitue un outil d'information et de communication interne. De par son caractère généraliste, elle rend compte des différentes activités de l'institution, rubriquées par domaines (faits marquants, informations relatives aux ressources humaines, coopération...). Elle a été consacrée à un événement phare relatif à la 15^{ème} édition du colloque international des finances publiques, sous le thème : « Quel modèle de gouvernance des finances publiques dans un monde de multi-crisés ? ».
Affiches électroniques et papiers	Conception et diffusion des affiches bilingues sous différents formats relatives : - à la campagne de recouvrement des taxes locales (TH/TSC) ; - aux missions et aux e-services de la TGR ; - à la prise en charge de l'assiette des taxes locales par la TGR.
Médias/ Campagnes de communication	• La campagne relative au paiement des impôts et taxes locales : Cette campagne de communication vise essentiellement la sensibilisation du contribuable par tout moyen de communication sur les dates limites et échéances fiscales devant être portées à la connaissance des contribuables pour le paiement des impôts et taxes locales (taxe d'habitation, taxe de services communaux). • La campagne relative à la création du fonds spécial 126 et à la collecte des fonds : Création du fonds spécial numéro 126 pour la gestion des effets du tremblement de terre ayant touché le Royaume du Maroc et le lancement d'une campagne de communication pour encourager l'effort de solidarité nationale en vue de la reconstruction des régions sinistrées. Ces campagnes s'appuient sur divers supports médiatiques pour garantir une large diffusion et toucher un large public : - Production d'affiches en arabe et en français ; - Insertions-presse au niveau des journaux (quotidiens, hebdomadaires, publication mensuelle, portails web et réseaux sociaux) ; - Affichage urbain,....
Portail internet	Mise à jour de la charte graphique. L'objectif étant d'offrir une interface orientée utilisateur qui facilite l'accès à des télé-services de la TGR et qui offre une navigation plus intuitive, un contenu riche et diversifié et multilingue (arabe, français, anglais et amazigh). Par ailleurs, les principales publications insérées dans le site Internet sont : - le bulletin mensuel des statistiques des finances publiques ; - le bulletin mensuel des statistiques des finances locales ; - les interventions des différents intervenants dans le cadre des événements culturels : MEF/TGR/CNEA/GIZ...
Portail intranet	Support de communication interne, le Portail intranet vise à mettre en exergue les différents événements organisés par la TGR et sert d'outil notamment pour la publication de l'actualité réglementaire, de bulletins relatifs aux statistiques des finances publiques et des finances locales ainsi que pour la publication de la revue de presse quotidienne, de même qu'il participe à donner une idée synthétique de la vie professionnelle de l'Institution.

Supports	Objectifs et réalisations
Revue de presse	La revue de presse regroupe, de manière quotidienne, les différents articles qui constituent l'actualité nationale et internationale et qui sont susceptibles d'intéresser les décideurs tant sur un plan professionnel qu'intellectuel.
Revue de l'actualité du web	Publiée de manière quotidienne, elle propose un choix sélectif et synthétique sur les dernières actualités financières, économiques et sociales parues dans les différents sites électroniques au Maroc et à travers le monde. Lancée pour la 1 ^{ère} fois en 2018, ce support est un outil d'information interne sur l'actualité du web destiné au personnel de la TGR.
Press books annuels	Le Press book est un outil d'information qui permet aux décideurs de disposer d'un feed-back sur un événement particulier. Regroupant différents articles portant sur un sujet précis concernant la TGR, celui-ci est mis sur le site internet de la TGR « www.tgr.gov.ma » avec possibilité de téléchargement.
Press books mensuels	Regroupe différents articles de presse consacrés aux Bulletins mensuels de statistiques des finances publiques.
Dépliants et brochures	Divers dépliants et brochures édités, servant de supports à diverses manifestations et destinés aux partenaires et à un large public, ont été conçus et réalisés aux fins de vulgarisation des réformes initiées en matière de finances publiques, des missions, métiers et prestations rendues par la TGR : - Livret 1 : Décret des marchés publics n°2-22-431 ; - Livret 2 : Textes d'application ; - Note relative aux principaux apports de la réforme des marchés publics ; - Dépliant publicitaire intitulé : Innovations du nouveau décret n°2-22-431 relatif aux marchés publics ; - Livret loi 47-06 relative à la fiscalité locale ; - Loi n° 07.20 modifiant et complétant la loi n° 47.06 relative à la fiscalité locale.
Revue institutionnelle « Al Khazina »	Diffusion de la revue institutionnelle AL KHAZINA spécial n°19 Octobre 2023, consacrée à la thématique : « Le financement des marchés publics ».
Positionnement de la TGR auprès des partenaires	Animation de stand lors de la 28 ^{ème} édition du Salon International de l'Edition et du Livre (SIEL) les 3,4 et 5 juin 2023 à Rabat.
Conventions de partenariat et de coopération	- Convention de partenariat et de coopération signée entre la Trésorerie Générale du Royaume et la Société Nationale de Radiodiffusion et de Télévision, le mardi 16 mai 2023 à Rabat. - Convention de coopération signée entre la Trésorerie Générale du Royaume et l'Ordre National des Notaires du Maroc, le jeudi 8 juin 2023 à Rabat.

III-Communication et veille scientifique

Comme à l'accoutumée et à l'instar des années précédentes, l'année 2023 a été riche en événements. La Trésorerie Générale du Royaume a continué à s'investir dans divers travaux de recherches de qualité en matières scientifique, économique et

financière, à travers notamment l'organisation de conférences-débats, autour de thématiques variées.

Dans ce domaine, l'on peut énumérer les manifestations phares suivantes :

➤ **La journée d'information et d'échange consacrée à la réforme des marchés publics :**

Placée sous l'égide du Ministère de l'Economie et des Finances, cet événement orchestré par la Trésorerie Générale du Royaume, le 24 octobre à Rabat, a été réalisé en partenariat avec le Comité National de l'Environnement des Affaires (CNEA) et le projet "Promotion de l'Entreprenariat" PROMET de l'Agence de coopération allemande au développement (GIZ).

L'objectif majeur de cette journée était de partager avec les divers partenaires, impliqués dans le domaine des marchés publics, les axes essentiels de la réforme ainsi que les différents chantiers nécessaires à sa mise en œuvre. Les thématiques suivantes y ont été principalement abordées :

- la dimension économique de la réforme des marchés publics ;
- la réforme des marchés publics en tant que levier d'intégration sociale, de développement durable et d'inclusion territoriale ;
- la réforme des marchés publics au service de la transparence, de l'intégrité et de la redevabilité ;
- la digitalisation et la formation en tant qu'éléments stratégiques d'accompagnement de la réforme ;

➤ **La conclusion d'accords de partenariat et de coopération, notamment :**

- la signature d'une entente de coopération entre la Trésorerie Générale du Royaume et l'Ordre National des Notaires du Maroc

La Trésorerie Générale du Royaume et le Conseil National de l'Ordre des Notaires du Maroc ont signé le jeudi 8 juin 2023, une convention de coopération. Cette convention, modifiant celle de 2016, vise à renforcer la coopération entre les deux parties, à accélérer le processus de dématérialisation des procédures communes liées aux cessions d'immeubles, à mettre en place une stratégie de formation continue de leurs ressources et à assurer la célérité des transactions établies par actes notariés.

Le périmètre de cette convention touche les domaines suivants :

- l'organisation de cycles de formation continue sur des sujets d'intérêt commun et l'examen des pistes de réflexion menant à l'élargissement de l'assiette des taxes revenant aux collectivités territoriales ;
- la généralisation progressive des échanges électroniques entre les notaires et les services de la TGR à travers leurs plateformes électroniques respectives ;
- la mise en place d'une procédure de clarification en tant que de besoin, des procédures de recouvrement des créances publiques liées à l'activité notariale ;
- les télé-déclarations liées à la régularisation et la mise à jour de la situation fiscale des biens objet de la cession ainsi qu'au télépaiement des taxes territoriales grevant l'immeuble objet de la cession ;

- la création d'un écosystème visant à assurer la transparence, la sécurisation et la célérité des transactions établies par acte notarié et le recours à l'automatisation des échanges, conformément aux lois en vigueur, afin de réduire les délais de traitement ;

- la signature d'une convention de partenariat et de coopération entre la SNRT et la TGR dans les domaines de la gestion administrative et financière et de la formation des cadres

Cette convention de partenariat a été signée par M. Nouredine BENSOUDA, Trésorier Général du Royaume, et M. Faïçal LARAICHI, Président Directeur Général de la Société nationale de radiodiffusion et de télévision (SNRT) le mardi 16 mai 2023 à Rabat. Elle vise à renforcer la coopération entre les deux institutions dans les domaines des finances publiques et de la gestion administrative et financière. Elle s'inscrit dans la stratégie de la SNRT pour le développement continu des compétences de son personnel, notamment en matière de management.

La TGR, forte de son expertise dans les finances publiques et de son programme de formation étendu, facilitera l'échange d'expériences, de conseils et de bonnes pratiques entre les deux entités. Conformément à cet accord, la TGR assurera la formation du personnel de la SNRT dans ses domaines de compétence, notamment en finances publiques, gestion administrative et financière, dématérialisation des procédures liées aux marchés publics et traitement des salaires. De plus, la SNRT bénéficiera du fonds documentaire de la TGR relatif aux marchés publics ;

➤ **La Journée internationale des droits des femmes du 8 mars :**

Ce rendez-vous annuel dédié à la célébration de la femme a été commémoré solennellement au sein de la Trésorerie Générale du Royaume. En cette journée spéciale, la TGR a exprimé une profonde reconnaissance envers son personnel féminin, réparti dans les différentes Trésoreries à travers tout le territoire. Chacune a eu l'opportunité de partager ses passions à travers des expositions qui ont orné l'établissement.

En outre, d'autres événements ont été organisés et animés par les équipes de la TGR, il s'agit notamment des événements suivants :

➤ **La cérémonie en hommage à Feu M. Mohamed BERNOUSSI le 20 juin 2023**

Cette cérémonie a été organisée, par la Trésorerie Générale du Royaume, en hommage à Feu M. Mohamed BERNOUSSI. Un homme d'exception et une personnalité exemplaire qui a profondément marqué l'histoire de cette institution centenaire.

Le premier temps de cette cérémonie a été réservé à la projection d'un film qui immortalise le parcours tant personnel que professionnel de cet homme d'Etat et grand patriote qui a profondément contribué à la construction du système national des finances publiques.

Ensuite après le discours de Monsieur Nouredine BENSOUDA, Trésorier Général du Royaume qui a porté sur les réalisations et contributions inestimables de ce grand

homme à l'Administration publique; une sorte de biographie professionnelle. Ainsi, se sont succédés les témoignages de ses collègues et élèves qui l'ont étroitement côtoyé ;

➤ **La participation de la TGR aux travaux de la 28^{ème} édition du Salon International de l'Edition et du Livre (SIEL) les 3, 4 et 5 juin 2023 à Rabat**

En tant qu'institution capitale au sein de la fonction publique, la TGR a non seulement mis en lumière ses projets et réalisations, mais a également affiché son engagement envers le développement intellectuel et culturel en mettant en avant son capital humain, véritable source de production littéraire au sein de l'organisation.

Le stand de la TGR était un lieu de convergence pour de nombreuses personnalités influentes, attirées par la réputation et le rôle de cette institution. Les visiteurs ont eu l'opportunité d'explorer les diverses publications et initiatives de la TGR, témoignant de son ambition à contribuer activement à la littérature nationale et internationale.

En mettant en avant la convergence entre la gestion financière et la production culturelle, la présence de la Trésorerie Générale du Royaume au Salon International du Livre à Rabat souligne l'importance de promouvoir une vision inclusive et holistique du développement, où la culture et le savoir occupent une place centrale dans le dynamisme de l'action publique. En investissant dans la diffusion du savoir et la valorisation de la littérature, la TGR participe à l'édification d'une administration publique moderne, résolument ancrée dans les valeurs de progrès et d'innovation.

Un bulletin spécial en arabe, français et anglais a été dédié à l'immortalisation de notre participation à cet évènement.